Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

THE ROCKEFELLER FOUNDATION

INDICE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (IADS):

MESURE DE L'EXCLUSION HUMAINE DANS UNE OPTIQUE DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Rapport pour l'Afrique australe

United Nations
Economic Commission for Africa

INDICE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (IADS): MESURE DE L'EXCLUSION HUMAINE DANS UNE OPTIQUE DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Rapport pour l'Afrique australe

Section de l'emploi et de la protection sociale
Division des politiques de développement social
Commission économique pour l'Afrique

To order copies of *The African Social Development Index: Measuring Human Exclusion for Structural Transformation (Southern Africa)* by the Economic Commission for Africa, please contact:

Publications
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia

Tel: +251 11 544-9900
Fax: +251 11 551-4416
E-mail: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© 2016 Economic Commission for Africa
Addis Ababa, Ethiopia
All rights reserved
First printing: April 2016

Material in this publication may be freely quoted or reprinted.
Acknowledgement is requested, together with a copy of the publication.

Printed in Addis Ababa, Ethiopia by the ECA Printing and Publishing Unit. ISO 14001:2004 certified.

The designations employed in this report and the material presented in it do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Economic Commission for Africa concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

Cover photos: Shutterstock

Table des matières

Abréviations v

Remerciements vi

Résumé vii

Section 1: Introduction 1
- Contexte 2
- Raison d'être de l'Indice africain de développement social 2
- Un nouveau paradigme pour un développement inclusif 4
- Principaux facteurs déterminant l'exclusion humaine 5
- Incidences différentielles de l'exclusion sur les femmes et les hommes 6
- Exclusion dans les zones urbaines et rurales 7

Section II: Indice africain de développement social (IADS) 8

Section III: Afrique australe – Une brève introduction 12

Section IV: Analyses-pays 15
- 4.1 Angola 16
- 4.2 Botswana 21
- 4.3 Malawi 25
- 4.4 Maurice 32
- 4.5 Namibie 38
- 4.6 Swaziland 43
- 4.7 Zambie 48
- 4.8 Zimbabwe 54

Conclusions 59

Références 61

Annexe 1: Fondements méthodologiques de l'Indice africain de développement social 65

Annexe 2: Aperçu des indices du développement social et de l'exclusion 74

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l'Union africaine
EIU	Economist Intelligence Unit
IADS	Indice africain de développement social
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice du développement humain
IPM	Indice de la pauvreté multidimensionnelle
MGDS II	Deuxième stratégie de croissance et de développement du Malawi
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OPHI	Oxford Poverty and Human Development Initiative
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
RNB	Revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Remerciements

Le présent rapport a été établi sous la direction générale de Takyiwaa Manuh, Directrice de la Division des politiques de développement social de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et sous la supervision directe de Saurabh Sinha, chef de la Section de l'emploi et de la protection sociale. L'équipe centrale du rapport était composée d'Iris Macculi (économiste), d'Adrian Gauci (économiste) et de Jack Jones Zulu (spécialiste des affaires sociales), qui était aussi le coordonnateur pour le rapport.

La CEA exprime sa gratitude aux experts qui ont pris part à la session de formation sur l'indice africain de développement social (IADS) en Afrique du Sud, pour avoir fourni les ensembles initiaux de données sur lesquelles repose le calcul des résultats des pays. Les pays ayant pris part à la session de formation et les experts les représentant sont cités ci-après: pour l'Angola: Paulo Fonseca, chef du Département des recensements et des enquêtes et Marcelino Pinto, chef du Département de la recherche et de l'analyse des politiques); pour le Botswana: Burton Mguni, Adjoint du Statisticien général, Chandabona Adams, économiste principale, et Suzan Matroos); pour le Malawi: Peterson Dzinkambani Ponderani, Directeur adjoint chargé du suivi et de l'évaluation, et Alick Mphonda, chef statisticien); pour Maurice: Janaab Mohamadally Mownah, chef analyste et Salma Samy, fonctionnaire principal des statistiques; pour la Namibie: Aloysius Tsheehama, Directeur adjoint, et Maria Ndapewa Shifotokola, conseillère en matière de développement national; pour le Swaziland: Lungile Sithembile Mndzebele, économiste principale, et Robert Nkosingiphile Fakudze, statisticien principal, Sebentile Hlophe et Menzisi Mabuza); pour la Zambie: Goodson Sinyenga, Directeur adjoint, et Leonard Nkhoma, spécialiste principal de la planification; et pour le Zimbabwe: Lovemore Sungano Ziswa, Godfrey Mkwakwami et Tidings Matangira.

La CEA voudrait adresser de chaleureux remerciements à tous les États membres pour leurs apports techniques à la révision du rapport. Les auteurs voudraient aussi remercier Kalkidan Assefa (technicienne de recherche) pour l'élaboration de tous les graphiques et Melat Getachew (assistante de recherche) pour la mise en page de l'ensemble du rapport. Des remerciements particuliers aussi sont adressés à l'équipe sous-régionale de la CEA en Afrique australe, dirigée par Anthony Ademola Taylor (économiste), pour sa coordination de l'appui administratif et logistique, avec l'aide efficace de Zebulun Zeiter (économiste adjoint) et de Ruth Kananda (assistante administrative). Des remerciements particuliers à Salif Sada Sall, Délégué régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, pour ses avis précieux tout au long du processus d'élaboration du rapport.

Des remerciements sont aussi adressés à la Section des publications de la CEA dirigée par Demba Diarra, pour avoir coordonné l'édition, l'impression et la publication du rapport dans des délais très brefs.

Le rapport a été établi avec le soutien financier et technique du Bureau régional de la Fondation Rockefeller en Afrique.

Résumé

Malgré une économie en croissance rapide et soutenue depuis le début des années 2000, l'Afrique n'est pas encore parvenue à transformer ses progrès économiques en progrès sociaux significatifs. Les inégalités restent grandes dans la plupart des pays, faute d'une croissance suffisamment inclusive et équitable pour bénéficier à toutes les couches de la population. L'exclusion est ainsi devenue un défi à relever pour le développement futur de l'Afrique et, pourtant, il n'existe pas d'indicateurs pertinents qui permettent d'assurer un suivi adéquat des formes de l'exclusion et qui puissent aider les États membres à mettre en œuvre des politiques porteuses d'une forte croissance inclusive.

L'Indice africain de développement social (IADS) répond à une demande des États africains membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui souhaitaient disposer d'un outil qui rende compte des défis de développement spécifiques auxquels l'Afrique est confrontée. Il découle du postulat selon lequel le développement social doit se traduire par une amélioration des conditions de vie des populations humaines. Trop souvent, l'accent est mis sur la mesure d'éléments contextuels censés avoir un effet sur l'amélioration de ces conditions de vie, tels que l'élargissement de l'accès à l'éducation ou aux soins de santé, et une plus grande association des populations à la planification et à la prestation de services. Toutefois, des difficultés apparaissent dès qu'il s'agit de traduire ces changements contextuels en effets positifs au niveau humain.

Axé sur une prise en compte de la totalité du cycle de vie, l'IADS met l'accent sur six dimensions essentielles du bien-être, qui rendent compte des incidences des politiques sur l'*exclusion humaine* au fil du temps. En tant qu'outil de mise en œuvre des politiques, l'IADS devrait aider les État membres à concevoir des politiques sociales plus inclusives et les guider dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui accordent une place de choix à l'inclusion en tant que facteur d'un développement durable et équitable.

L'IADS est ainsi pertinent pour l'Afrique australe dans le contexte du Plan stratégique régional de développement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), plan qui vise à approfondir l'intégration régionale afin de hâter l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement économique et social. La référence en matière de politiques à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour s'attaquer aux inégalités sous toutes leurs formes et « ne laisser personne de côté », renforce la pertinence de l'IADS en tant qu'outil important de mise en œuvre des politiques et de suivi permettant aux États membres africains de traduire dans les faits les engagements qu'ils ont pris aux niveaux national, régional et international. Parmi les domaines prioritaires du développement, le Plan stratégique régional de développement a accordé une place primordiale à l'éducation et au perfectionnement des compétences, à l'emploi et à la main-d'œuvre, à la santé et à l'élimination de la pauvreté, tous domaines qui occupent une place centrale dans l'IADS.

Section 1: Introduction

Introduction

Contexte

Depuis le début des années 2000, les pays africains connaissent une croissance économique sans précédent et résistent aux effets de la récession mondiale qui se font sentir dans la plupart des économies du monde. Le continent a enregistré en moyenne 5 % de croissance par an, certains pays affichant des taux allant de 7 % à 11 % du produit intérieur brut (PIB) ces dernières années. Malgré ses progrès remarquables, les États membres ne sont pas encore parvenus à transformer leurs économies, ni à atteindre le niveau de développement social enregistré dans d'autres régions.

Le continent reste marqué par des inégalités et par une exclusion tenant à des disparités liées à des facteurs comme le revenu, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, le handicap ou le lieu d'habitation, entre autres. En effet, les données montrent que les enfants les plus pauvres en Afrique continuent d'être deux fois et demie plus exposés à l'insuffisance pondérale et jusqu'à trois fois à l'abandon de l'école que les enfants des ménages les plus riches (ONU, 2012). De telles inégalités conduisent souvent à une absence d'accès aux avantages sociaux et économiques – excluant les mêmes individus du développement et les privant d'une pleine participation à la vie sociale.

Il est largement admis que l'Afrique a pendant longtemps porté son attention sur la croissance économique, en espérant que celle-ci favoriserait le développement social. Une des raisons de ce paradoxe est liée à la nature même de la croissance, qui est largement tirée par des secteurs à forte intensité de capital, se caractérise par une faible valeur ajoutée, peu de création d'emplois et une redistribution inéquitable des fruits du progrès économiques. Bref, cette croissance n'est pas suffisamment inclusive et équitable, ce qui en compromet la durabilité et aggrave le risque d'instabilité sociale et politique dans la région.

En même temps, l'insuffisance des mécanismes de protection sociale dans de nombreux pays a exacerbé l'exclusion des groupes les plus marginalisés de la population. Ces groupes, qui n'ont déjà pas suffisamment accès aux avantages sociaux et économiques, sont aussi plus vulnérables à des chocs extérieurs, ce qui réduit leurs capacités productives et les replonge ou les plonge un peu plus dans la pauvreté.

C'est pour cette raison que le choix d'une voie de développement plus inclusive est une urgente priorité pour l'Afrique et une condition nécessaire à l'édification de sociétés plus viables et plus solidaires. Toutefois, des politiques d'intervention fondées sur des chiffres globaux ne mènent pas à la meilleure manière de prendre des décisions, et le manque de données pertinentes et de mécanismes de suivi efficaces sont susceptibles d'aboutir à une formulation et une planification inadéquates des politiques à mettre en œuvre.

Raison d'être de l'Indice africain de développement social

L'émergence du développement social en tant qu'élément central du développement économique s'est accélérée en Afrique. La nécessité d'une stratégie de croissance inclusive et porteuse de transformation a été clairement affirmée en tant que volonté politique par les dirigeants africains dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable

à l'horizon 2030, qui reposent sur les principes de l'égalité, de la durabilité et de « ne laisser personne de côté » (CUA et CEA, 2013).

La reconnaissance du rôle que joue l'inclusion de tous dans la viabilité du développement n'est pas chose nouvelle. Lors du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995, les dirigeants du monde ont reconnu l'importance de l'inclusion et de l'intégration sociales dans la réalisation du développement durable à l'échelle mondiale. Pour la première fois, la communauté internationale s'est écartée du modèle simple fondé sur les privations à un modèle holistique englobant les questions de pauvreté, d'exclusion et de participation humaines.

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, les dirigeants du monde ont renouvelé leurs engagements à promouvoir l'intégration sociale par l'édification de sociétés plus solidaires et plus inclusives[1]. Après la Conférence, la nécessité de lutter contre l'exclusion en tant qu'objectif en soi a commencé à trouver écho dans la réflexion sur le développement.

Les gouvernements africains sont aussi devenus de plus en plus conscients de la place centrale de l'« inclusion » dans le programme de développement du continent. Cette prise de conscience se trouve reflétée dans leur souscription à la Déclaration et au Programme d'action adoptés à Copenhague en 1995, confirmée par la Déclaration sur le développement social et le cadre des politiques sociales pour l'Afrique adoptée à Windhoek en 2008, qui ont joué un rôle déterminant dans la promotion des priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en matière de développement social dans l'ensemble du continent. Les pays africains ont aussi pris des mesures pour résoudre les problèmes particuliers des groupes d'exclus – notamment des jeunes, des femmes et de personnes âgées – en mettant à profit des plateformes et des instruments comme la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing, le Plan d'action de Ouagadougou, la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action de Madrid sur le vieillissement, entre autres.

La mise en œuvre des engagements souscrits lors de ces rencontres et dans ces instruments n'a toutefois pas encore produit les résultats escomptés, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, jusqu'à récemment, peu de personnes avaient une claire idée du défi de l'« exclusion », de la manière de le relever et de l'incorporer dans les plans nationaux de développement (CEA, 2008).

Deuxièmement, jusqu'ici, la dimension inclusive du développement n'a été explicitement abordée dans aucun des objectifs du développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la nature générale de ces objectifs n'ayant pas permis d'identifier à l'intérieur de chaque pays les inégalités exigeant des politiques d'intervention différentes de celles qui sont conçues aux niveaux national ou régional.

En outre, les capacités sont restées insuffisantes et les mécanismes de suivi nécessaires pour évaluer l'inclusion en Afrique font défaut, d'où les carences en matière de suivi statistique et de formulation de politiques.

Pour accélérer les progrès, les gouvernements doivent concevoir des politiques qui fassent de l'équité et de l'inclusion un choix délibéré dans leurs stratégies de développement et non un sous-produit de ces stratégies; en effet, pour que la transformation structurelle de l'Afrique soit inclusive, le continent a besoin d'États développementalistes forts et attentifs et d'une planification

1 La société inclusive a été définie comme étant « une société pour tous, où chaque individu a des droits, des responsabilités et un rôle actif à jouer », et qui est basée sur les valeurs fondamentales d'équité, d'égalité, de justice sociale et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une telle société doit également disposer de mécanismes permettant à ses citoyens de prendre part aux processus décisionnels qui affectent leurs vies et façonnent leur avenir commun (ONU, 1995).

du développement sur le long terme en harmonie avec un cadre de développement plus inclusif, comme l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un nouveau paradigme pour un développement inclusif

L'exclusion est un phénomène multidimensionnel dont les contours sont difficiles à cerner en l'absence d'un cadre clair permettant de savoir comment elle doit être mesurée et quels aspects doivent être pris en compte au cours de ce processus. Il est admis que l'« exclusion » dans une société est susceptible d'empêcher le développement humain et social de ses citoyens, si forte soit la croissance économique que connaît cette société. C'est effectivement la situation que connaît actuellement le continent, qui affiche une croissance économique soutenue dont il ne parvient pas à assurer une distribution équitable des bienfaits à toutes les couches de la société.

Les faits montrent que le progrès vers le développement a été lent en Afrique et ses moteurs trop limités, pour répondre aux besoins des populations. Il en résulte une plus grande instabilité économique et une plus grande vulnérabilité aux chocs extérieurs, en particulier pour les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés de la population. Il est donc crucial de veiller à ce que ces groupes soient pris en compte dans le processus de développement, en accélérant la transition vers un développement plus équitable (figure 1.1).

Figure 1.1: De la transformation structurelle fondamentale au développement inclusif

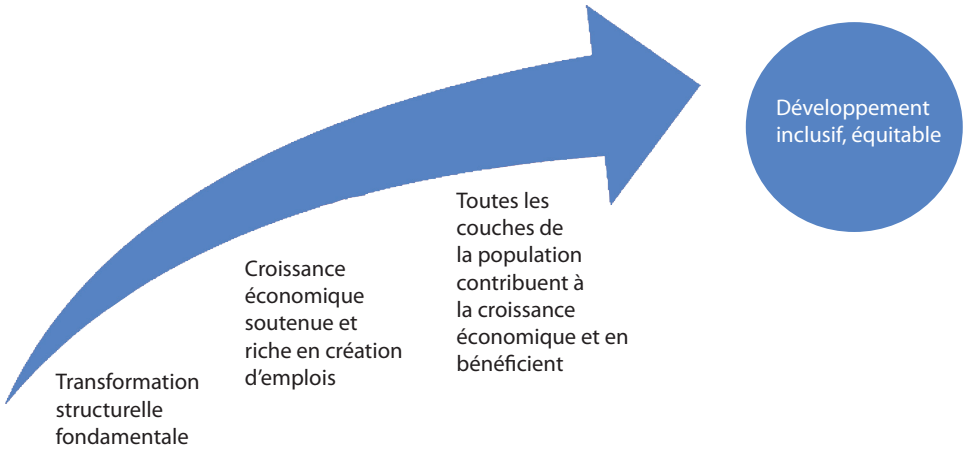

Dans ce contexte, la ***transformation économique*** du continent semble être bien définie et en bonne voie, avec les quatre processus essentiels et interdépendants suivants: une part en baisse de l'agriculture dans le PIB et l'emploi; une migration des zones rurales vers les zones urbaines qui stimule le processus d'urbanisation; l'émergence d'une économie industrielle et de services moderne à forte intensité de main-d'œuvre; enfin, une transition démographique, de taux de mortalité et de fécondité élevés vers des taux plus bas, associés à de meilleures conditions de santé dans les zones rurales comme dans les zones urbaines (CEA, 2013b). Toutefois, les effets du développement humain et social sous-tendant ce processus requiert une analyse plus poussée.

Figure 1.2: Facteurs déterminant l'exclusion

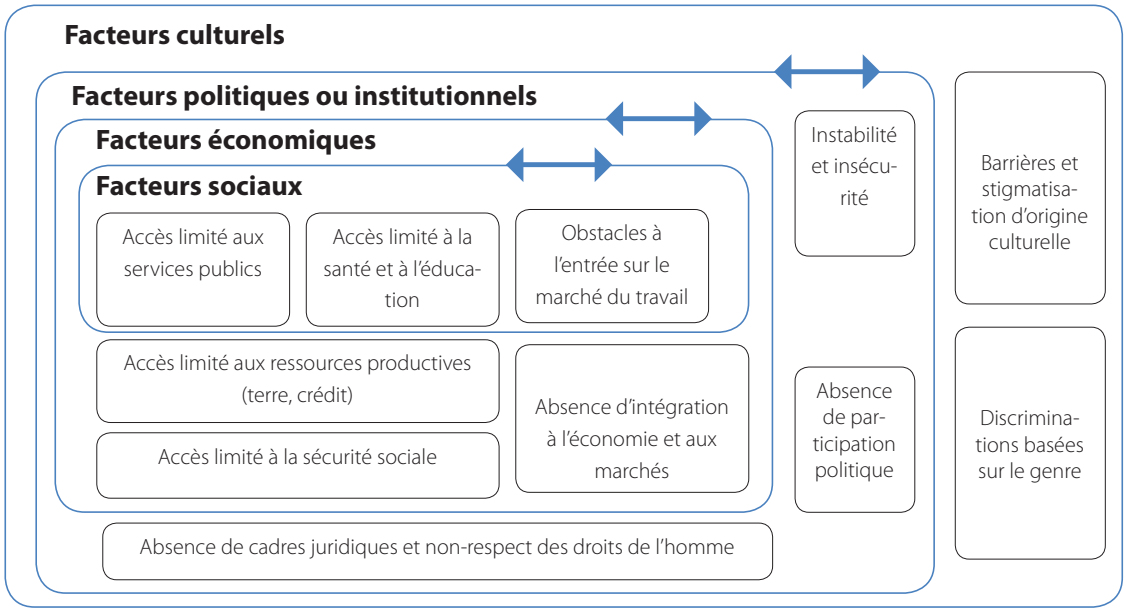

Une composante essentielle de ce cadre est la nécessité de prendre en compte les besoins des groupes exclus pour aboutir à un programme de transformation plus équilibré. Cela pourrait permettre de faire face aux formes d'exclusion propres à chaque pays en concevant des politiques efficace, à la fois aux niveaux national et infranational.

Dans cette optique, un nouveau paradigme est proposé pour la ***transformation sociale*** de l'Afrique, dans lequel cette transformation est centrée sur la réduction de l'***exclusion humaine***. L'argument avancé en l'occurrence est en effet que l'« inclusion humaine » devrait être une condition préalable de l'« inclusion sociale et économique » permettant aux individus de prendre part au processus de développement en tant que première étape de l'intégration sociale et économique. Le défi que les pays africains ont à relever consiste donc à accélérer la cadence vers la transformation structurelle, tout en s'attaquant aux facteurs qui contribuent à l'exclusion.

Principaux facteurs déterminant l'exclusion humaine

L'exclusion est un phénomène structurel auquel il faut remédier d'urgence si l'on veut soutenir la croissance et maintenir la paix. Elle détourne la dynamique du développement, les débouchés économiques et la création d'emplois, l'économie reposant alors sur une base étroite qui la rend plus vulnérable aux chocs extérieurs. Outre ses conséquences économiques, l'exclusion, qu'elle repose sur des déterminants liés aux revenus, au sexe, à la situation géographique, aux facteurs politiques ou autres, comporte un coût social élevé. De fait, les moteurs d'exclusion sont souvent déterminés par l'interaction d'une série d'éléments contextuels, qu'illustre la figure 1.2[2]:

- **Les facteurs sociaux** comprennent des éléments associés à l'accès aux services sociaux de base, dont la santé, l'éducation et la sécurité sociale, entre autres;
- **Les facteurs économiques** tiennent compte de l'accès aux ressources productives – notamment la terre et le crédit – ainsi que du degré d'intégration à l'économie et aux marchés;

2 Pour plus de détails, voir aussi Macculi et Acosta (2014).

- **Les facteurs politico-institutionnels** recouvrent les politiques et programmes gouvernementaux visant à répondre aux situations d'instabilité et d'insécurité, et visant à assurer la participation politique et la jouissance des droits civils et des droits de l'homme; enfin,

- **Les facteurs culturels** définissent, en termes de traditions ou d'obstacles sexistes, les normes et le milieu dans lequel vit une personne[3]

Ces facteurs, qui sont souvent la conséquence des politiques et des programmes appliqués, peuvent avoir une incidence sur la probabilité qu'un individu soit inclus dans le processus de développement ou soit exclu de celui-ci. À cet égard, l'exclusion humaine peut donc être définie comme « le résultat des barrières sociales, économiques, politiques, institutionnelles et culturelles qui se manifestent dans des conditions humaines défavorables et qui limitent la capacité des individus de tirer des bienfaits de la croissance économique et de contribuer à celle-ci » [Traduction non officielle].

Il est important dans ce cadre de mettre en lumière la distinction entre l'exclusion humaine et l'expression communément utilisée d'« exclusion sociale ». L'exclusion sociale renvoie généralement à l'incapacité d'une personne ou d'un groupe à prendre part à la vie sociale, économique, politique et culturelle et aux difficultés qu'ils rencontrent dans leurs relations avec les autres. L'exclusion humaine, elle, définit l'incapacité d'un individu à prendre part au processus même de la croissance et à en tirer sa part de bienfaits. En ce sens, l'inclusion humaine peut être considérée comme une étape avant l'inclusion sociale: *les gens ont besoin de participer au processus de croissance, et d'en tirer des bienfaits, avant qu'ils ne puissent prendre part de façon effective à la vie sociale.*

L'exclusion humaine peut survenir à différentes étapes de la vie d'une personne. Ainsi, si les nourrissons peuvent recevoir une alimentation adéquate durant les premières étapes de leur vie, ils peuvent par la suite être victimes de discrimination à l'école ou sur le lieu de travail. L'exclusion fondée sur le sexe ou le lieu d'habitation est courante dans de nombreux pays.

Incidences différentielles de l'exclusion sur les femmes et les hommes

Dans chaque phase de la vie, les vulnérabilités affectent de diverses manières et dans des mesures différentes les femmes et les filles, d'une part, et les hommes, d'autre part. Cela découle du fait que les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans la société, jouissent de degrés différents d'accès aux ressources et de contrôle de celles-ci et ont des intérêts et des préoccupations différents qui peuvent déterminer leur chance d'être inclus dans le processus de développement ou d'en être exclus.

Certaines de ces différences sont intrinsèques à la différence de sexe, tandis que d'autres résultent de préjugés culturels et des facteurs sociaux, qui affectent les femmes tout au long de leur cycle de vie. De nombreuses études montrent en effet que ce sont les femmes et les filles qui assument en général l'essentiel du travail de soins non rémunéré, que ce sont elles qui perçoivent généralement les salaires les plus bas, que les filles souffrent plus que les garçons des conséquences d'un enseignement tronqué, qu'elles sont plus susceptibles d'entrer sur le marché

3 Parmi les autres facteurs inhibiteurs, qui ne sont pas explicitement pris en compte dans ce cadre, mais qui sont souvent des déterminants sous-jacents de l'exclusion, on peut citer la fracture zones rurales-zones urbaines, le handicap, l'appartenance ethnique, l'état sérologique (VIH/sida), les conflits intérieurs et extérieurs, entre autres.

du travail informel non qualifié et qu'elles sont plus souvent victimes d'exploitation, de violence et de mariage précoce. Tout cela compromet gravement leur développement futur et leur capacité de prendre part aux processus social, économique et décisionnel.

Les effets peuvent cependant varier d'un aspect à l'autre de l'exclusion et d'une phase à l'autre de la vie. Par exemple, il a été constaté que, dans les pays en développement, les filles qui survivent aux premières phases de la vie et parviennent à l'âge adulte ont une espérance de vie qui se rapprochait généralement de celle des femmes dans les pays développés, un écart était appelé à se réduire à l'avenir, à mesure que baissent les taux de mortalité infantile. Par ailleurs, la malnutrition des enfants se trouve être plus élevée chez les garçons que chez les filles dans la plupart des pays en développement, même si les résultats ne sont pas uniformes dans tous les pays. En Inde, par exemple, les filles risquent la malnutrition plus que les garçons en raison de leur statut social inférieur (Smith et Haddad, 2000).

Le mariage précoce et d'autres pratiques traditionnelles affectent considérablement les résultats scolaires des filles, réduisant ainsi les débouchés socioéconomiques pour elles et leurs aspirations dans la vie. Ces écarts de résultats – qu'ils tiennent à des facteurs contextuels ou à des différences liées au sexe, doivent être éliminés, puisque les politiques qui ne permettent pas d'y remédier adéquatement tendent à perpétuer les inégalités entre les sexes au fil du temps (Hedman, 1996 ; CEE et Banque mondiale, 2010)

Exclusion dans les zones urbaines et rurales

Les modes d'exclusion sont également influencés par la situation géographique du lieu où la personne naît et vit. Les personnes vivant dans les zones rurales sont plus susceptibles d'être privées de l'infrastructure sociale et économique minimale – y compris les services sociaux de base – qui leur permettraient de réaliser pleinement leur potentiel. Dans le monde, 75 % de ceux qui vivaient dans l'extrême pauvreté en 2002 résidaient dans les zones rurales, en dépit du fait que seulement 52 % de la population mondiale vivaient dans ces zones (Ravallion et al., 2007).

Des résultats de recherche récents montrent aussi des taux de pauvreté rurale élevés en Afrique (ONU, 2014). Dans le même temps, les villes africaines sont de plus en plus confrontées à des problèmes tels que la congestion urbaine, les risques environnementaux et de santé, l'insuffisance des infrastructures, la fragmentation sociale, l'accès limité à la terre, ainsi qu'une compétition accrue, qui privent les travailleurs non qualifiés d'avantages sociaux et économiques.

Section II: Indice africain de développement social (IADS)

Indice africain de développement social (IADS)

L'IADS a été mis au point pour évaluer le degré global de l'exclusion humaine. Il suit une approche de cycle de vie en partant du postulat que l'exclusion se manifeste à différentes étapes de la vie d'un individu.

Pour chaque phase de la vie, une dimension du développement humain a été identifiée, dont les individus appartenant à ce groupe d'âge particulier sont plus susceptibles d'être exclus – ce qui a une incidence par la suite sur leur développement et leur intégration dans la vie (tableau 2.1).

Tableau 2.1: L'exclusion durant le cycle de vie

Période	Étape du cycle de vie	Dimension
0-1 an	Naissance	Survie
De 1 à 5 ans	Petite enfance	Santé/nutrition
Entre 6 et 14 ans	Années de formation	Qualité de l'éducation
15 ans et plus	Entrée sur le marché du travail	Emploi productif
25 ans et plus	Vie productive	Moyens de subsistance
60 ans et plus	Vieillesse	Mener une vie décente

Pour rendre ce cadre opérationnel, chaque dimension a été associée à un indicateur qui rend le mieux compte des aspects de l'exclusion identifiés dans le modèle (figure 2.1).

Figure 2.1: Indicateurs De L'exclusion Humaine Suivant L'approche Du Cycle De Vie

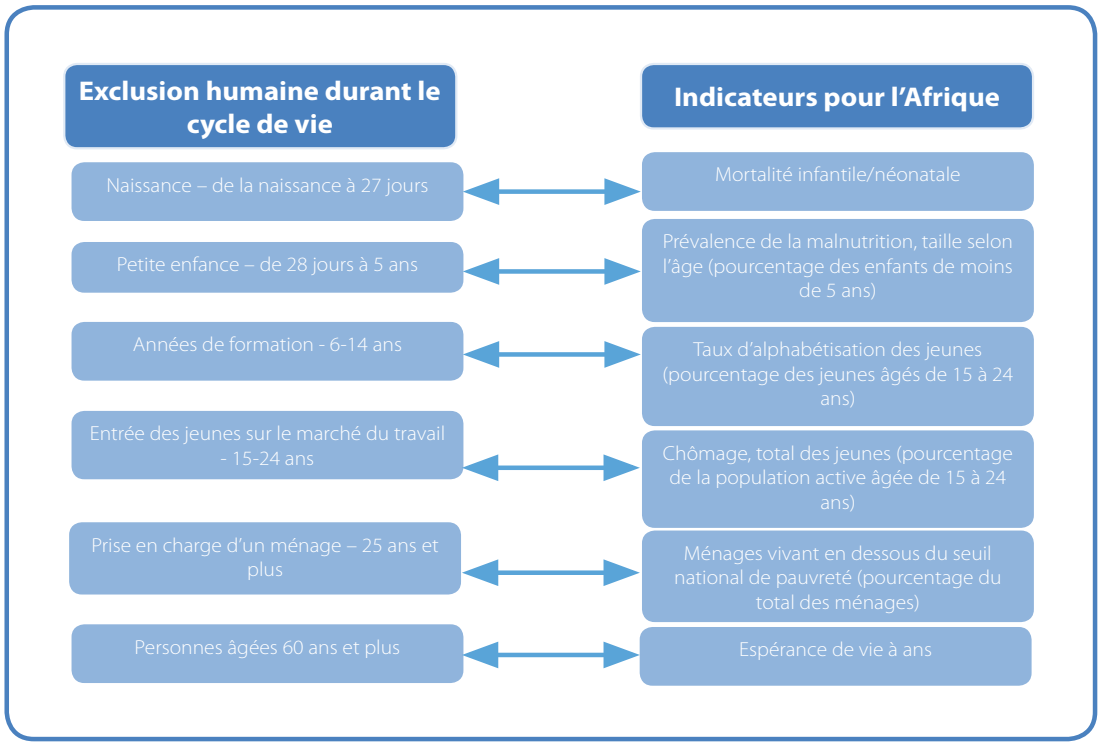

La valeur de chaque indicateur va de 0 à 1 et la valeur globale de l'IADS se situe entre 0 et 6. Plus la valeur de l'IADS est élevée, plus grande est l'étendue de l'exclusion humaine.

L'indice cherche à rendre compte des incidences différentielles de l'exclusion fondées sur le sexe et le lieu géographique. Ceci permet d'appréhender les inégalités au sein des pays et des groupes sociaux qui, autrement, resteraient non prises en compte. Les résultats devraient orienter les processus de planification du développement et améliorer le ciblage des politiques au niveau local et sur différents groupes de population[4].

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs est intervenu à l'issue d'un solide processus de consultation, associant des experts venant des États membres, des institutions régionales et des partenaires de développement. Le choix final a été fondé sur trois critères principaux: a) pertinence des dimensions/indicateurs dans le contexte africain; b) disponibilité immédiate des données, si possible à différents niveaux de l'administration; et c) indicateurs d'« impact » plutôt que de « résultats ».

Si des indicateurs choisis peuvent ne pas rendre compte de la totalité de l'exclusion à chaque phase de la vie, ils ont été choisis en tant que meilleurs indicateurs indirects possibles compte tenu des données et des études empiriques disponibles sur l'exclusion en Afrique. Les fondements méthodologiques de l'indice sont exposés en détail dans l'annexe 1.

Caractéristiques principales de l'IADS

L'IADS a un certain nombre de caractéristiques principales, qui le distingue des autres indices:

- Il a été mis au point à la suite d'une demande des États membres;
- Il utilise les données nationales, et de ce fait ne classe pas les pays;
- Il est simple à comprendre et à calculer;
- Il est le seul indice qui mesure l'exclusion *humaine*;
- Il suit une approche du cycle de vie.

Stratégie de mise en œuvre

La mise en place de l'indice dans 46 pays africains a permis de tester et d'affiner l'outil, pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins des États membres. Qui plus est, la formation dispensée pour l'utilisation de l'outil et l'application de celui-ci a aidé au renforcement des capacités nationales en matière d'identification de politiques et de programmes qui ont contribué à réduire l'exclusion au fil du temps et dans l'ensemble des groupes de population.

L'IADS a connu une importante évolution, constituée par sa montée en puissance au niveau sous-régional, du fait qu'il est devenu applicable dans des Communautés économiques régionales choisies, qui l'utilisent pour le suivi de la mise en œuvre de leurs plans de développement et pour le renforcement de leur intégration économique et sociale.

4 L'application de l'IADS en Afrique est dirigée actuellement par les équipes nationales de mise en œuvre, comprenant des experts de haut niveau venant des ministères compétents et des bureaux nationaux de statistique. Les données nécessaires pour les calculs de l'IADS sont fondées sur les statistiques nationales, principalement les recensements, les enquête auprès des ménages, des enquêtes démographiques/dans le domaine de la santé.

Enfin, un cade de cartographie des politiques sociales sur la base des résultats de l'IADS est en cours d'élaboration par la CEA, dans le but de mieux évaluer l'efficacité des politiques sociales dans la lutte contre l'exclusion humaine. Cet exercice constituera une étape majeure vers l'utilisation de l'IADS pour la planification du développement et pour un meilleur ciblage des politiques. La mise en place d'équipes nationales de mise en œuvre est aussi en train de jouer un rôle déterminant dans l'appropriation de l'indice par les administrations et l'adhésion d'importance cruciale de celles-ci à l'instrument, ce qui les encouragera à l'utiliser aux fins de la promotion et du renforcement d'un développement plus inclusif.

Section III: Afrique australe – Une brève introduction

Afrique australe – Une brève introduction

L'Afrique australe est composée de 15 États membres[5] et comptait une population totale de 293,4 millions d'habitants en 2013. Le taux moyen annuel de croissance pour la sous-région était entre 2000 et 2011 de 4,2 %, un taux inférieur au taux moyen africain de 5 %. Toutefois, la croissance moyenne pour la sous-région a rebondi au cours des dernières années et se situe actuellement à 5,2 %. Le PIB total était de plus de 575,5 milliards de dollars des États-Unis aux prix de 2010. On notera en particulier que la contribution du secteur des services s'élève à un peu plus de la moitié du PIB de la région (51 %), l'industrie et l'agriculture contribuant respectivement au PIB à hauteur de 32% et de 17 %[6].

L'Afrique australe a par ailleurs accompli des progrès impressionnants dans le domaine du renforcement de l'intégration régionale, ayant fini de mettre en place une zone de libre-échange (ZLE) en 2008, une union douanière en 2010, et étant censé parvenir au statut de marché commun au plus tard en 2015. La région fait aussi partie de l'arrangement de zone de libre-échange tripartite, comprenant la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la SADC.

Malgré une croissance soutenue et une intégration régionale poussée, la pauvreté et les inégalités, en particulier en ce qui concerne les femmes et les jeunes, restent des problèmes cruciaux de développement en Afrique australe. La sous-région comprend certaines des économies les plus pauvres et les plus inégalitaires dans le monde, bien que la région soit riche en ressources naturelles, y compris une faune et une flore abondantes et diversifiées, et un climat favorable.

Les résultats dans le domaine social, en particulier dans l'éducation et la santé, ont certes connu une amélioration au cours des deux dernières décennies, mais à un rythme ne correspondant pas aux tendances positives observées dans les performances économiques. En 2010 (derniers chiffres disponibles), près de 45 % de la population totale vivait avec moins de 1,25 dollar par jour; la prévalence de la malnutrition était en moyenne de 36,1 % dans l'ensemble de la sous-région; l'espérance de vie moyenne était de 52,8 ans, Maurice ayant l'espérance de vie la plus élevée avec 73 ans et le Lesotho la plus courte avec 46,7 ans, tandis que les taux de mortalité néonatale dépassaient les 50 décès pour 1 000 naissances vivantes (CEA et SADC, 2012).

Le chômage est un phénomène répandu dans l'ensemble des pays de la sous-région, les femmes étant les plus touchées, ce qui reflète une vulnérabilité accrue chez elles et une inégalité entre les sexes en matière d'accès aux avantages économiques, y compris l'accès aux produits financiers et à la terre. La plupart des femmes d'Afrique australe sont soit sous-employées soit occupent des emplois faiblement rémunérés et peu productifs, ce qui limite la possibilité pour elles de devenir des agents actifs du changement. Cette situation est compliquée par l'âge, les jeunes femmes étant les plus touchées par le chômage, en particulier en Namibie et au Lesotho.

Ces statistiques font apparaître le risque d'exclusion de certains groupes de population des bienfaits de la croissance. La pauvreté et la vulnérabilité sont largement dues dans la sous-région à un ensemble de facteurs, notamment un poids important des maladies, des sécheresses et

5 Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

6 http://www.sadc.int/themes/economic-development/.

Figure 3.1: GCarte géographique de l'Afrique australe

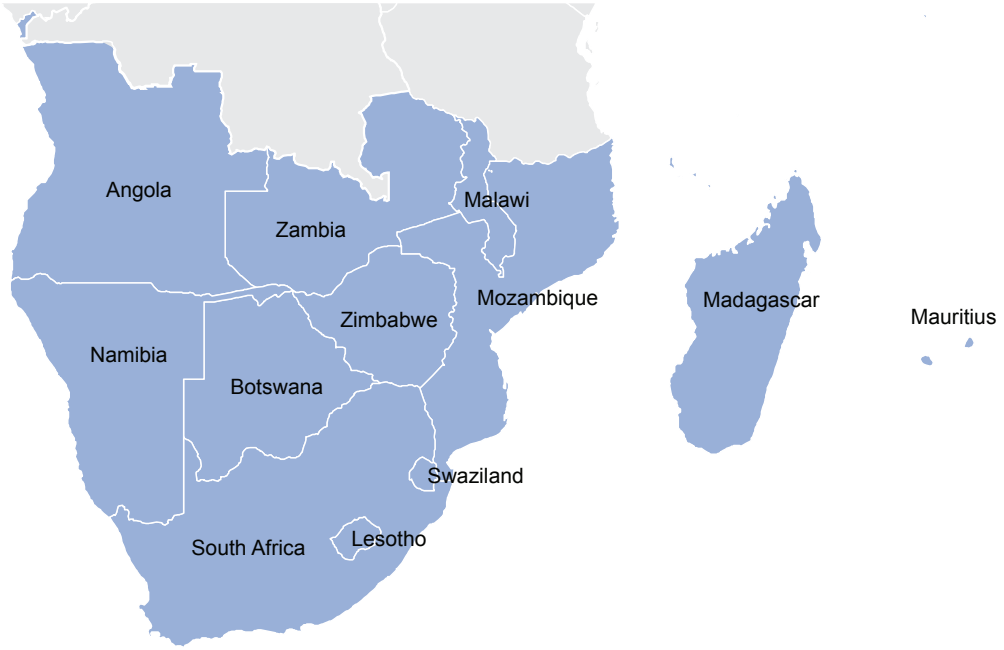

des inondations fréquentes. L'IADS aide à mieux comprendre les déterminants et les niveaux de l'exclusion dans chaque pays, les groupes et les secteurs les plus touchés, cela aidant à mieux planifier les politiques, à mieux en assurer le suivi et à mieux les cibler.

Processus d'établissement du rapport IADS pour l'Afrique australe

Un atelier sous-régional s'est tenu à Johannesburg, en novembre 2014, pour dispenser une formation aux pays d'Afrique australe dans le domaine du calcul et de l'utilisation de l'IADS aux fins de l'analyse des politiques. Les huit pays suivants ont pris part à la formation: Angola, Botswana, Malawi, Maurice, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Chaque pays était représenté par de hauts fonctionnaires venant du Ministère de l'économie et des finances, de la planification du développement, et des Bureaux nationaux de statistique. Les résultats des analyses IADS effectuées avec les équipes de pays sont présentés dans la section suivante. Le Lesotho, le Mozambique et l'Afrique du Sud n'ont pas pris part à la formation et ne figurent par conséquent pas dans le rapport.

Le présent rapport s'appuie sur l'atelier organisé à Lusaka (Zambie) en octobre 2015 avec les États membres pour valider les données et les résultats initiaux des analyses-pays. Il contient donc des propositions et des recommandations des États membres et d'autres parties prenantes ayant pris part à la réunion de Lusaka. Pour le calcul de l'IADS, le rapport utilise six indicateurs qui permettent de parvenir à l'indice. La non-disponibilité d'informations sur deux indicateurs ou plus, aux niveaux à la fois national et infranational, empêche de procéder à une évaluation appropriée de l'exclusion et impose d'exclure le résultat concerné de l'analyse.

Section IV: Analyses-pays

Analyses-pays

4.1 Angola[7]

Conditions socioéconomiques

Les crises financière, alimentaire et énergétique mondiales de 2007-2008 ont eu une incidence négative sur les performances économiques de l'Angola, mais la croissance a repris, même si elle n'est pas revenue au niveau d'avant la crise. L'absence de valeur ajoutée à la production pétrolière et la prédominance d'une intégration uniquement en aval de l'économie nationale dans l'économie mondiale représente un sérieux obstacle à la réalisation de meilleurs résultats dans le domaine de la croissance. Cela peut se voir dans la baisse des taux de croissance du PIB entre 2013 et 2015, reflet de l'effondrement des cours mondiaux du pétrole (figure 4.1.1).

Figure 4.1.1: Taux de croissance du PIB

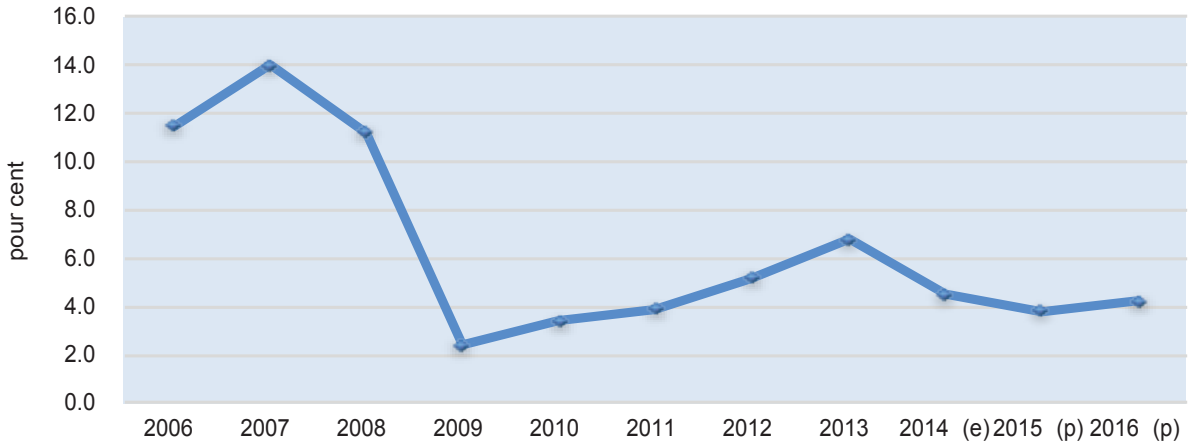

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

*Note: *(e) estimations, *(p) projection*

La croissance économique est en effet largement tirée par le secteur du pétrole en Angola, et le Gouvernement envisageait d'accroître la production de 1,8 millions de barils par jour en 2013 à 2 millions de barils par jour en 2016 (BAD, 2015). La dépendance du pétrole se traduit par le fait que celui-ci représente 46 % du PIB, 80 % des recettes publiques et 95 % des exportations de l'Angola (44 % vers la seule Chine). Le secteur est toutefois à forte intensité de capital, la main-d'œuvre employée dans l'industrie pétrolière ne représentant que 1 % seulement du total des emplois. Ceci prend une plus grande résonnance quand on sait que l'Angola devait sortir à partir de 2015 de la catégorie des pays les moins avancés sur la seule base des critères du revenu national brut (RNB)[8] et qu'il devait perdre dès lors certaines des conditions les plus favorables dont il bénéficiait.

7 Les valeurs globales de l'IADS au niveau national et au fil du temps peuvent ne pas correspondre aux valeurs différenciées selon le lieu et le sexe, en raison d'un manque de données empiriques. Si le nombre des indicateurs de l'IADS est inférieur à cinq, nous écartons les déterminants du lieu et du sexe.

8 La liste des pays les moins avancés est révisée tous les trois ans (dernière révision intervenue en mars 2012) par le Conseil économique et social des Nations Unies sur la base de trois critères: a) le revenu par habitant; b) le capital humain (à savoir, un indice composite fondé sur les indicateurs de la nutrition, du taux de mortalité infantile, du taux de scolarisation et du taux d'alphabétisation; enfin, c) la vulnérabilité économique (à savoir, un indice composite multidimensionnel fondé sur l'instabilité dans la production agricole, la proportion de la population victime des catastrophes naturelles, l'instabilité dans les exportations de biens et de services, la proportion de la population vivant dans les basses terres, la part de l'agriculture, de l'exploitation des forêts et de la pêche dans le PIB, la concentration de l'exportation de marchandises, la population et l'éloignement). Pour plus de détails, voir Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) (2008).

L'absence de liens en amont entre l'industrie pétrolière et le reste de l'économie se trouve au cœur du développement non inclusif. En effet, le rythme lent de la diversification économique n'aide pas à réduire le taux de chômage de 26 %, avec 32 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le coefficient Gini du pays de 0,59 est l'un des plus élevés de la sous-région, avec de possibles effets négatifs sur la cohésion sociale.

La loi relative à l'activité pétrolière et un certain nombre de décrets à contenu local visant à donner du poids aux intérêts nationaux dans le secteur pétrolier traduisent l'importante reconnaissance de cette situation et de la nécessité de prendre des mesures visant à redresser une économie fondée sur les matières premières. Ce cadre juridique sert aussi à promouvoir la création de compétences locales par l'« angolanisation » des ressources humaines et en accordant un traitement préférentiel aux sociétés nationales dans la fourniture de biens et services (BAD et al., 2014).

Développement social

L'Angola a réalisé d'importants progrès en matière de résultats sociaux, mais ces résultats varient selon le groupe de revenu, le lieu et le sexe. S'il existe une tendance générale positive d'amélioration des résultats sociaux, le rythme de cette amélioration est beaucoup plus lent que celui des progrès dans l'économie en général.

En l'absence de données nationales relatives à la pauvreté, le seuil de pauvreté international de 1,90 dollar a été utilisé[9]. Le léger changement positif intervenu de 2000 à 2008 a consisté en une baisse de la population considérée comme pauvre de 32,3 % à 30,1 % (dernières données disponibles) (tableau 4.1.1). La variation de la pauvreté d'un lieu à l'autre constitue une caractéristique dominante de l'économie angolaise. Si la capitale compte 33 % de personnes vivant en dessous du seuil international de pauvreté, ce chiffre double et passe à 64 % et 65 % dans le centre-sud et l'est du pays (OPHI, 2011).

Le principal déterminant de la pauvreté est constitué par les inégalités de revenu (le coefficient Gini de 0,59 de l'Angola fait du pays le cinquième pays le plus inégalitaire dans le monde). La grande concentration de la richesse dans les groupes aux revenus les plus élevés se traduit par des inégalités en matière d'avantages, les pauvres étant moins susceptibles d'accéder à un logement décent. Seuls 30 % des pauvres – contre 51 % pour les non-pauvres – ont accès à l'eau potable et il existe des chiffres similaires pour l'accès à l'assainissement (respectivement 40 % et 72 %) et à l'électricité (respectivement 14 % et 57 %). Seuls 5 % des pauvres ont accès à l'ensemble de ses trois services essentiels d'infrastructure, alors que pour les non-pauvres cette proportion s'élève à 32 % (BAD et al., 2015).

Des chiffres similaires sont observés dans l'éducation et la santé, avec un rythme de progrès lent à partir d'une situation initiale peu satisfaisante. Par exemple, le taux de mortalité des moins de cinq ans était de 158 pour 1 000 naissances vivantes en 2009 et a baissé à 96 pour 1 000 naissances vivantes en 2013. Malgré ces améliorations substantielles, l'Angola continue d'être le deuxième pays ayant le taux de mortalité des moins de cinq ans le plus élevé au monde (UNICEF, 2013). En outre, les taux moyens nationaux sont très inégalement répartis au détriment des zones rurales qui enregistrent des taux 70 % plus élevés que ceux des zones urbaines.

Les progrès globaux réalisés vers l'enseignement primaire universel ont permis d'enregistrer un taux net de scolarisation et d'achèvement des études de respectivement 85 % et 46 % (CEA et al., 2014). Ces niveaux bas peuvent être liés à la part inadéquate du budget de l'éducation qui et allouée à l'enseignement primaire (autour de 29 %), ce qui est en dessous tant de la moyenne

9 Indicateurs du développement dans le monde 2016.

régionale de 46 % que du taux de 50 % défini pour atteindre l'objectif fixé dans l' « Initiative éducation pour tous » par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, 2014).

Les faibles taux d'achèvement des études sont aussi le résultat d'une transition inadéquate vers la scolarisation dans le secondaire, qui se situe à 32 %, les femmes dans les zones rurales atteignant à peine 6 %. En outre, les taux d'achèvement sont plus élevés pour les groupes à revenu élevé et pour les populations urbaines, qui ont trois fois plus de chance d'achever leurs études que les groupes ruraux à faible revenu. Par ailleurs, il existe des différences géographiques très marquées dans l'accès à l'éducation, avec 84,8 % des enfants ayant accès à l'école dans les zones urbaines contre 66,9 % dans les zones rurales. Toutefois, des efforts sont en cours pour améliorer les résultats dans le domaine de l'éducation par la création de meilleures infrastructures – avec la construction de 50 nouveaux établissements d'enseignement secondaire - et le recrutement de 18 660 enseignants en 2013. Plus de 240 000 enseignants ont déjà été recrutés dans le système éducatif au cours des quatre dernières années (BAD et al**.,** 2014).

Table 4.1.1: Tableau 4.1.1: Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions	16,1	19.2	24.2
Total du PIB en milliards de kwanza*	544,012	4,636,801	12,713,053
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	640	...	...
Population en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar par jour (pourcentage de la population)	32,3 (2000)	30,1 (2008)	…
Indice Gini	...	0.42 (2008)	0.59**.
Chômage, pourcentage de la population active totale	6,8	6,7	6,8
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ans de la population active totale)	10,4	10,1	10,5
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	a	3.4	3.3
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	46,7	49,4	51,9

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

**Statistique 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » FMI, consultée le 31 mars 2016, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx*

*** Perspectives économiques en Afrique, 2015.*

Mesure de l'exclusion humaine en Angola[10]

Ces chiffres globaux du développement social ne fournissent toutefois pas suffisamment d'informations pour l'orientation des politiques et pour le ciblage des groupes exclus. L'IADS, en adéquation avec le thème du Programme régional et international de développement durable à l'horizon 2030 consistant à « ne laisser personne de côté », évalue l'étendue de l'exclusion tout au long du cycle de vie, à plusieurs niveaux de l'administration, nationale et infranationale), en tenant aussi compte des dimensions de l'exclusion liées à l'espace et au sexe, ce qui permet de fournir ainsi des informations empiriques pour la formulation des politiques.

Comme on peut l'observer dans la figure 4.1.2, au cours des 13 dernières années, l'exclusion a reculé de manière significative en Angola. Durant cette période, les performances économiques, largement tirées par les exportations de pétrole, ont permis au pays de disposer d'une certaine manne financière et d'augmenter les crédits budgétaires alloués aux secteurs sociaux.

10 Faute de de données disponibles, l'IADS pour l'Angola n'a pas été calculé au niveau infranational.

Figure 4.1. 2: L'IADS de l'Angola

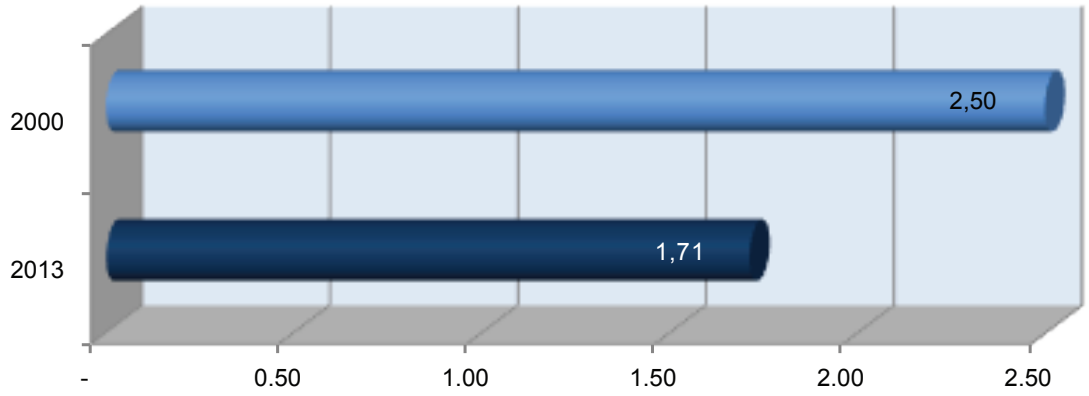

Source: Calculé en utilisant des données nationales.

La baisse de l'exclusion humaine générale sur une période relativement longue (2000-2013) traduit une tendance positive au niveau global. L'absence de données différenciées par sexe et par lieu ne permet pas d'avoir une idée complète de l'exclusion humaine en Angola.

La répartition spatiale des résultats sociaux reflète le développement économique inégal que connaît le pays. Même en l'absence de données infranationales, d'autres études ont fait ressortir que l'absence d'inclusion spatiale constituait un obstacle majeur empêchant de parvenir à une croissance soutenue (OPHI, 2011 et BAD, 2015). Cela est largement dû à une guerre civile de 27 ans qui a laissé certaines zones géographiques sous-équipées en infrastructures, mais a aussi entraîné une prestation de services publics asymétrique en défaveur des zones rurales. En outre, la longue guerre civile a provoqué une importante migration de la campagne vers les zones urbaines, dont la population est passée de 15 % en 1970 à 62 % en 2014. L'isolement de régions et de populations largement dû à la guerre a poussé les autorités angolaises à s'attaquer à la question cruciale de l'inclusion spatiale dans leurs efforts pour parvenir à un développement économique et social durable.

Les déterminants de l'IADS fournissent d'autres informations sur les progrès réalisés au cours de la période considérée (2000-2013) pour six indicateurs.

Figure 4.1.3 : Facteurs déterminant l'exclusion humaine

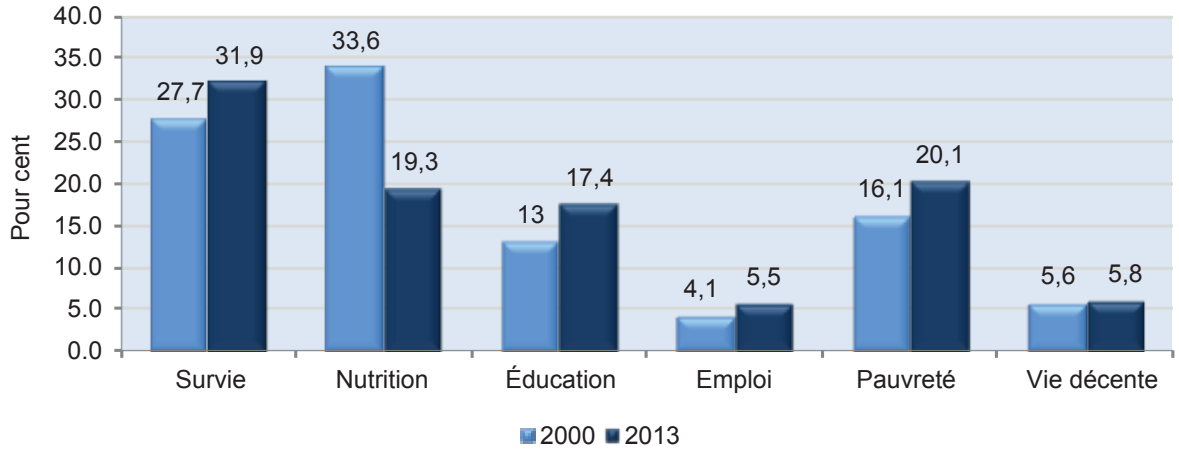

Source: Calculé en utilisant les données nationales. Note: Pauvreté mesurée en utilisant le seuil de pauvreté de 1,90 dollars.

Si la mortalité globale des moins de cinq ans a baissé entre 2009 et 2013, l'exclusion en matière de mortalité néonatale s'est aggravée, de même que pour l'emploi et l'éducation. Ceci est probablement dû aux coûts de la santé, de la nutrition et de l'éducation à la charge des ménages. Les plans de partage des coûts des services publics entre le Gouvernement et les ménages sont restés une caractéristique critique de l'exclusion en Angola. Cela revêt une importance encore plus grande au niveau infranational, où seuls 15,4 % des ressources budgétaires sont dépensées contre 80 % au niveau central, ce qui accentue le retard des régions non développées et les empêche de connaître une amélioration de leurs résultats sociaux (Projet de budget 2014 du Ministère des finances).

Considérations relatives aux politiques

L'Angola se trouve actuellement dans une situation difficile. La dépendance excessive des recettes pétrolières rend le pays sensible aux chocs extérieurs. Par exemple, l'Angola a été durement touché par la chute des cours mondiaux du pétrole, de même que par une réduction temporaire de la production pétrolière due à un entretien non programmé des champs de pétrole et par une sécheresse prolongée. On s'attend à ce que les cours bas du pétrole entrainent des coupes substantielles dans les dépenses publiques. Cela crée une situation particulièrement difficile pour le financement de politiques sociales permettant de lutter contre l'exclusion.

Cet état de fait a été reconnu par les autorités nationales qui ont alloué en 2014 plus de 76 milliards de dollars, soit plus de 30 % du budget national, aux secteurs sociaux. Toutefois, la qualité et le volume des dépenses demeurent un défi majeur. L'exclusion spatiale requiert une sérieuse attention en termes d'infrastructure et de prestation de services publics, d'où la nécessité d'une réévaluation du volume des dépenses. La différence entre zones rurales et zones urbaines en matière d'accès aux services mérite une certaine attention lors de l'allocation des crédits budgétaires et de la définition des modes de dépenses, à l'échelon infranational.

La qualité des dépenses reste un problème critique. Les données disponibles indiquent que la survie et l'alphabétisation, donc la santé, la nutrition et les infrastructures éducatives, requièrent davantage d'attention. La qualité est aussi déterminée par l'accès équitable et constitue un élément crucial du développement social. Selon une estimation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) datant de 2013, les 50 % de ménages angolais les plus riches bénéficient de 70 % de l'assistance sociale publique. De plus, le nombre rapporté de bénéficiaires des prestations de la sécurité sociale reste faible. Les données fournies indiquent que, en 2012, près de 100 000 personnes dépendaient de programmes d'aide alimentaire. En dépit de ressources accrues du pays, la protection sociale en Angola semble fragmentée et nécessite la mise en œuvre d'un programme d'assistance sociale plus ambitieux, y compris le renforcement des programmes d'allocations sociales pour lutter contre la pauvreté.

Les politiques publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition doivent être plus équitables. La conception de politiques publiques reposant sur l'équité afin d'obtenir des améliorations dans l'accès des ruraux à ces services constituerait une orientation importante des politiques vers un développement durable plus inclusif. On ne saurait suffisamment souligner l'importance de l'évolution historique de l'Angola. Il n'existe pas toujours de liens entre le système budgétaire du pays et les plans de développement des collectivités locales. La nécessité s'impose de mettre en œuvre une politique de décentralisation visant à corriger le développement inégal dans toutes les sous-régions. L'existence de plans régionaux de développement et de budgets régionaux bénéficiant d'une possible décentralisation budgétaire revêt une importance cruciale. Il est essentiel de compléter cela, pour la lutte contre l'exclusion spatiale, par une meilleure coordination entre prestataires de services publics.

4.2 Botswana

Conditions socioéconomiques

Le Botswana a réalisé de bonnes performances dans le domaine de la croissance plusieurs années durant, sauf en 2009, lorsque l'économie du pays a été sévèrement touchée par les effets délétères des crises mondiale et financière. L'économie a montré une remarquable résilience en 2013, avec une croissance du PIB de 5,9 % contre 4,3 % en 2012. La croissance était largement tirée par des secteurs axés sur les services, à savoir le commerce, les transports et les communications, les services publics et les services financiers. En outre, le secteur minier a affiché une forte croissance de 10,6 % en 2013 à la suite d'une forte demande de diamants dans l'économie mondiale, en provenance en particulier de la Chine et de l'Inde (BAD et al., 2014). Les estimations de croissance en 2014 étaient de l'ordre de 5,2 %, tandis que les projections pour 2015 prévoyaient une croissance de la production de l'ordre de 4,5 %, ce qui constituerait une réduction, la baisse semblant devoir se poursuivre, principalement en raison du ralentissement de l'activité dans les secteurs non miniers, notamment dans celui de l'énergie. L'absence d'une diversification suffisante de l'économie et l'apparente dépendance excessive du secteur des diamants rend le pays très sensible aux chocs exogènes mondiaux.

Pour relancer la croissance, les autorités s'attachent de plus en plus à améliorer la productivité totale des facteurs grâce à des investissements dans l'éducation, à la mise en œuvre de projets publics et à l'amélioration de la qualité des dépenses (FMI, 2014). En outre, elles se sont engagées à adopter des politiques et stratégies appropriées pour le développement du capital humain et celui des infrastructures physiques et à mobiliser des crédits budgétaires substantiels à cet effet, compte tenu du rôle important que le capital humain et les infrastructures jouent dans l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie[11].

Figure 4.2.1: Taux de croissance du PIB

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

Note: *(e) estimations, *(p) projectiodollars.

11 http://www.gov.bw/global/portal%20team/2015%20budget%20speech%20by%20honourable%20o.pdf.

Développement social

Le pays présente une situation sociale variable. Le Botswana a enregistré d'importants progrès, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. Grâce à la politique de gratuité de l'enseignement, les taux d'alphabétisation ont connu un bond de 34 % à 83 % entre 1996 et 2010, la parité entre les sexes ayant été réalisée dans l'enseignement primaire et secondaire. Les principales politiques qui ont permis d'obtenir ces résultats sont la gratuité de l'enseignement de base, l'adoption de la politique inclusive de l'éducation en 2011 et un programme d'alphabétisation en cours, dans lequel une attention particulière est accordée aux femmes (BAD et al., 2014).

Le pays a aussi enregistré des progrès notables dans les taux de mortalité infantile et des moins de cinq ans entre 2007 et 2011. En particulier, les taux de mortalité néonatale ont baissé de 70,2 % en passant de 57 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2007 à 17 décès en 2011, grâce à une amélioration de l'accès aux structures de santé aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a baissé de 49 % en 2003 à 35,7 % en 2010 (tableau 4.2.1). Durant la même période, l'extrême pauvreté a baissé de 23,4 % à 6,5 % (ibid.). Cela a été le résultat d'un accroissement des dépenses visant à réduire la pauvreté et d'activités ciblant les groupes vulnérables.

Tableau 4.2.1: Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2003	2005-2007	2010-2012
Population totale, en millions	1,8	1,9	2,2
Total du PIB en milliards de pula*	34 416	67 153	141 942
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	2 790	5 570	7 240
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour (pourcentage de la population)	49	…	35,7
Indice Gini	0,65	0,60 (2009)	...
Chômage, pourcentage de la population active totale	20,2	18,5	18,2
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ans de la population active totale)	22	31,6	34
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	1,4	1,8	2
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	49,2	59	64,3

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

****Statistique*** 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » FMI, consultée le 31 mars 2016, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx

*** Perspectives économiques en Afrique, 2015.*

Malgré ces résultats, le pays a à relever les défis du chômage des jeunes et des inégalités de revenu. Un jeune sur trois au Botswana était au chômage en 2012-2014, avec d'importantes disparités entre les sexes. Les inégalités de revenu mesurées par le coefficient Gini persistent et se situaient à 0,60 en 2009, ce qui faisait du Botswana un des pays les plus inégalitaires au monde.

Mesure de l'exclusion humaine au Botswana[12]

Le Botswana a un indice de l'exclusion humaine relativement bas, cet indice ayant baissé de 2,12 en 2006 à 1,85 en 2013 (figure 4.2.2), soit une baisse de 12,7 %. Ce résultat pourrait être le fruit des mesures ciblées prises par le Gouvernement pour réduire les inégalités de revenu en accroissant les dépenses en faveur des pauvres et en mettant en place un solide système d'octroi d'allocations.

12 L'IADS du Botswana n'a pas été calculé au niveau infranational et pour le sexe/lieu, les données n'étant disponibles que pour moins de cinq indicateurs.

À un niveau plus large, le Gouvernement cherche à promouvoir la croissance inclusive en créant un environnement propice aux activités économiques productives, tout en veillant à ce que les bienfaits de la croissance économique soient équitablement partagés entre les citoyens (Gouvernement du Botswana, 2015). Toutefois, la véritable difficulté réside dans la traduction des gains macroéconomiques résultant de la croissance en améliorations dans la vie des ménages.

Les principaux facteurs déterminant l'exclusion humaine au Botswana apparaissent être la

Figure 4.2.2: L'IADS du Botswana

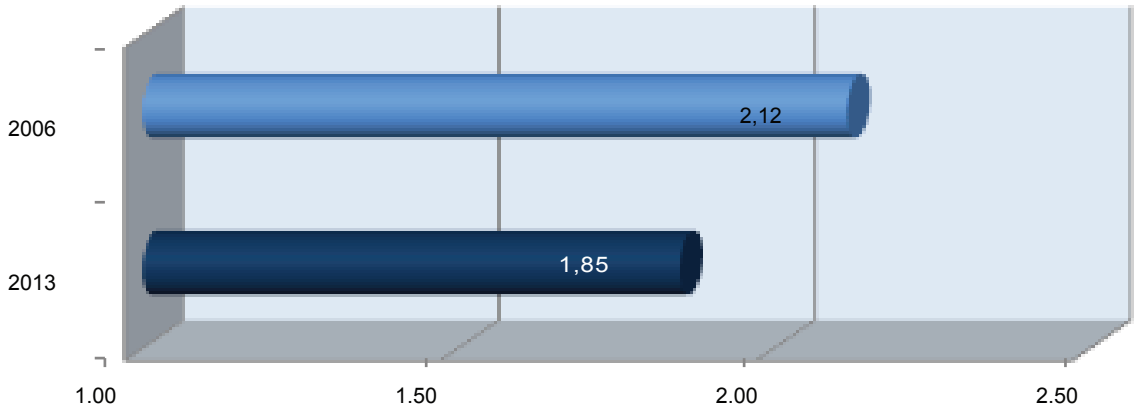

Source: Calculé en utilisant les données nationales.

mortalité néonatale et le chômage des jeunes (figure 4.2.3). Entre 2006 et 2013, le taux de mortalité néonatale a baissé de 33 %, tandis que le chômage des jeunes des jeunes a augmenté de 24,4 %. Toutefois, la contribution de la mortalité néonatale mâle à l'exclusion globale était de 47,6 %, tandis que celle de la mortalité néonatale féminine était de 41,1 %, ce qui indiquait clairement que plus d'enfants de sexe masculin décédaient à l'âge infantile que d'enfants de sexe féminin. Même si le pays a accompli des progrès réguliers en matière d'amélioration des résultats globaux dans le domaine de la santé pour sa population, la majorité des décès d'enfants continuent de survenir dans les premiers mois de la vie, du fait de complications chez les nouveau-nés, de la diarrhée et de la pneumonie.

La contribution du chômage des jeunes femmes à l'exclusion en 2013 était relativement plus élevée (28 %) que celle du chômage des jeunes hommes (21%). Ce qui confirme le phénomène très répandu en Afrique de taux de participation plus faibles des femmes aux marchés du travail formel comparativement à ceux des hommes. Si l'intention du Gouvernement de créer des emplois pour les citoyens est louable, elle ne s'est pas encore traduite en emplois réels, en particulier pour les jeunes.

Considérations relatives aux politiques

Étant donné que l'exclusion humaine au Botswana est principalement la conséquence de la mortalité néonatale et du chômage des jeunes, il y a lieu de mettre en œuvre des politiques d'intervention et des stratégies globales et plus ciblées qui accordent une attention particulière à ces domaines. Par exemple, le Gouvernement devrait accroître l'accès aux services de santé, en particulier aux services néonataux et maternels dans les zones rurales, afin de réduire à la fois les taux de morbidité et de mortalité parmi les nourrissons. Les autorités publiques ont reconnu que les plans nationaux passés privilégiaient les centres urbains en matière de construction

Figure 4.2.3: Facteurs déterminant l'exclusion humaine

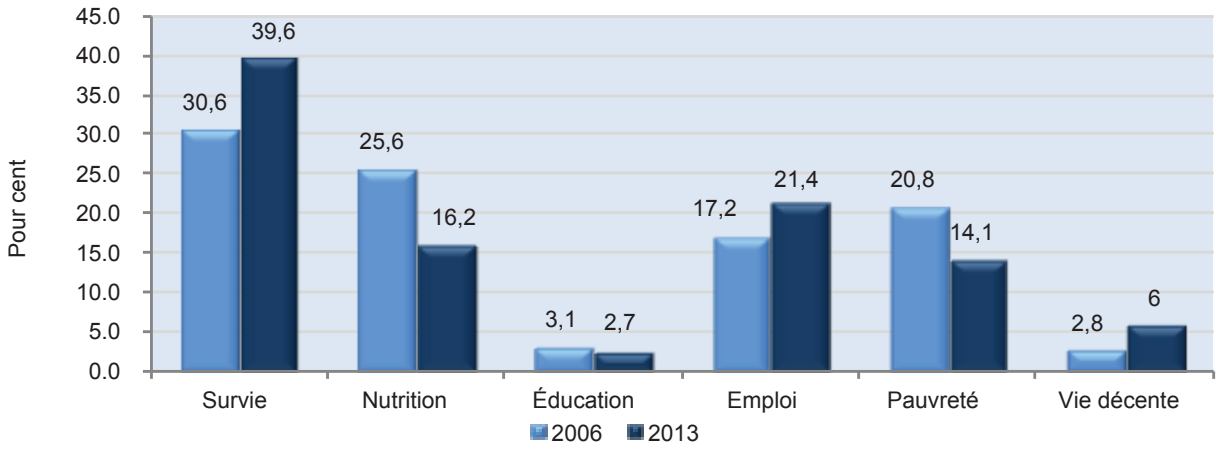

Source: Calculé en utilisant les données nationales.

d'infrastructures, laissant ainsi les populations rurales sans accès aux services de santé. Toutefois, ces dernières années, le Gouvernement s'est lancé dans la construction d'infrastructures dans l'ensemble du pays en allouant plus de ressources aux zones rurales. Grâce à cet effort, la fourniture de services de santé a été améliorée de manière significative en termes d'accès aux services, de quantité et de qualité de ces services partout dans le pays.

Par l'intermédiaire du Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, le Gouvernement a lancé le Plan pour l'emploi des jeunes[13] en 2012, plan qui faisait partie du Cadre global de traitement du chômage des jeunes dans le pays. Dans cette même veine, une place importante a été accordée aux politiques de l'emploi dans les efforts tendant à promouvoir la croissance inclusive dans le programme de développement économique du pays. Le Botswana a aussi adopté en 2010 une politique nationale de la jeunesse qui vise à prendre systématiquement en compte les jeunes dans les plans nationaux de développement.

La bonne gouvernance du Botswana, qui repose sur une ferme volonté politique et de solides institutions, permettra aussi de remédier à certains des déséquilibres structurels actuels. Le nouveau Plan relatif à la Vision nationale à l'horizon 2036, qui est en cours d'élaboration à travers de larges consultations avec diverses parties prenantes, s'attaquera à certaines de ces difficultés. Pour traduire cette vision à long terme dans les faits, le pays est déjà en train de mettre en œuvre une stratégie de diversification, en plaçant tout particulièrement l'accent sur la création de valeur ajoutée pour à la fois les produits agricoles et minéraux. On espère que, grâce à la diversification de l'économie, des emplois seront créés pour la population, en particulier pour les personnes vivant dans les zones rurales, afin d'instaurer un développement plus inclusif et plus équitable.

4.3 Malawi

Conditions socioéconomiques

Le taux de croissance du PIB du Malawi a été relativement stable ces dernières années, étant estimé à 5,7 % en 2014, mais devant, selon les projections, se ralentir et baisser à 5,5 % en 2015, avant un léger rebond en 2016 (figure 4.3.1). La croissance a été tirée dans une large mesure par l'expansion de l'agriculture, les secteurs commerciaux de la vente en gros et de la vente au détail,

13 http://www.gov.bw/en/Ministries--Authorities/Ministries/Ministry-of-Youth-Sport-and-Culture-MYSC/MYSC-News/YOUTH-EMPLOYMENT-SUMMIT-/.

mais on s'attend à ce que le rythme ralentisse en raison de mauvaises conditions météorologiques, qui vont probablement avoir une incidence sur la production agricole et sur l'agro-industrie.

En effet, la structure économique du Malawi reste peu diversifiée, l'économie étant principalement tirée par l'agriculture, le tabac entrant pour 80 % dans le total des exportations. Si celles-ci ont doublé durant la décennie passée (de 21,8 % à 41 % entre 2004 et 2014), l'économie demeure fragile et vulnérable aux chocs extérieurs, en particulier à l'instabilité météorologique, qui a des effets sur la production agricole. La transformation structurelle est par conséquent cruciale pour le renforcement de la productivité et de la diversification dans l'agriculture et dans les divers autres secteurs.

L'inflation reste un défi à relever pour le pays; elle était en moyenne de 23,8 % en 2014, avec des taux élevés du crédit (supérieur à 40 %) et un environnement budgétaire global faible (Banque mondiale, 2015). Le déficit budgétaire du pays s'élevait à 5,9 % du PIB en 2014-2015 et était accompagné d'une réduction drastique de l'aide au développement. L'investissement total (en pourcentage du PIB) et l'épargne nationale brute ont diminué d'un tiers durant les dix dernières années (FMI, 2015). Dans ce contexte, et avec peu d'investissements directs étrangers (IDE), ceux-ci ne représentant que 2 % du PIB, le recours au financement intérieur a fortement accru la dette publique, qui équivalait à 69,6 % du PIB en 2014.

Le climat des investissements n'est pas non plus propice pour l'investissement privé. Le Malawi est classé au 171e rang sur 189 pays dans le rapport « Doing Business » de 2014. Parmi les principaux obstacles auxquels se heurtent les investisseurs figurent la médiocrité des infrastructures et de la prestation de services, notamment la fourniture de l'énergie et les transports, de même que l'accès limité au crédit et des cadres réglementaires médiocres.

Si des efforts sont en cours pour améliorer la gestion publique globale, des difficultés persistent

Figure 4.3.1: Taux de croissance du PIB

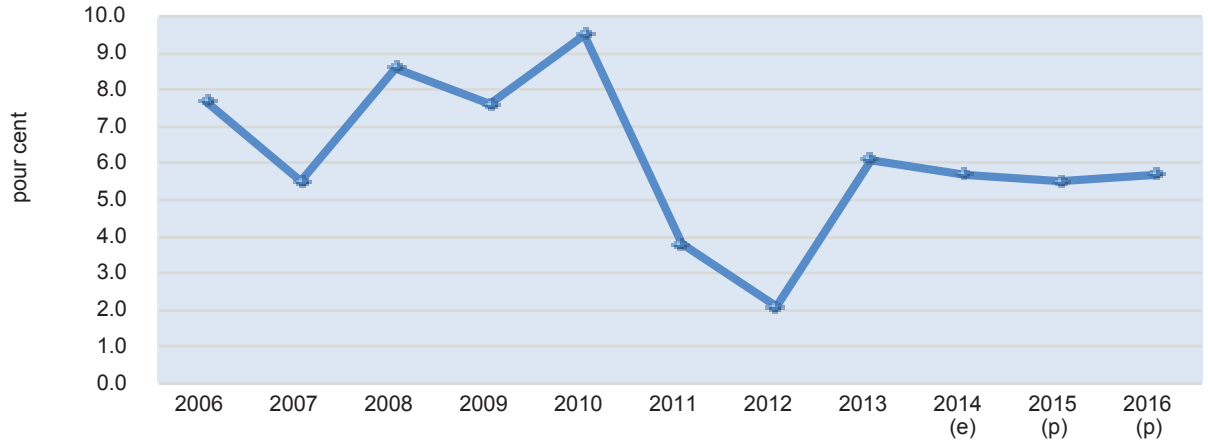

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

Note: *(e) estimations, *(p) projection

pour ce qui est de la discipline macroéconomique et budgétaire, de l'allocation stratégique des ressources et de l'efficacité dans la prestation de services. Du côté positif de la situation, on peut mentionner la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes visant à restaurer la compétitivité

dans le domaine du commerce et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales, notamment par la réduction des barrières à la compétitivité et la révision des politiques nationales en matière de règlementation des exportations et du commerce.

Développement social

Le Malawi est l'un des pays africains qui ont connu la plus rapide réduction de la pauvreté - par 20 % en l'espace de 12 ans (CEA et al., 2015) – bien que les niveaux absolus restent très élevés (tableau 4.3.1). L'incidence de la pauvreté est élevée dans les zones rurales, où près de 82,3 % de la population vivait avec moins de 2 dollars par jour et 61,6 % vivait avec moins de 1,25 dollar par jour en 2010-2012, contre 17,3 % dans les zones urbaines, ce qui reflète une charge plus lourde ou une plus grande pauvreté pesant sur les communautés rurales (Banque mondiale, 2012).

Le Malawi fait aussi partie, avec l'Égypte, le Libéria, le Rwanda et la Tunisie, des pays africains qui ont enregistré les meilleures performances dans la réduction de la mortalité infantile (BAD et al., 2013). Pratiquement trois naissances sur quatre se déroulent en présence d'un personnel de santé qualifié, ce qui a aussi eu pour résultat une amélioration significative de la mortalité maternelle ces dernières années. Toutefois, un enfant sur deux souffre encore de malnutrition au Malawi. Selon les résultats de l'étude sur le coût de la faim, près de la moitié des moins de cinq ans au Malawi accusaient un retard de croissance en 2012 et la majorité d'entre eux étaient âgés de 12 à 23 mois.

Dans le domaine de l'éducation, la suppression des frais scolaires a contribué à réduire l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire, et a permis d'augmenter le taux de scolarisation de jusqu'à 68 % durant la première année d'application de la politique (ONU, 2014). Les écarts de salaire ne sont pas aussi élevés que dans d'autres pays (pour le même travail, les femmes gagnent au Malawi près de 75 % du salaire de leurs collègues hommes), mais il existe toujours d'importantes inégalités en matière de richesse et d'accès aux services sociaux, ce qui limite pour les femmes les débouchés dans les domaines social et économique. Le chômage reste élevé, en particulier chez les jeunes, pour lesquels le taux était de 13,5 % en 2012, contre 7,6 % pour l'ensemble de la population totale.

L'investissement dans les secteurs sociaux se situe bien en dessous de la moyenne régionale africaine (BAD et al., 2015). Les dépenses de santé par habitant représentent seulement un tiers de la moyenne en Afrique, hors Afrique du Nord (30 dollars comparativement à 92 dollars en 2011), tandis que les dépenses publiques consacrées à l'éducation sont estimées à 5,4 % du PIB, soit légèrement supérieures à la moyenne régionale.

Tableau 4.3.1: Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2010-2012
Population totale, en millions	11,8	13,5	16,7
Total du PIB en milliards de kwacha*	268 066	620 422	2 569 691
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	160	250	320
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (pourcentage de la population)	…	73,6 (2004)	70,9 (2010)
Indice Gini	…	0,39	0,44
Chômage, pourcentage de la population active totale	7,7	7,6	7,6
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ns de la population active totale)	13,5	13,25	13,45
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	2,6	3	2,9
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	47	51	55

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

****Statistique*** 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » FMI, consultée le 15 mars 2013, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/02/weodata/index.aspx.

Le Malawi est aussi exposé aux catastrophes naturelles et connaît de plus en plus des épisodes de sécheresse, dus en premier lieu aux changements climatiques et au réchauffement de la planète. De même, la forte densité de population du Malawi – la plus forte en Afrique – a accéléré la dégradation de l'environnement, avec une incidence négative sur la production agricole.

Mesure de l'exclusion humaine au Malawi

Ces résultats sociaux globaux du Malawi se reflètent dans la vaste étendue de l'exclusion humaine, qui se situait à 3,42 en 2013, contre 3,18 en 2004 (figure 4.3.2). L'aggravation de l'exclusion au fil du temps a été plus importante dans les zones urbaines que dans les zones rurales, même si le niveau dans les zones rurales demeure particulièrement élevé (figure 4.3.3).

Les écarts entre les sexes dans l'étendue de l'exclusion humaine restent importants, bien que, comparativement, les conditions se soient détériorées de façon plus marquée parmi les hommes, d'où le resserrement de l'écart entre les sexes d'un ratio de 0,33 à pratiquement 0,05 (figure 4.3.3).

Les écarts dans l'étendue de l'exclusion sont toutefois plus notables selon les sous-régions. L'exclusion a augmenté de 53 % dans la capitale Lilongwe entre 2004 et 2013, tandis que des

Figure 4.3.2: L'AIDS du Malawi

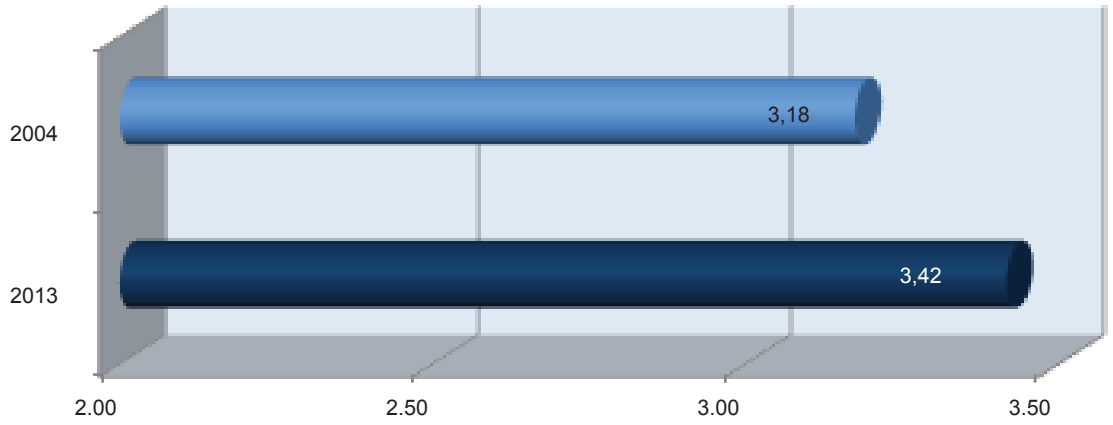

Source: Calculs de la CEA fondés sur les statistiques nationales.

changements positifs ont été enregistrés dans les régions de Kasungu (-24 %) et de Mulanje

(-17 %). L'augmentation de l'exclusion à Lilongwe est causée principalement par l'accroissement du chômage des jeunes – qui est passé de 16 % à 51 % entre 2007 et 2013 –, d'où la nécessité de prendre des mesures immédiates pour s'attaquer au problème dans la ville.

Figure 4.3.3: L'exclusion humaine par sexe

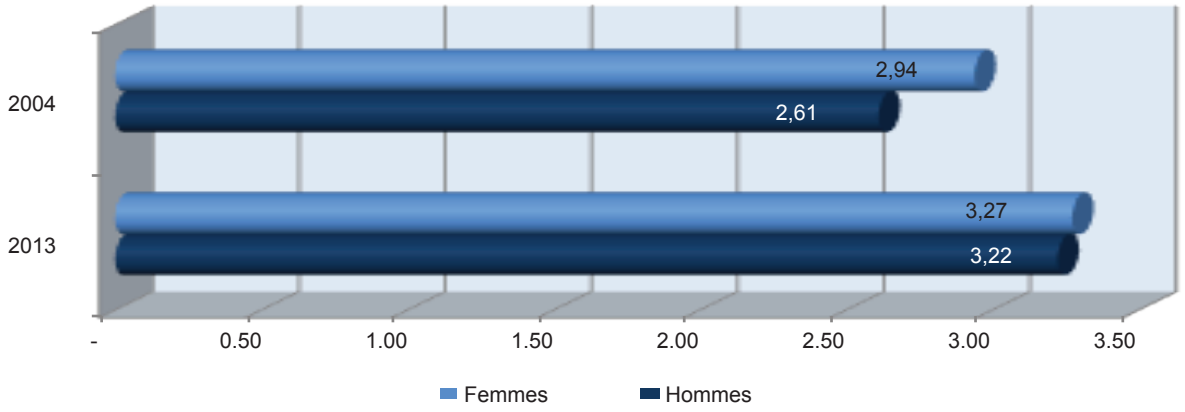

Source: Calculs de la CEA fondés sur les statistiques nationales.

Figure 4.3.4: L'exclusion humaine par lieu de résidence

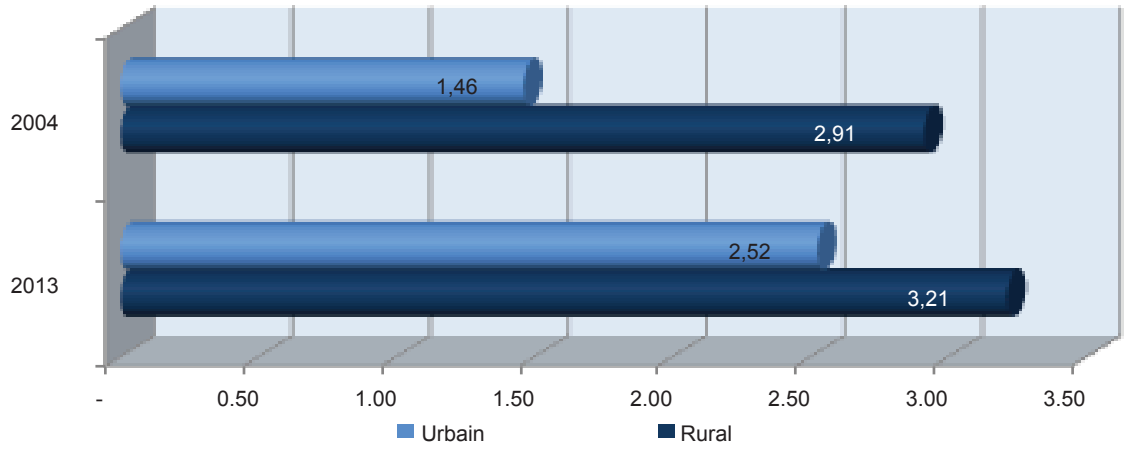

Source: Calculs de la CEA fondés sur les statistiques nationales.

Il existe aussi, à l'échelon infranational, d'importantes variations dans les diverses dimensions de l'exclusion. Dans le domaine de la survie à la naissance, Blantyre est parvenue à faire reculer le taux de mortalité néonatale de moitié (de 46 % à 25 % par millier de naissances vivantes) entre 2004 et 2010, alors que Lilongwe a vu une augmentation du même indicateur, de 21 % à 35 % pendant la même période. La pauvreté aussi est beaucoup moins grande dans les villes de Blantyre et de Lilongwe (près de 40 % en 2011), tandis que dans les provinces de Mangochi et Mzimba, plus de deux personnes sur trois continuent de vivre dans la pauvreté. Ces importants écarts peuvent être le résultat de plans pilotes de protection sociale qui sont mis en œuvre à une petite échelle dans des zones ciblées, avec des effets de contagion sur d'autres régions.

Les facteurs déterminant l'exclusion humaine varient toutefois selon les sous-groupes de population. De façon générale, au Malawi, l'exclusion a pour facteurs déterminants la pauvreté et la malnutrition infantile, et cela valable pour l'exclusion par le sexe et par le lieu (figure 4.3.6). La

pauvreté semble toutefois être beaucoup plus un phénomène rural, tandis que le chômage est plus élevé parmi les jeunes femmes des zones urbaines, ce qui donne à penser que les femmes dans les villes bénéficient de moins de possibilités dans les domaines de l'emploi et de l'économie

Figure 4.3.5: Changement dans l'IADS au niveau infranational (en pourcentage)

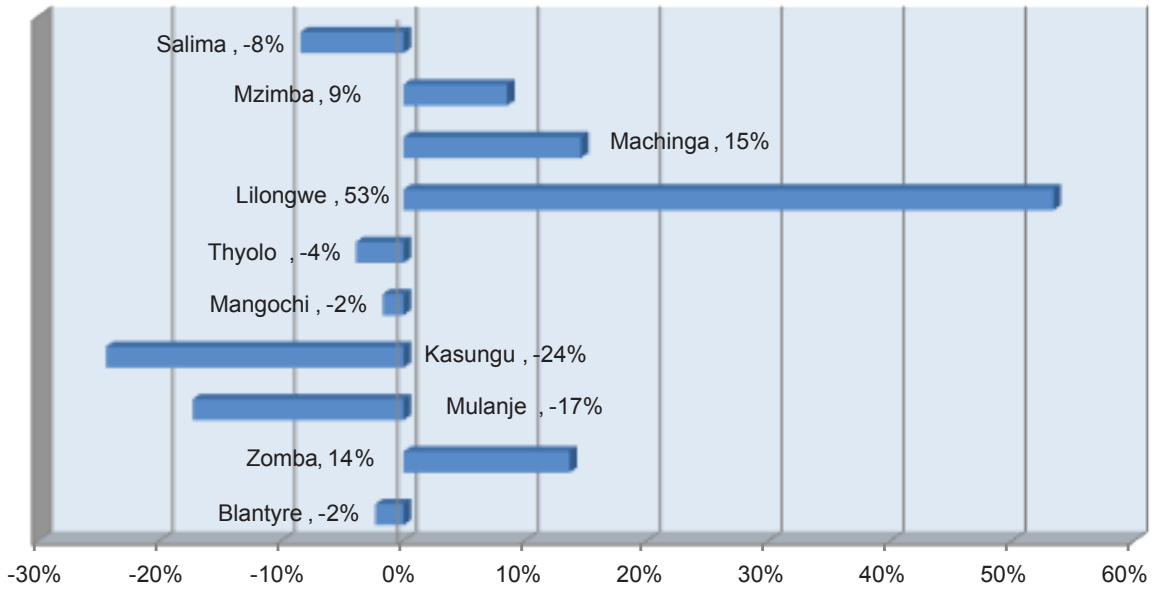

Source: Calculs de la CEA fondés sur les statistiques nationales.

Considérations relatives aux politiques

Le Gouvernement du Malawi a lancé sa deuxième Stratégie de croissance et de développement (MGDS II, 2011-2016) dans le cadre de la mise en œuvre de sa vision à long terme 2020, par laquelle il s'efforce de faire du Malawi *« une nation craignant Dieu, où règne la sécurité, ayant atteint la maturité démocratique, attachée à la préservation de l'environnement, auto-dépendante*

Figure 4.3.6: Facteurs déterminant l'exclusion humaine

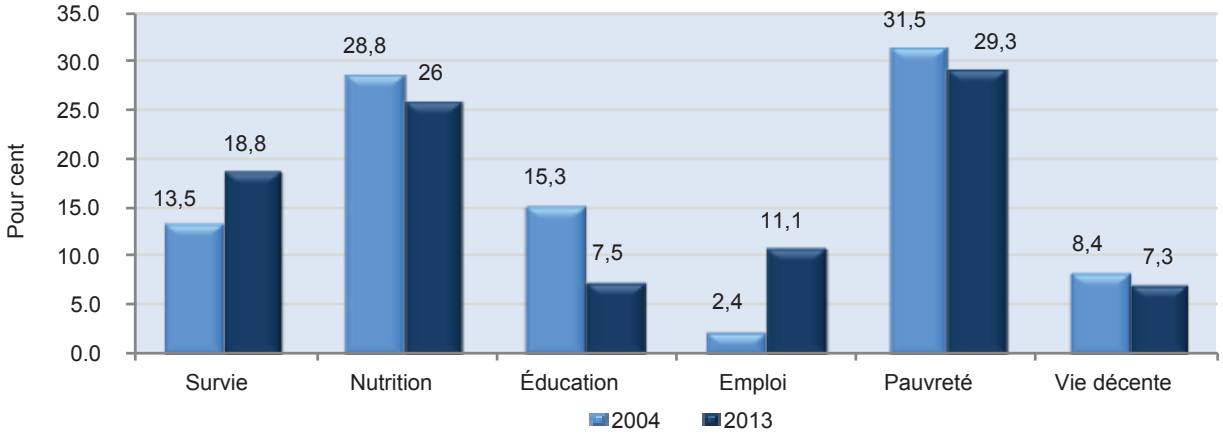

Source: Calculs de la CEA fondés sur les statistiques nationales.

Figure 4.3.7: Facteurs déterminant l'exclusion humaine par sexe

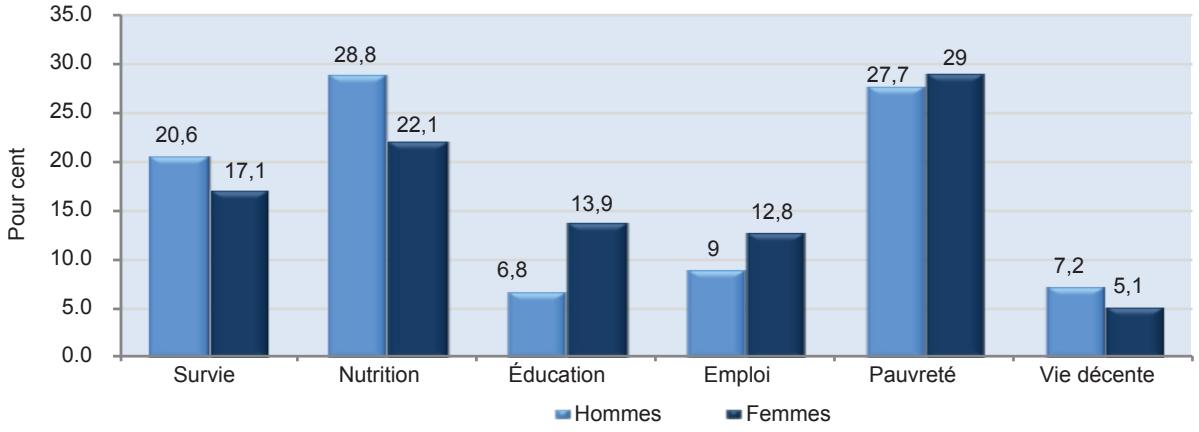

Source: Calculs de la CEA fondées sur les statistiques nationales.

et offrant une égalité de chances et une possibilité de participation active à tous, dotée de services sociaux, de valeurs culturelles et religieuses fortes et ayant une économie à revenu intermédiaire tirée par la technologie »[14]. La MGDS II, qui constitue la stratégie de développement à moyen-terme du pays, est centrée sur un certain nombre de priorités et de domaines stratégiques principaux – notamment la protection sociale, le développement social et la croissance économique durable –, la réussite du Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités et dans l'action qu'il mène dans ces domaines stratégiques devant permettre de sortir le Malawi de la pauvreté.

Néanmoins, en dépit de l'existence de ces cadres stratégiques, le sentiment général est que les politiques nationales de développement du Malawi sont souvent bien conçues, mais ne sont pas traduites concrètement en plans d'action permettant de s'attaquer efficacement aux niveaux élevés de pauvreté et d'exclusion qui existent dans le pays. Chining (2007), par exemple, trouve que les politiques de protection sociale du Malawi sont souvent utilisées comme des « procédés techniques » et sont largement inspirés par les organismes donateurs, ce qui compromet la viabilité et l'appropriation mêmes de ces programmes. La capacité des institutions publiques de diriger et d'orienter les programmes fait aussi défaut. Enfin, il semble y avoir peu de processus de participation des communautés à la conception des politiques, ce qui fait de celle-ci plutôt un processus fortement centralisé.

La pauvreté et la malnutrition restent les principaux facteurs déterminant l'exclusion humaine au Malawi. La malnutrition infantile en particulier a des effets cumulatifs et irréversibles sur le développement physique et cognitif de l'individu, avec une incidence importante sur la mortalité infantile, le redoublement scolaire et une perte globale de 9,3 % du PIB, ce qui représente un coût élevé pour les individus et pour la société dans son ensemble (Union africaine et al., 2015).

Dans le cadre de l'actuelle MDGS II, le Gouvernement a commencé depuis mai 2014 à mettre en place un certain nombre de réformes publiques importantes. La ferme volonté politique qui sous-tend ces réformes représente une véritable chance pour le Malawi de parvenir à faire reculer de façon significative la pauvreté, si les réformes sont bien appliquées. Elles portent notamment sur des changements majeurs dans les politiques sectorielles, notamment dans l'éducation, l'énergie et les mines, la santé, les finances et les collectivités locales.

14 *Source:* http://www.sdnp.org.mw/malawi/vision-2020/.

4.4 Maurice

Conditions socioéconomiques

Maurice a été saluée en tant que phare d'une bonne gouvernance démocratique, avec de solides performances économiques reposant sur des institutions et des politiques macroéconomiques saines, malgré de médiocres atouts naturels et une forte vulnérabilité aux chocs extérieurs

(Rapport du Gouvernement et Rapport sur les OMD, 2013). La croissance à Maurice s'est ralentie, ramenée de 3,9 % en 2011 à 3,2 % en 2013, en raison de la faiblesse de la demande extérieure et de la contraction de l'investissement intérieur. Le taux réel de croissance du PIB a suivi une tendance à la baisse, passant de 7 % à la fin des années 80 à une moyenne de 3,5 % durant la période 2009-2013. Toutefois, les projections pour 2015 et 2016 indiquaient un léger rebond de 3,5 % à 3,6 %, principalement grâce au secteur des services, qui reste le plus important contributeur au PIB, à hauteur de 72,2 % (BAD et al., 2015). Les indicateurs macroéconomiques restent solides et stables, sauf pour ce qui est des soldes budgétaires et de la balance des comptes courants, qui ont affiché des déficits entre 2012 et 2015. Ces déficits pourraient être attribués à l'augmentation des dépenses publiques par rapport aux recettes et au fait que les importations ont excédé les exportations pendant la période considérée.

De façon générale, Maurice a atteint la cible des critères macroéconomiques de la SADC concernant une inflation à moins de 5 % en 2012 et on s'attendait à ce que les prix à la consommation restent généralement bas dans un avenir prévisible, grâce à une politique monétaire restrictive. Utilisant la comptabilité de la croissance, Svirydzenka et Petri (2014) laissent entendre que le pays pourrait conserver des taux futurs de croissance se situant entre 3 % et 5 % par an, grâce à des politiques proactives et à l'amélioration des taux de l'investissement et de l'épargne, à l'accroissement de l'efficacité des dépenses sociales et à des réformes dans les entreprises publiques, et grâce à d'autres mesures visant à lever les goulets d'étranglement et à renforcer la productivité.

Des réformes structurelles durables et une gestion budgétaire prudente durant le ralentissement de l'économie mondiale ont été très utiles à Maurice et ont propulsé le pays à la place de meilleur environnement régional pour les affaires et d'économie régionale la plus compétitive (BAD et al., 2014). S'appuyant sur de fortes institutions, qui ont permis à l'économie de résister à un long ralentissement de l'économie mondiale, le pays a pu renforcer encore plus sa compétitivité grâce à sa côte de crédit souverain Baal[15].

Développement social

En tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, avec un revenu national brut par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat (2011 PPA en dollar) de 16 776,9 en 2013, Maurice affiche des indicateurs de développement social et humain sensiblement bons. L'indice de développement humain (IDH) du pays n'a cessé de s'améliorer ces trois dernières décennies – passant de juste au-dessus de 0,50 en 1990 à 0,771 en 2013 –, ce qui traduit des améliorations

15 http://www.tradingeconomics.com/mauritius/rating. Le crédit souverain Baal mesure les risques tels que calculés par les agences de notation au regard des obligations du gouvernement central.

Figure 4.4.1: Taux de croissance du PIB

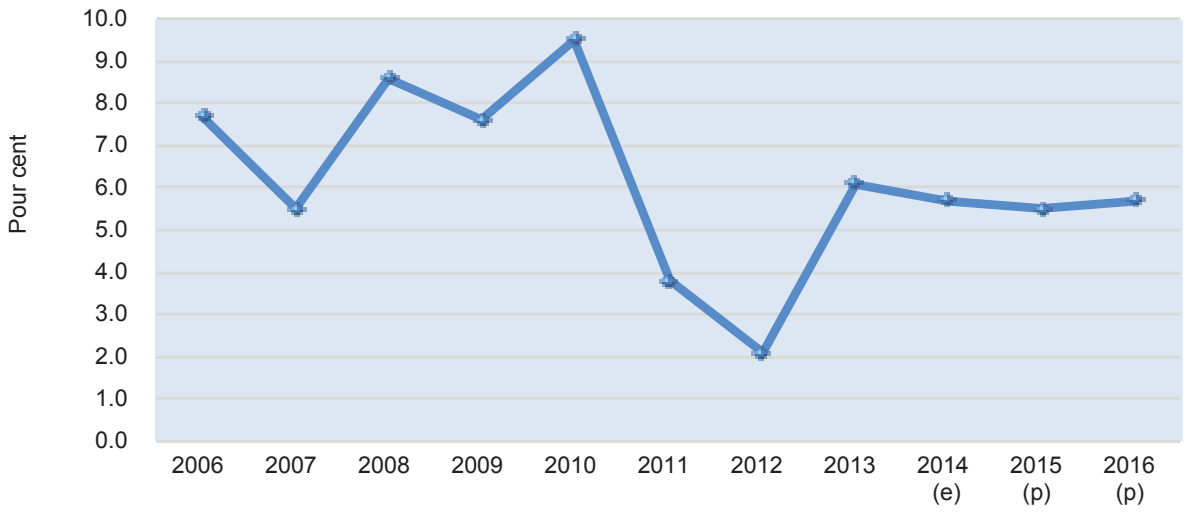

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

Note: *(e) estimations, *(p) projection

générales dans la qualité de la vie dans l'ensemble du pays. Toutefois, l'IDH ne rend pas compte des différences prévalant à l'intérieur du pays, en particulier au niveau infranational.

L'espérance de vie était de 74,5 ans en 2014, contre 72 ans en 2000, tandis que les indicateurs de la santé font apparaître des progrès importants. Le taux de mortalité des moins de cinq ans a baissé de 23 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 14,5 pour 1 000 naissances vivantes en 2013, même si la cible des OMD de réduction de deux-tiers à partir de l'année de référence 1990 n'a pas été atteinte.

Les taux d'alphabétisation étaient de 98,4 % pour la classe d'âge 15 à 24 ans en 2012, tandis que le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a atteint 100 % en 2013, ce qui reflète les investissements que le Gouvernement n'a cessé de faire dans le secteur de l'éducation. Le nombre moyen d'années de scolarisation était de 8,5 en 2014, mais se situait en dessous de celui des pays comparables de la catégorie de revenu intermédiaire de la tranche supérieure. La proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté relative fixé à 3,10 dollars a légèrement baissé de 3,04 à 2,96 entre 2006 et 2012, tandis que les inégalités de revenu sont restées à 0,36 en 2012, sans changements majeurs au fil du temps. En outre, l'IDH du pays était substantiellement élevé, étant de 0,77 en 2014, c'est-à-dire au-dessus de la moyenne pour le groupe très développé, qui était de 0,744 (PNUD, 2014).

Malgré ces gains notables, le chômage des jeunes a connu une hausse de 18,8 % en 2000 à 21,2 % en 2014, dans une large mesure en raison de l'inadéquation entre la demande et l'offre de main d'œuvre (tableau 4.4.1)

Mesure de l'exclusion humaine à Maurice

En retenant l'an 2000 comme année de référence, on constate que Maurice a un indice d'exclusion humaine IADS relativement bas de 1,36. Entre 2000 et 2013, l'indice a encore baissé de 2,1 points de pourcentage, à partir de 1,38 en 2000 (figure 4.4.2). La baisse marginale de l'indice IADS pourrait être le résultat de la mise en œuvre de programmes de protection sociale solides et complets, dans lesquels l'attention était portée à pratiquement l'ensemble de la population et qui ont aidé

Tableau 4.4.1 : Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2010-2014
Population totale, en millions	1,2	1,2	1,3
Total du PIB en milliards de roupies*	145 055	243 998	386 059
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	3 890	6 190	9 630
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 3,10 dollars (pourcentage de la population)	…	3,04 (2006)	2,96 (2012)
Indice Gini	...	0,36 (2006)	0,36 (2012)
Chômage, pourcentage de la population active totale	7,2	8,5	7,7
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ans de la population active totale)	18,8	24,1	21,2
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	0,7	0,4	0,2
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	72	72,6	74,5

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

****Statistique*** 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » FMI, consultée le 31 mars 2016, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx

à réduire les niveaux de vulnérabilité partout dans l'État insulaire. Il ne fait pas de doute que Maurice est un des plus solides États-providence du monde.

En outre, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, les sociétés sont légalement tenues de consacrer 2 % de leurs bénéfices à la réduction de la pauvreté, au développement humain et à la protection de l'environnement (BAD et al., 2014).

L'exclusion humaine par sexe est relativement faible pour les deux sexes, même si les hommes ont un score légèrement plus élevé en 2000 que celui des femmes (figure 4.4.3). Au fil des ans, le Gouvernement a assumé un rôle proactif pour corriger les inégalités entre les sexes dans l'État insulaire. Par exemple, en 2008, il a adopté le Cadre de la politique nationale pour l'égalité des sexes, visant à lutter contre les pratiques discriminatoires dans un large éventail de domaines. En outre, le Gouvernement a promulgué la loi relative à l'égalité des chances, qui interdit toute

Figure 4.4.2: L'IADS de Maurice

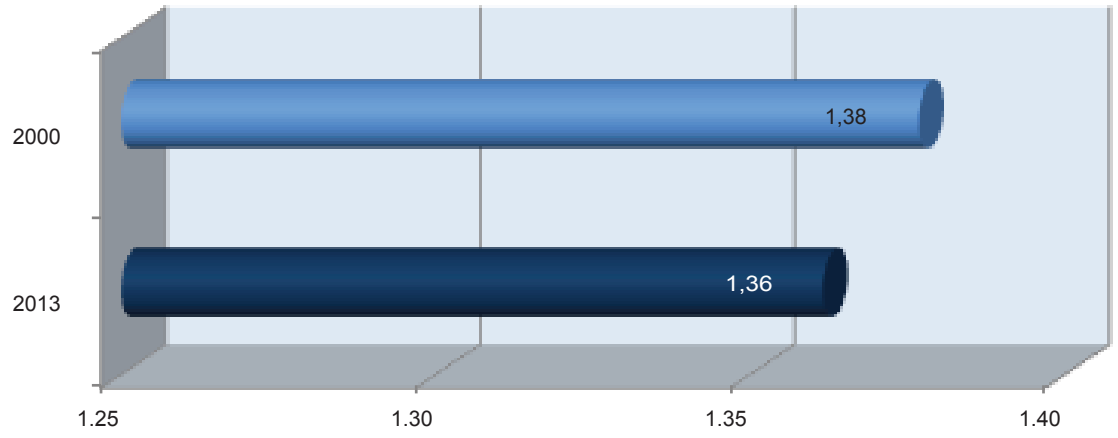

Source: Calculés en utilisant des données nationales.

discrimination directe et indirecte dans des domaines tels que l'emploi, le recrutement, la prestation de services et l'accès à l'éducation. Ces interventions pourraient aussi expliquer les faibles niveaux d'exclusion par sexe tels qu'indiqués dans la figure 4.4.3.

Figure 4.4.3: L'exclusion humaine par sexe

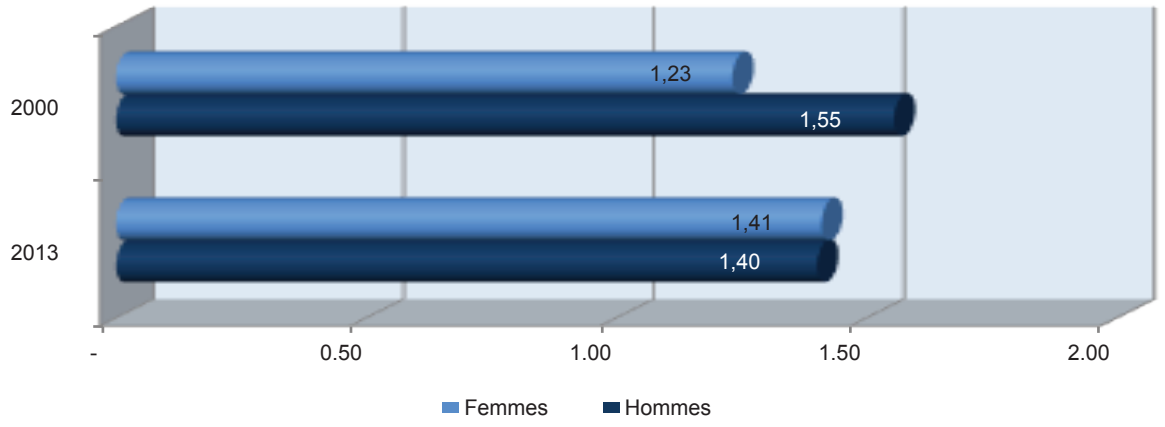

Source: Calculés en utilisant des données nationales.

Les principaux facteurs déterminant l'exclusion humaine à Maurice sont les taux de mortalité néonatale et le chômage des jeunes (figure 4.4.4). Même si la contribution de la mortalité néonatale à l'exclusion globale a augmenté seulement de 11 % entre 2000 et 2013, les niveaux étaient plutôt élevés, se situant à 43,5 % en 2013. En outre, il y a eu une augmentation marginale de 2,4 % de la contribution du retard de croissance des enfants à l'exclusion entre 2000 et 2013. Toutefois, il y a eu une baisse marginale de l'exclusion parmi les personnes âgées entre 2000 et 2013, ce qui constitue probablement une indication des effets positifs du solide plan d'aide sociale qui est mis en œuvre.

Malgré la diminution de la contribution du chômage des jeunes à l'exclusion globale, la création d'emplois dans l'ensemble de l'île a été limitée et de ce fait le chômage global a augmenté de 7,2 % en 2008 à 8 % en 2013. Le taux de chômage parmi les femmes, qui s'élevait à 12 % en 2013, était beaucoup plus élevé que celui des hommes, qui s'élevait à 5 %. Les femmes constituaient 60 % de la population active au chômage du pays. Le taux d'activité, qui mesure le ratio de la population active mauricienne par rapport à la population appartenant à un même groupe d'âge, était de 60 % en 2013. La répartition du taux d'activité entre hommes et femmes révèle un important écart entre les sexes. Le taux d'activité des hommes tournait autour de 75,1 % (un des

Figure 4.4.4 : Facteurs déterminant l'exclusion humaine

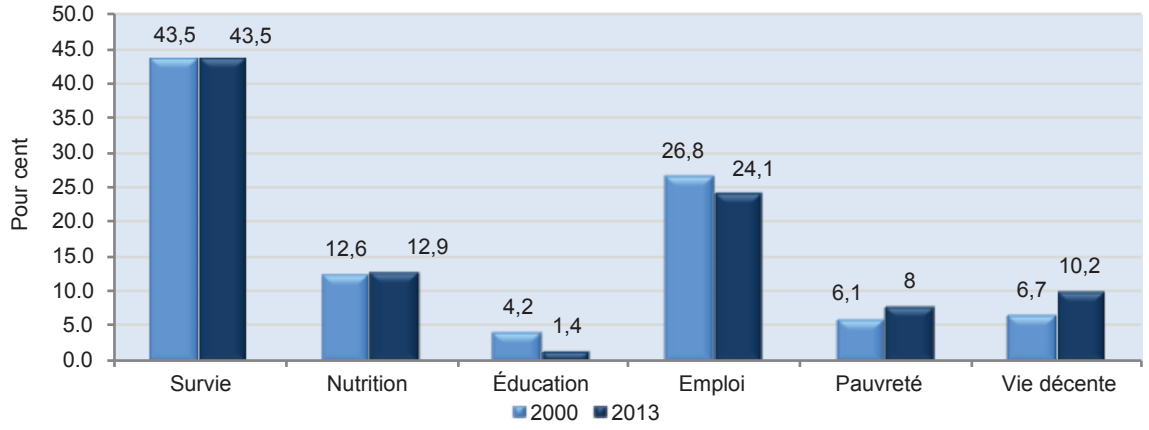

Source: Calculés en utilisant des données nationales.

plus élevés au monde), tandis que celui des femmes était seulement de 45,4 % (Supplément à la présentation du budget, 2015).

Il convient de noter que 23,1 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans étaient au chômage en 2013. Parmi ces jeunes, 60,4 % avaient un niveau scolaire du certificat d'études secondaires. Ceci pourrait refléter une grave inadéquation entre la demande et l'offre de main-d'œuvre dans le pays.

En termes d'accès à l'éducation, le pays a atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, tandis que, dans l'enseignement secondaire, les filles s'en tirent légèrement mieux que les garçons. Toutefois, avec 45,2 %, la proportion de femmes ayant le niveau de l'enseignement secondaire est relativement moindre que celle des hommes, d'où la nécessité de redoubler d'efforts dans ce domaine.

Les données disponibles montrent que les principaux facteurs déterminant l'exclusion humaine

Figure 4.4.5: Facteurs déterminant l'exclusion humaine par sexe

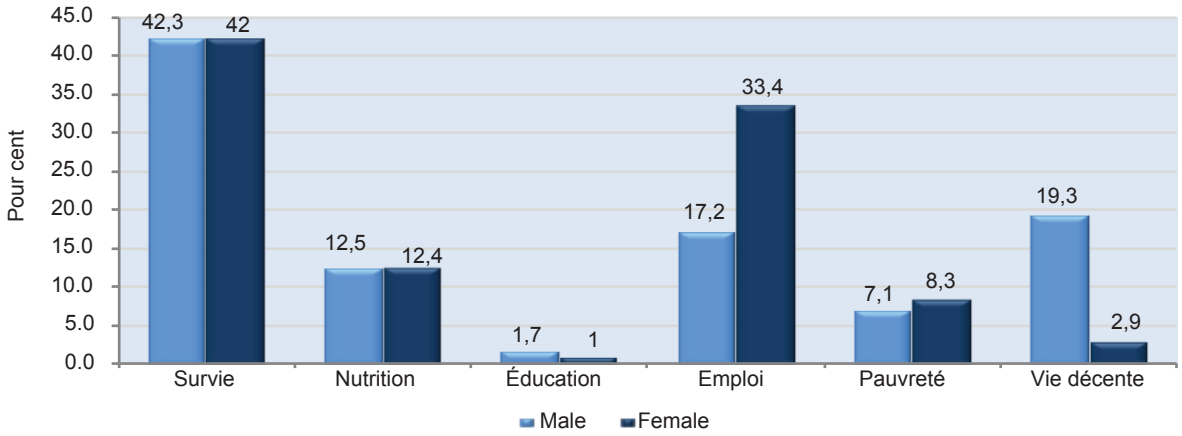

Source: Calculés en utilisant des données nationales.

par sexe sont les taux de chômage des jeunes et de mortalité néonatale (figure 4.4.5). Cette dernière peut être attribuée aux différences selon le sexe dans la constitution génétique et biologique, les garçons étant plus faibles sur le plan biologique, étant plus sensibles aux maladies et étant plus souvent victimes de décès prématurés. Les garçons courent plus le risque de mourir dans les 28 premiers jours de leur vie que les filles de même âge[16].

En 2013, le taux de chômage des jeunes femmes dépassait celui des jeunes hommes de 16,2 %. C'est là une indication de la faible participation des jeunes femmes aux marchés du travail, ce qui est conforme aux données recueillies dans de nombreux pays africains. En particulier, Maurice fait face à un dilemme, avec à la fois une pénurie de main-d'œuvre pour répondre à ses besoins de développement et une inadéquation des compétences pour ce qui est de la réorientation de son développement vers des secteurs à forte intensité de savoir. Ceci laisse voir la nécessité pour le pays de procéder à une remise à niveau de sa population active, afin de pouvoir relever les défis de l'économie du savoir.

Considérations relatives aux politiques

Pour faire face au chômage des jeunes et à d'autres vulnérabilités, Maurice met en œuvre un solide programme de protection sociale, qui se traduit par des transferts en nature[17], l'adoption de

16 http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23151996.

17 Ces transferts se présentent sous la forme de chaises roulantes, d'appareils auditifs, de lunettes, de plans de prêts pour l'achat

programmes actifs pour le marché du travail[18], une aide sociale, et l'octroi d'allocations (pensions de base). Ces instruments d'intervention sont administrés par divers ministères, fondations et fonds spéciaux sur la base d'orientations claires. En outre, le pays met en œuvre deux plans de contributions obligatoires liées aux revenus, à savoir le fonds national de retraite et un fonds national d'épargne, tandis que les entreprises paraétatiques et le secteur privé administrent des plans différents pour leurs employés. L'engagement du Gouvernement en faveur de la protection sociale est illustré par les importantes dépenses budgétaires, représentant 22 % des crédits, qu'il y consacre, alors que de nombreux pays de la sous-région y consacrent difficilement plus de 5 %. Le Ministère de la sécurité sociale est chargé de la gestion et de l'octroi d'allocations sous la forme de l'aide sociale, de pensions non contributives et d'indemnités de chômage.

En outre, les services publics gratuits (éducation, soins de santé et transports) ont contribué de façon significative à la réduction de la pauvreté, l'éducation contribuant le plus à la redistribution. On estime que, sans les services publics gratuits, les ménages pauvres auraient besoin de dépenser 33 % de leurs revenus pour l'éducation, 21 % pour les soins de santé et 3 % pour les transports, ce qui ne leur laisserait que 43 % de leurs revenus pour les frais de subsistance (Gouvernement mauricien, 2015).

Le pays a aussi réalisé des progrès importants dans la réduction des taux de mortalité infantile et des moins de cinq ans, grâce à des investissements massifs dans les soins de santé primaire. Le Gouvernement a en outre intensifié les efforts de vaccination contre les maladies infectieuses. Par exemple, en 2009, le pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole était de 93 %, contre 76 % en 2000. Plusieurs autres mesures ont été prises pour améliorer la santé infantile dans l'État insulaire; elles vont du renforcement des soins de santé maternelle et infantile à la mise en œuvre du Plan d'action national de la santé sexuelle et reproductive. En outre, le Gouvernement a renforcé la fourniture de soins de santé au moyen du Programme élargi de vaccination contre les maladies vaccinables et du plan pour la présence physique de spécialistes, notamment de pédiatres, de gynécologues et d'anesthésistes, dans les cinq hôpitaux régionaux 24 heures sur 24, plutôt que d'avoir la possibilité d'en faire venir à tout moment (Gouvernement mauricien, 2013).

En dépit de cette panoplie d'interventions, la contribution de la mortalité néonatale et de la malnutrition infantile à l'exclusion humaine reste élevée, ce qui nécessite une enquête plus approfondie sur l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques.

Dans ce contexte, l'IADS est un outil utile de planification qui permet d'orienter les interventions des gouvernements et permet de déterminer les cibles auxquelles doivent être consacrées les ressources budgétaires afin de parvenir à une baisse significative des niveaux de l'exclusion humaine. Qui plus est, le Gouvernement doit entreprendre un exercice de cartographie d'une politique sociale visant à déterminer quelles politiques/stratégies ont été efficaces dans la réduction de l'exclusion humaine dans l'État insulaire.

4.5 Namibie

de manuels scolaires, de soins de santé à l'étranger et de soutien aux personnes handicapées.

18 Il s'agit notamment de programmes de travaux publics, de formation des personnes handicapées, de rattrapage scolaire et de formation professionnelle.

Conditions socioéconomiques

L'économie namibienne a démontré une forte résilience aux chocs extérieurs après 2008/2009. Malgré cela, le retour à des taux de croissance proches de ceux d'avant la crise, tout en étant positif, ne réduit pas la vulnérabilité de l'économie namibienne face aux changements qui interviennent dans la demande mondiale et face aux turbulences de l'économie mondiale (figure 4.5.1).

La résilience de l'économie a reposé sur la construction et la mise en service de nouvelles industries minières et sur une plus forte demande des consommateurs. Cela a été renforcé par une politique

Figure 4.5.1: Taux de croissance du PIB

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

Note: *(e) estimations, *(p) projection

monétaire restrictive qui visait à contenir les taux d'inflation entre 3 % et 6 %. La stabilité politique générale et des politiques macroéconomiques prudentes ont créé un environnement propice à l'amélioration des investissements et de la compétitivité de l'économie namibienne, qui a toujours été supérieure à la moyenne de l'Afrique, hors Afrique du Nord.

Il existe deux caractéristiques structurelles interdépendantes de l'économie namibienne qui revêtent une importance particulière. L'agriculture est influencée par un climat largement aride, avec pour conséquence une faible productivité, mais reste un employeur majeur. Le secteur non agricole est dominé par l'extraction minière à forte intensité de capital et à faible création d'emplois. La prise de conscience de ces difficultés se voit dans la Vision 2030 du pays et dans son plan national de développement, qui ont pour objectif déclaré de lever des goulets d'étranglement structurels profondément enracinés. Cet objectif peut être réalisé en s'engageant dans la voie d'une croissance plus inclusive, avec des réformes visant à intensifier la création de valeur ajoutée dans l'agriculture et à élargir la diversification vers des secteurs non miniers, toutes choses qui sont déterminantes si la Namibie veut consolider les progrès accomplis dans la promotion de l'inclusion spatiale dans le pays.

Un aspect intéressant de la Namibie est constitué par son solide système de gouvernance. L'indice Mo Ibrahim 2014 de la gouvernance africaine classe la Namibie à la quatrième place pour ce qui est de la « sécurité et l'état de droit », derrière le Botswana, Maurice et Cabo Verde. Toutefois, le score de 48,9 obtenu par le pays au titre de l'indicateur de la gestion du secteur public, qui est très en dessous de la moyenne de 52,4 de l'Afrique australe, classe la Namibie à la 22e place en Afrique. La sous-utilisation des crédits budgétaires aussi, estimée à 12 % du budget total en 2013/14, souligne la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques et l'efficacité dans les dépenses. Durant les cinq dernières années, la Namibie a perdu près de 7,5 points sur

cet indicateur et des réformes sont prévues, comme la mise en place d'un cadre de partenariat public-privé et l'adoption des lois relatives à la gestion des finances publiques et à la passation des marchés publics, afin d'améliorer l'efficacité dans le secteur public et de veiller à ce que l'argent public soit dépensé à bon escient (BAD et al., 2014).

Développement social

La Namibie a enregistré 40 % de réduction de la pauvreté, qui a baissé de 31,5 % en 2000 à 22,6 % en 2009 (tableau 4.5.1). Les progrès globaux dans les résultats de développement social ont été satisfaisants, même si les inégalités et l'exclusion restent très importantes, le coefficient Gini ne s'améliorant que légèrement en baissant de 0,63 en 2003 à 0,59 en 2010.

La Namibie dispose d'un programme de protection sociale tout à fait complet, qui cherche à remédier aux vulnérabilités dont souffrent les différents groupes. Les résultats des programmes de protection sociale ont varié au fil du temps. D'une part, les personnes âgées, grâce à des pensions de retraite contributives et non contributives, ont plutôt obtenu de bons résultats avec des améliorations dans leur bien-être. D'autre part, les jeunes restent largement vulnérables au chômage et sont insuffisamment couverts par la protection sociale (tableau 4.5.1).

Tableau 4.5.1 : Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2010-2014
Population totale, en millions	2	2,1	2,4
Total du PIB en milliards de dollars namibiens *	35 430	61 583	145 745
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	1 900	4 140	5 630
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar (pourcentage de la population)	31,5 (2003)	22,6 (2009)	…
Indice Gini	0,63 (2003)	...	0,59**(2010)
Chômage, pourcentage de la population active totale a/	19,1	19,4	18,6
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ans de la population active totale)a/	40,3	37,3	38,7
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	1,4	1,4	2,4
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	54,1	58,8	64,3

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

****Statistique*** 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » FMI, consultée le 31 mars 2016, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx

** BAD et al., 2015.

Mesure de l'exclusion humaine en Namibie

Les tendances de l'IADS révèlent une certaine amélioration significative entre 2000 et 2013 (figure 4.5.2), malgré la nature non inclusive de la croissance.

Figure 4.5.2: L'IADS de la Namibie

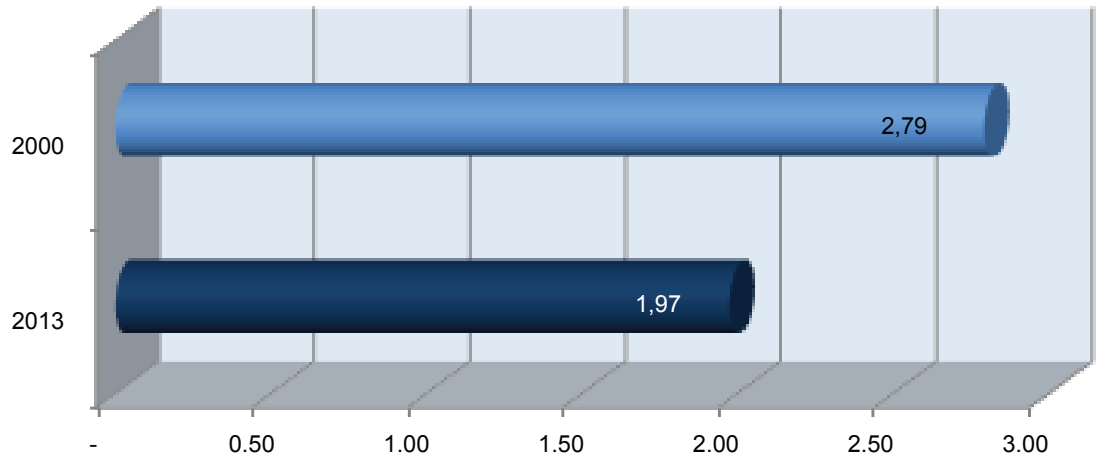

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

L'exclusion humaine dans les zones urbaines a reculé entre 2000 et 2013, tandis qu'il n'y a pas eu de progrès significatifs dans les zones rurales. L'exclusion liée au lieu prend de l'importance dans la majorité des pays africains, où 74 % des pauvres vivent dans les zones rurales. En Namibie, l'exclusion spatiale est aussi liée aux conditions agro-climatiques mentionnées ci-dessus et dans une certaine mesure à l'insuffisance de la prestation de services publics dans les zones reculées (figure 4.5.3).

Figure 4.5.3: L'exclusion humaine par lieu de résidence

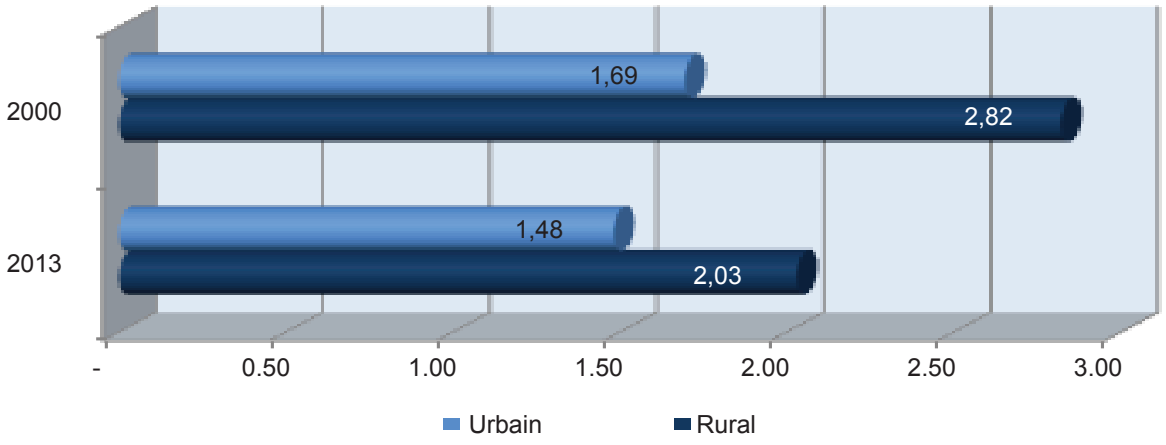

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

Note: Résultats par lieu fondés sur cinq indicateurs.

Les résultats au niveau infrarégional fournissent davantage d'indications sur les inégalités existant entre différentes provinces. La variation, par exemple, entre Omusati (61 % de réduction) et Omaheke (pas de changement) peut être due au lieu géographique des activités productives dans la première province. En particulier, Omusati a réussi à faire baisser les taux de mortalité néonatale de 31 à 11 pour 1 000 naissances vivantes, et les taux de pauvreté de 51 % à 29 % entre 2004 et 2013. Kawango, où est située la capitale Windhoek, a réalisé des progrès importants dans la réduction de la malnutrition infantile, contribuant ainsi à la réduction globale de l'exclusion pendant la même période (figure 4.5.4).

Figure 4.5.4: Changement dans l'IADS au niveau infranational (en pourcentage)

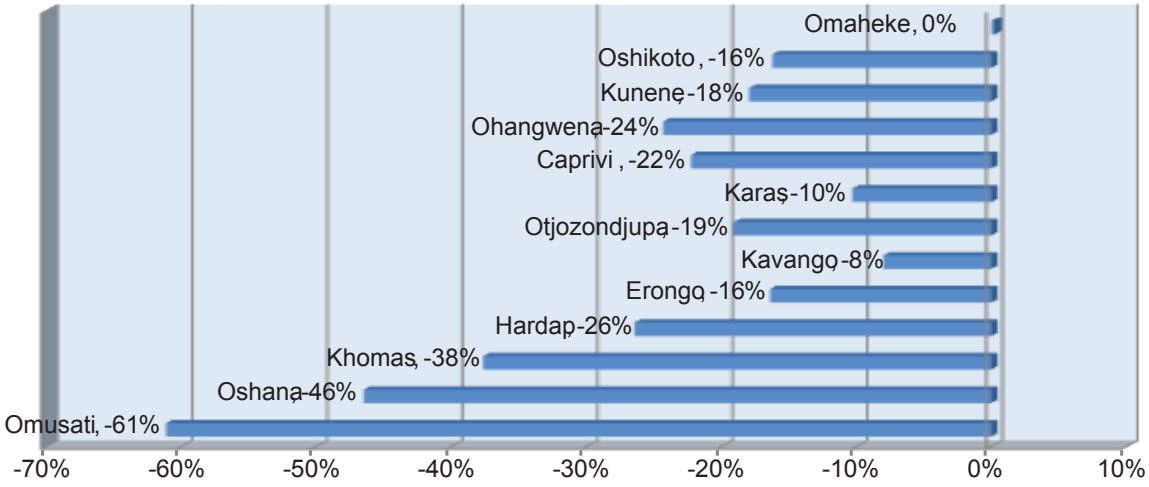

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

Les facteurs déterminant l'exclusion humaine en Namibie montrent que, si l'emploi et la pauvreté ainsi que l'espérance de vie après 60 ans se sont améliorés, l'exclusion durant les premières phases de la vie s'est aggravée au fil du temps (figure 4.5.5). Qui plus est, même si le chômage des jeunes et la pauvreté ont baissé, leur part dans l'exclusion humaine globale est restée élevée. La politique générale de développement social de la Namibie en matière de pensions de retraite des personnes âgées a ainsi eu des effets positifs sur l'exclusion durant l'âge adulte. Par ailleurs, le souci d'équité semble être absente des politiques de santé et d'éducation. Ceci est aussi en partie dû aux plans de partage des coûts avec les ménages dans la fourniture de services publics. En effet, en Namibie, les dépenses annuelles moyennes d'un ménage dans le domaine de l'éducation est de près de 340 dollars. En outre, le Gini de l'éducation pour la Namibie, qui est de 0,52 et qui est mesuré par le nombre d'années réparti sur la population, montre que l'inégalité dans l'éducation reste forte. Les coûts de santé par ménage ont aussi contribué à l'aggravation de l'exclusion.

Figure 4.5.5: Facteurs déterminant l'exclusion humaine

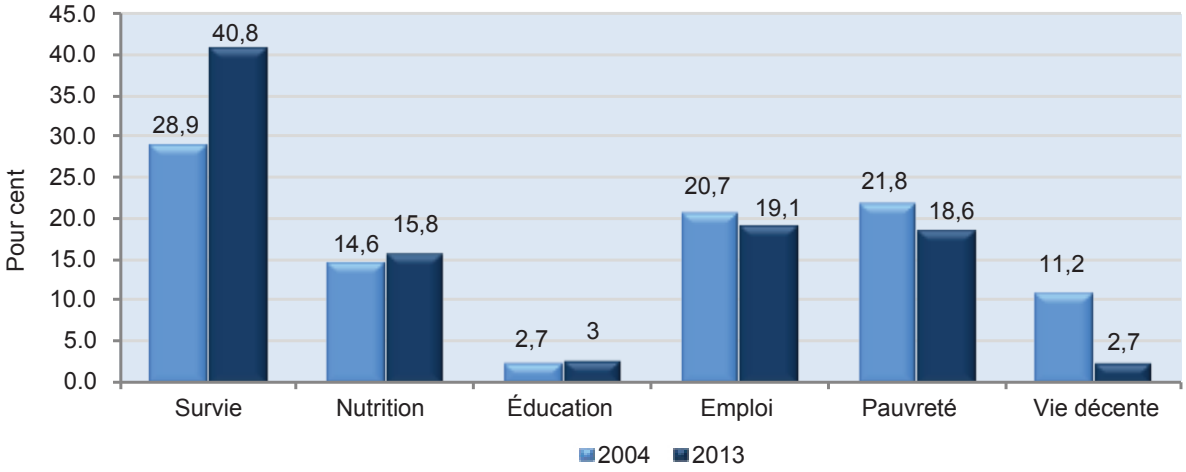

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

Considérations relatives aux politiques

Il est absolument nécessaire de disposer de meilleures données, en particulier sur la différentiation par sexe, si l'on veut améliorer l'analyse des politiques relatives à l'exclusion. L'adoption de politiques publiques fondées sur l'équité est cruciale. L'utilisation d'instruments d'une politique de protection sociale en Namibie doit reposer sur la « création de règles de jeu équitables » pour tous. Il conviendrait de veiller à ce que, lors de la conception de la politique sociale, les ménages exclus par le lieu et le revenu soient ciblés, afin de leur permettre d'accéder pleinement aux services publics grâce à un soutien au revenu ou à l'octroi d'allocations.

L'adoption de davantage de politiques ciblées – en particulier en faveur des jeunes – revêt une importance cruciale, vu les taux élevés de chômage mentionnés ci-dessus. Il convient d'accorder une grande attention à la formation professionnelle pour en renforcer la pertinence en tant que mécanisme important de développement du capital humain au sortir de l'enseignement secondaire. À cet égard, il est important de noter que, à l'instar de Maurice, le Gouvernement namibien a, à travers l'Autorité namibienne de la formation, récemment institué une taxe payable par tous les employeurs pour la formation professionnelle. Toutefois, la taxe n'est applicable qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins un million de dollars namibiens, ce qui crée de sérieuses difficultés pour la pérennisation des ressources (CEA, 2016).

Les résultats de l'IADS au niveau infranational ont mis en lumière des inégalités notables à l'intérieur des différentes sous-régions. Par conséquent, l'adoption de politiques de décentralisation, soit avec une autonomie budgétaire accrue soit avec un nouveau calcul des transferts vers des sous-régions particulières, s'impose. Les effets géographiques ou agro-climatiques peuvent être atténués si des plans régionaux de développement sont conçus et des ressources adéquates mobilisées de façon coordonnée.

4.6 Swaziland

Conditions socioéconomiques

Le Swaziland est un pays sans littoral d'Afrique australe, à économie ouverte, comptant une population de 1,2 million d'habitants et étant l'un des plus petits pays d'Afrique. Avec un PIB par habitant de près de 3 500 dollars, le Swaziland est classé comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Toutefois, les performances économiques ont été relativement faibles durant la décennie écoulée, en comparaison de la moyenne régionale, avec une forte baisse en 2011, suivie d'une timide reprise depuis 2012. On s'attend à ce que la croissance reste juste en dessous de 3 % en 2015-2016 (figure 4.6.1).

Figure 4.6.1: Taux de croissance du PIB

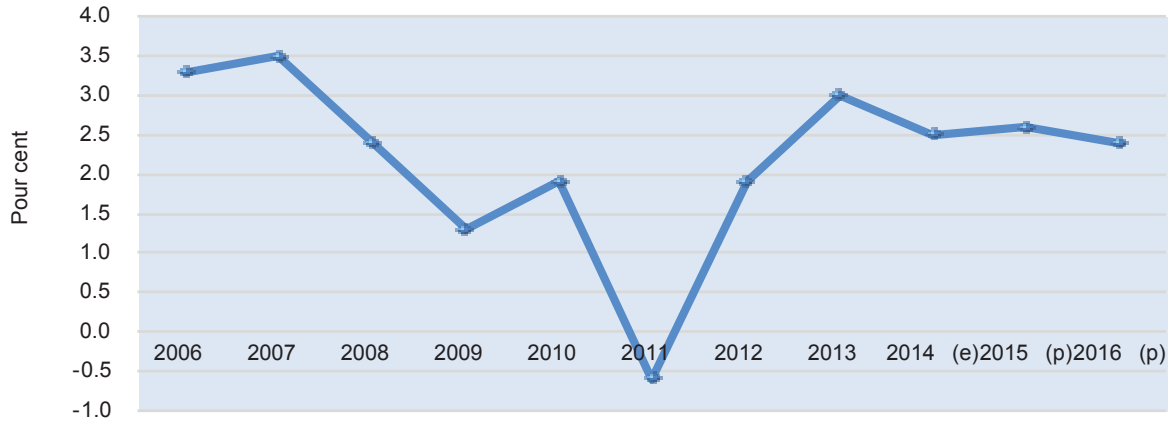

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

Note: *(e) estimations, *(p) projection

L'économie du Swaziland est fortement dépendante du commerce avec le pays voisin, l'Afrique du Sud, qui entre pour près de 85 % dans les importations du pays et pour près de 60 % dans ses exportations (Banque mondiale, 2015). Toutefois, si le commerce continue d'être le principal moteur de la croissance, les résultats dans le domaine des exportations ont été plus faibles ces dernières années et la majeure partie de l'économie dépend aujourd'hui des préférences commerciales sur des biens choisis, comme le sucre. Après le récent renouvellement de la loi relative à la croissance et aux possibilités économiques de l'Afrique (AGOA), on s'attend à ce que les préférences dont bénéficie l'habillement aient des effets positifs sur les exportations et la création d'emplois, vu que près d'un tiers du total des exportations dans le domaine de l'habillement est destiné au marché des États-Unis. Ceci pourrait aussi donner l'occasion de transformer et de réorienter les activités vers des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, pour placer la croissance et l'emploi dans une voie plus durable.

Développement social

La pauvreté reste un sérieux défi à relever au Swaziland, avec plus de 60 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 3,10 dollars par jour et une personne sur trois vivant dans l'extrême pauvreté. Le pays n'a pas connu d'amélioration dans l'IDH durant les deux dernières décennies, l'indice ayant été de 0,53 entre 1990 et 2013 (PNUD, 2014). Des taux élevés de chômage (à 66 % en 2010, selon des sources nationales) et une lourde charge due aux maladies transmissibles restent des facteurs majeurs de pauvreté. La prévalence du VIH/sida, à 31 %, est la plus forte dans le monde, et l'espérance de vie a baissé à 49 ans (de 59,5 en 1990). L'étude de la CEA sur le coût de la faim au Swaziland a aussi révélé que plus de 40 % de la population active souffre ou a souffert d'un retard de croissance à la suite d'une malnutrition chronique durant l'enfance, avec une perte globale de 3,1 % du PIB et des effets à long terme sur l'ensemble de la société et de l'économie (CUA et al., 2013). Le Swaziland reste aussi une des sociétés les plus inégalitaires d'Afrique, avec un coefficient Gini de 0,49 en 2012, ce qui a une claire incidence sur la capacité du pays de réduire la pauvreté (Banque mondiale, 2012).

Ces problèmes sociaux critiques, aggravés par un médiocre climat des investissements et par une forte vulnérabilité aux chocs extérieurs et intérieurs, ont des effets importants sur la capacité du Gouvernement de stimuler la croissance économique. Ceci nécessitera un soutien par l'investissement dans le capital humain et par la mise en œuvre de plans efficaces de protection sociale en faveur des groupes les plus vulnérables de la population. La capacité aussi qu'a le pays d'attirer l'investissement étranger direct est limitée. Le Swaziland occupait la 124e place sur 148 pays en 2013-2014 à l'indice de compétitivité mondiale, en raison dans une large mesure d'une bureaucratie inefficace, d'un accès limité au financement et d'une médiocre gouvernance (Banque mondiale, 2013).

Tableau 4.6.1 : Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions	1,1	1,1	1,3
Total du PIB en milliards de lilangeni*	14 966	23 933	47 892
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	1 260	2 720	3 550
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 3,10 dollars (pourcentage de la population)	70,2 (2000)	…	63,1 (2010)
Indice Gini	0,53 (2000)	...	0,4 (2012)
Chômage, pourcentage de la population active totale	22,8	23	22,3
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ans de la population active totale)	42,1	42	42,6
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	0,7	1,5	1,5
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	46,5	46,8	49

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

****Statistique*** 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » FMI, consultée le 31 mars 2016, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx

Mesure de l'exclusion humaine au Swaziland

Comme les résultats globaux dans le domaine du développement social, le score de l'IADS du Swaziland fait apparaître une augmentation de l'exclusion humaine entre 2007 et 2013 (figure

4.6.2). Les principaux facteurs déterminant cette tendance semblent être la pauvreté et le chômage, deux facteurs interdépendants, et ceci quel que soit le sexe et quel que soit le lieu. En effet, une grande partie de la solution du problème de la pauvreté au Swaziland réside dans la création de possibilités d'emplois décents (OIT, 2014). La participation de la population active dans le pays reste l'une des plus faibles en Afrique (51,3 %) et la majeure partie des emplois reste informelle, avec une faible productivité et un faible développement des compétences.

La différentiation de l'IADS par sexe fait apparaître des niveaux d'exclusion plus élevés parmi les hommes, avec un écart qui s'est creusé au fil du temps. Ceci peut être le reflet de politiques d'intervention ciblant des groupes sociaux particuliers (figure 4.6.3).

Figure 4.6.2 : L'IADS du Swaziland

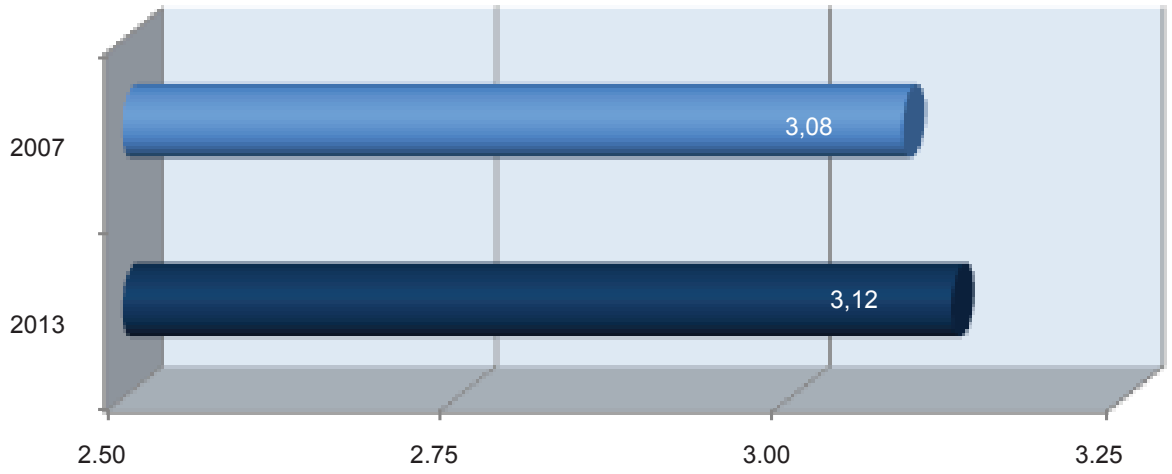

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

Il existe aussi des différences notables d'une province à l'autre dans les tendances de l'exclusion. Si Hhohho et Manzini ont enregistré des améliorations significatives, respectivement de 6 % et de 11 % entre 2007 et 2013, Schiselveni et Lubombo ont régressé respectivement de 17 % et 8 % durant la même période (figure 4.6.4). Ce sont là les reflets de différentes formes d'exclusion

Figure 4.6.3: L'exclusion humaine par sexe

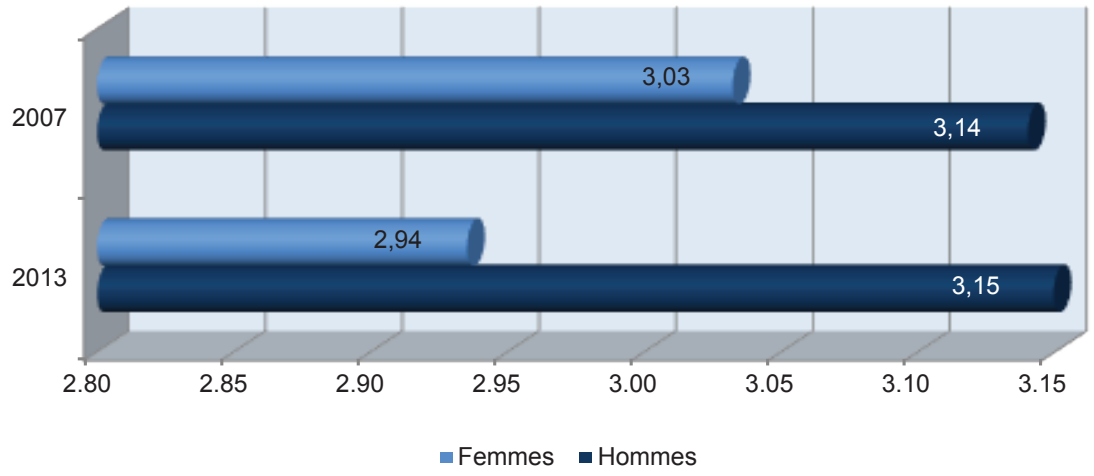

Source: Bureau central de statistique.

existant dans les diverses sous-régions. Une analyse plus approfondie de l'IADS montre, par exemple, que, si l'exclusion dans les premières étapes de la vie a baissé dans des régions comme Manzini et Hhohho, où se trouve la capitale Mbabane, les autres sous-régions rencontrent des difficultés plus grandes pour réduire les taux de retard de croissance et de mortalité néonatale. Par ailleurs, Manzini enregistre les taux les plus élevés de chômage des jeunes, à 70 % en 2010, soit une hausse par rapport au taux de 52 % de 2007. Cela souligne la nécessité de s'attaquer aux problèmes sociaux propres à chaque sous-région et de promouvoir un développement plus inclusif, par, entre autres, la prise de mesures incitatives en faveur des petites entreprises, la mise en œuvre de programmes de développement des compétences et l'amélioration de la productivité.

Le chômage des jeunes et la pauvreté restent les principaux facteurs déterminant l'exclusion dans le pays (chacun d'eux ayant plus de 30 % de contribution), tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, tandis que les taux d'analphabétisme ne contribuaient que pour seulement une faible part à l'exclusion globale en 2013 (2,6 %), donnant à penser que les systèmes et les

Figure 4.6.4: Changement dans l'IADS au niveau infranational (en pourcentage)

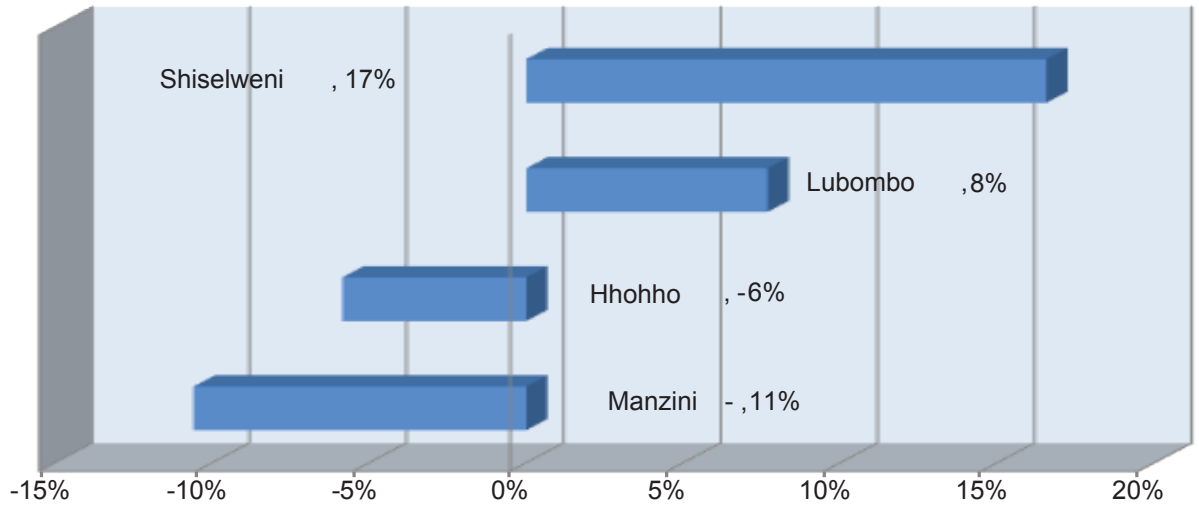

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

programmes éducatifs ont été efficaces dans la lutte contre l'analphabétisme chez les jeunes, qui constitue le fondement du développement du capital humain (figure 4.6.5).

Considérations relatives aux politiques

Le Gouvernement du Swaziland a publié son Programme d'action 2013-2018, qui vise à accélérer les progrès vers la réalisation de la Vision à long terme 2022. Aujourd'hui, le pays a une

Figure 4.6.5: Facteurs déterminant l'exclusion humaine

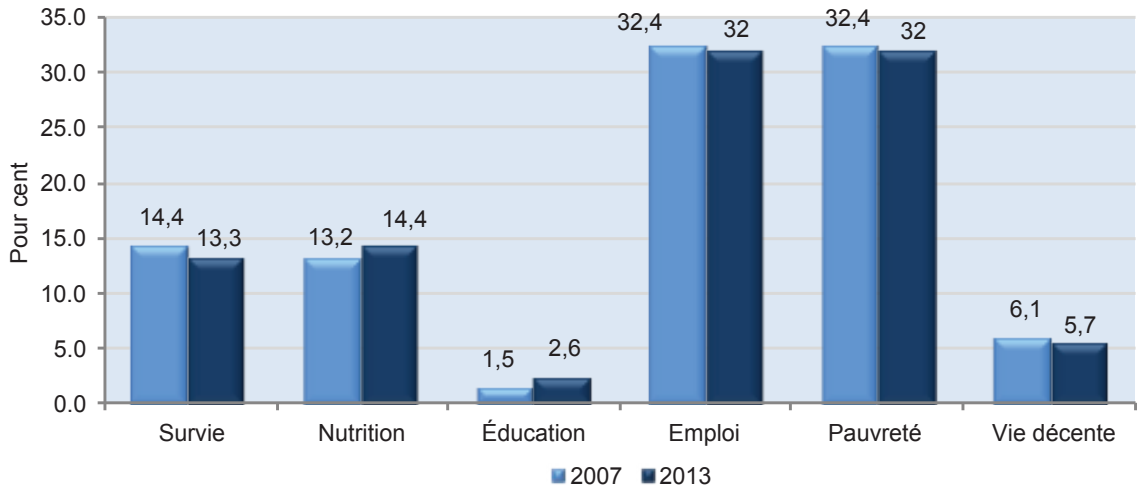

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

occasion unique d'exploiter on dividende démographique. Le Swaziland compte dans le monde la proportion de jeunes la plus élevée dans la population avec 24,7 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans) (Carter, 2013). Des progrès dans la lutte contre l'épidémie du VIH/sida peuvent aussi accroître la population active jeune. Il n'en reste pas moins que, pour que le pays puisse exploiter ce potentiel de croissance, des investissements adéquats doivent être faits dans des programmes de développement des compétences et de réduction de la pauvreté ciblant les groupes de population les plus exclus.

L'analyse de l'IADS a fait apparaître la nécessité de s'attaquer au chômage des jeunes et à la pauvreté qui sont les deux principaux facteurs déterminant l'exclusion humaine dans le pays. Cela revêt une importance cruciale, si le pays veut apporter le soutien social et économique nécessaire, à travers des programmes de formation et la création d'emplois décents, aux individus vivant dans les zones souffrant le plus de l'exclusion. Le retard de croissance reste un problème important, et sa contribution à l'exclusion s'est accrue au fil du temps. Quarante pour cent de l'actuelle population en âge de travailler ont souffert de retard de croissance durant leur enfance, comme l'a révélé l'étude de la CEA sur le coût de la faim au Swaziland, avec des conséquences irréversibles sur la productivité globale et les perspectives de croissance du pays (CUA et al**.,** 2013).

Il convient de noter que la plupart des plans de protection sociale du pays continuent d'être gérés par des organismes donateurs, ce qui met à mal la viabilité des programmes et leur appropriation par le pays. Le régime social de retraite des personnes âgées constitue une exception en la matière. Introduit en 2005 par une loi adoptée par le Parlement, il constitue une des réussites de l'Afrique ayant permis de mettre en place un contrat social entre l'État et le citoyen. En effet, le programme a permis de mobiliser la participation du citoyen, en particulier lorsque le payement des pensions de retraite a été retardé en raison de restrictions budgétaires. Il y a lieu, toutefois, de renforcer les politiques existantes et de mettre en place une stratégie de développement qui « transforme » la vie de la population, en particulier de la population jeune, et qui favorise la croissance et le développement à long terme du Swaziland.

4.7 Zambie

Conditions socioéconomiques

La Zambie est l'une des économies qui croît le plus rapidement en Afrique. S'appuyant sur une stabilité macroéconomique, le pays a obtenu de bons résultats économiques, avec des taux de croissance du PIB supérieurs à 6 % entre 2006 et 2016 (figure 4.7.1). Si l'économie a été tirée par les exportations de cuivre et d'autres matières premières, la construction, les communications et les secteurs financiers ont été les principaux facteurs de croissance au cours de la période post-2000. Avec une population de 15,4 millions d'habitants[19], un PIB estimé à 26 milliards de dollars et un RNB par habitant de 1 810 dollars en 2013, le pays a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire[20] en 2011. Les indicateurs macroéconomiques sont bons et conformes aux cibles des critères macroéconomiques fixés par la SADC, en particulier pour ce qui est du compte courant.

Les déficits budgétaires qui persistent depuis 2012 reflètent une politique budgétaire expansionniste visant à faire face aux dépenses publiques pour le développement des infrastructures dans l'ensemble du pays. Même si les projections de croissance pour 2016 semblaient relativement élevées, il est toutefois probable que la croissance soit ralentie par des coupures d'électricité fréquentes dans le secteur de l'énergie et par des dettes extérieure et intérieure en augmentation. Ces deux dernières années, l'économie zambienne s'est contractée du fait d'importants déséquilibres budgétaires, des cours bas du cuivre et des incertitudes politiques[21]. Ces difficultés ont eu une incidence directe sur les perspectives de croissance et sur la situation budgétaire du pays, d'où la nécessité d'y faire face avec prudence.

Figure 4.7.1: Taux de croissance du PIB

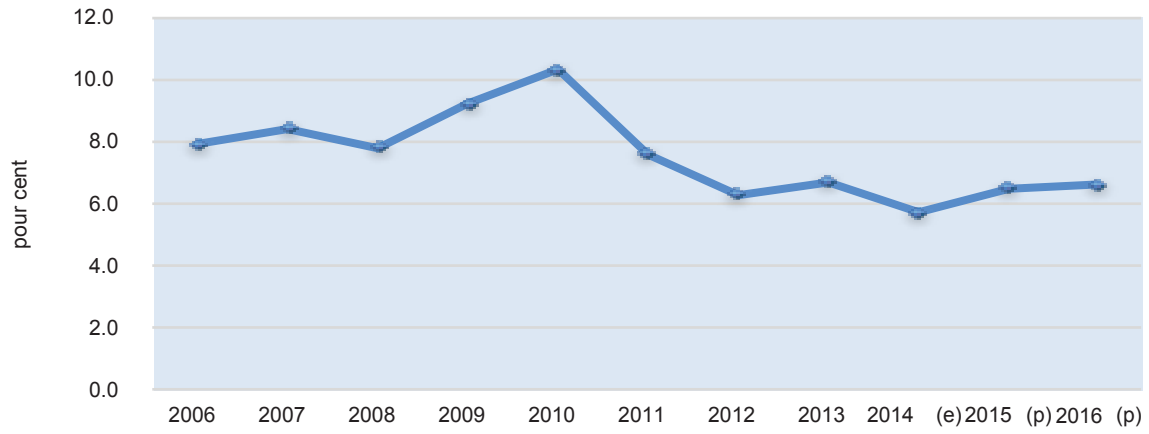

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

Note: *(e) estimations, *(p) projection

Développement social

La forte croissance de la Zambie ne s'est pas accompagnée d'une création d'emplois et d'une réduction de la pauvreté significatives. Soixante-quatre pour cent des Zambiens continuaient

19 Chiffre de 2014 tiré des projections 2010 en matière de population et de démographie.

20 Comprend les pays du groupe ayant un revenu de 1 026 à 4 035 dollars, en utilisant les données de la Banque mondiale de 2011 relatives au RNB par habitant.

21 http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15152.pdf(article IV des Consultations de 2015 avec le Fonds).

de vivre en dessous du seuil de pauvreté en 2010, alors qu'ils étaient 60,5 % en 2006, ce qui montre une détérioration des conditions de vie et une aggravation des inégalités de revenu, qui sont passées de 0,546 en 2007 à 0,556 en 2010 (tableau 4.7.1). La pauvreté dans le pays est aussi féminisée et plus prononcée dans les zones rurales que dans les zones urbaines[22]. En 2010, près de 80 % des personnes vivant dans les zones rurales étaient pauvres, contre 27,5 % dans les zones urbaines. Ceci donne à penser que la croissance zambienne, qui est tirée principalement par le secteur minier à forte intensité de capital, n'est pas suffisamment inclusive, étant donné qu'elle ne tire pas de la pauvreté les groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables. En outre, le pays est confronté à d'énormes difficultés pour éliminer la malnutrition, qui est un des principales causes de la mortalité néonatale et infantile. L'UNICEF fait observer que la Zambie est l'un des 22 pays africains ayant la plus forte malnutrition parmi les enfants de moins de cinq ans[23].

Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a, toutefois, connu une augmentation, en passant de 80 % en 1990 à 93,7 % en 2010, avec des améliorations significatives dans la parité entre les sexes. Les augmentations des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire sont attribuées en partie à la politique de la gratuité de l'enseignement adoptée en 2006.

Mesure de l'exclusion en Zambie

Entre 2006 et 2013, l'IADS a été ramené de 3,23 à 2,63, soit une réduction de 19 % sur une période

Tableau 4.7.1: Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions	11,1	12,7	15,7
Total du PIB en milliards de kwacha*	18 447	56 263	163 733
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	350	880	1,680
Population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (pourcentage de la population)	49,4	60,5 (2006)	64,4 (2010)
Indice Gini	42,1	0,55 (2006)	0,56 (2010)
Chômage, pourcentage de la population active totale	14,7	15,2	13,3
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ans de la population active totale)a/	27,7	25,7	25,1
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	2,5	2,8	3,1
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	45,3	52,5	59,2

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

****Statistique*** 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » *FMI, consultée le 31 mars 2016, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx

de 16 ans (figure 4.7.2). Toutefois, ces changements positifs doivent être placés dans un contexte d'absence de croissance inclusive et de persistance de fortes inégalités de revenu dans le pays.

Globalement, la figure 4.7.3 montre que les hommes ont un indice d'exclusion légèrement plus élevé que celui des femmes et que l'écart entre les sexes s'est creusé au fil du temps. Une

22 Les provinces de Lusaka et du Copperbelt sont les seules provinces urbaines en Zambie.
23 http://www.unicef.org/zambia/5109_8461.html (consulté le 28 janvier 2015).

Figure 4.7.2: L'IADS de la Zambie

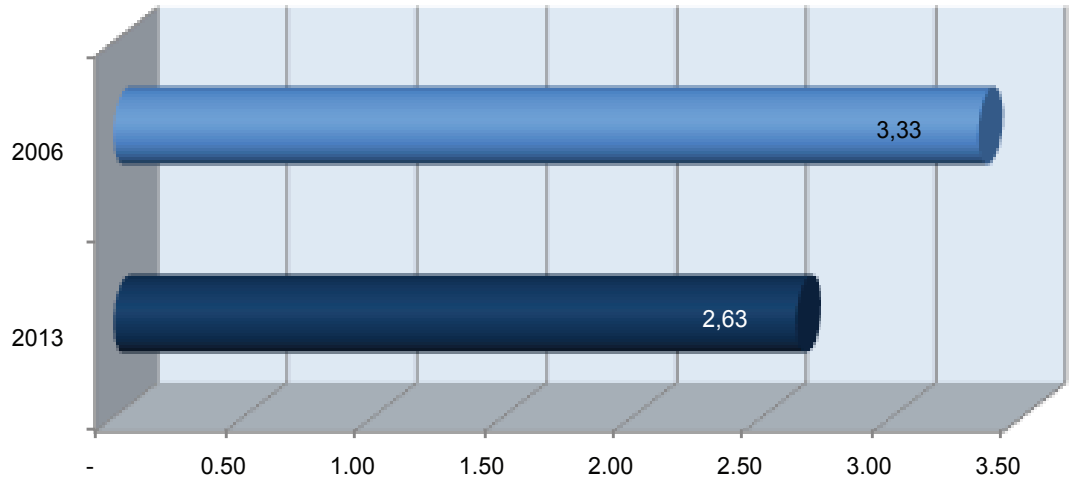

Source: Central Statistical Office (Bureau central de statistique) (CSO).

analyse détaillée de l'exclusion par sexe laisse voir qu'il y a eu une détérioration de l'indicateur de l'espérance de vie après 60 ans pour les hommes par rapport aux femmes. Cela exige une enquête plus poussée pour comprendre les facteurs qui ont conduit à cette situation.

Mêmes si les inégalités entre les sexes restent un problème en Zambie, il existe plusieurs instruments d'intervention et de mise en œuvre des politiques auxquels recourt le Gouvernement

Figure 4.7.3: L'exclusion humaine par sexe

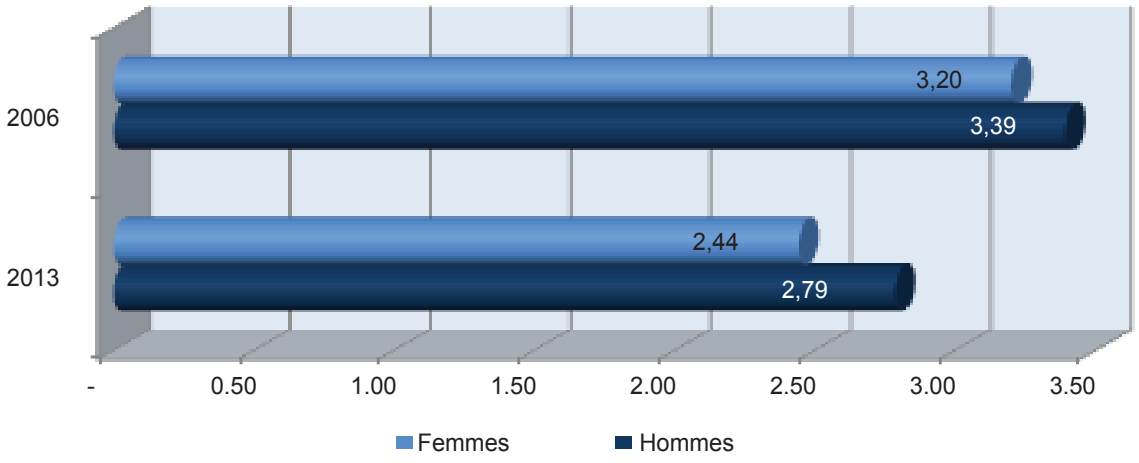

Source: Central Statistical Office (Bureau central de statistique) (CSO).

pour promouvoir l'égalité des sexes. Par exemple, le budget national a été utilisé pour doter de ressources de nombreux programmes et projets qui renforcent l'autonomisation des femmes. En outre, des tentatives ont été faites pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques macroéconomiques et sectorielles en tenant compte du fait que les femmes et les hommes vivent de façon différente les inégalités entre les sexes. Il est prévu que, au fil du temps, la problématique hommes-femmes soit institutionnalisée dans les ministères sectoriels et autres organismes de mise en œuvre, et que soient renforcés les mécanismes de reddition des comptes concernant la prise en compte de cette problématique à tous les niveaux.

Lorsque les données sont différenciées par lieu géographique, les résultats montrent que, en 2013, les zones rurales de Zambie ont connu des niveaux plus élevés d'exclusion humaine que les zones urbaines (figure 4.7.4). En dépit d'une baisse notable dans l'indice, les zones rurales du pays connaissent un important déficit dans le domaine des infrastructures et dans celui des ressources humaines en raison d'une médiocre prestation des services sociaux et de faibles investissements du secteur privé[24]. Cela n'est pas surprenant, la principale cause du manque d'autonomie dans les zones rurales étant la pauvreté, qui touche 77 % de la population (Gouvernement zambien, 2010).

Les disparités entre zones urbaines et rurales sont aggravées par certaines interventions du Gouvernement qui sont largement favorables aux zones urbaines en termes de crédits

Figure 4.7.4: L'exclusion humaine par lieu de résidence

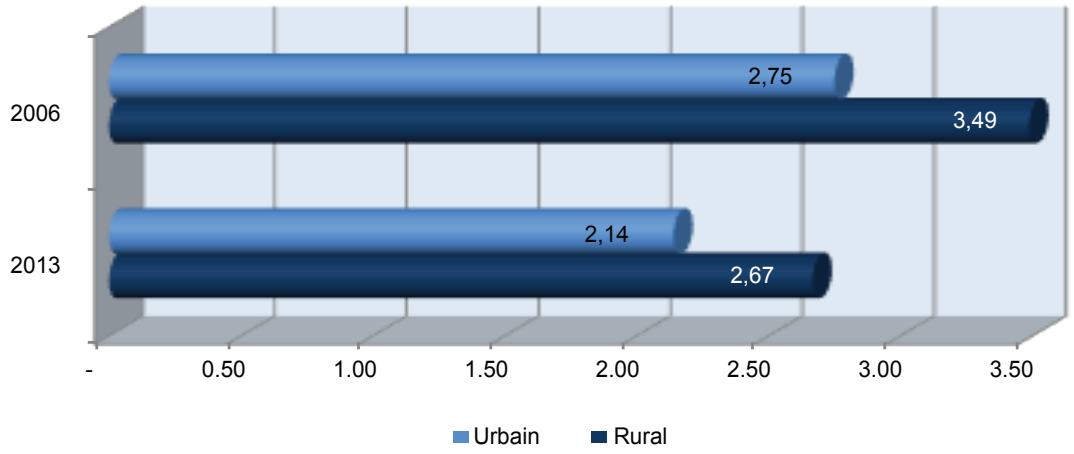

Source: Central Statistical Office (Bureau central de statistique) (CSO).

budgétaires, de développement des infrastructures et de fourniture d'équipements collectifs, par rapport aux zones rurales. Cette situation a abouti au résultat involontaire de ruraux migrant vers les zones urbaines à la recherche de meilleures possibilités dans le domaine économique, notamment à la recherche d'emplois. L'accroissement de la population urbaine fait peser une pression sur les services sociaux, en particulier avec l'apparition de nombreux habitats spontanés et de bidonvilles[25]. Toutefois, depuis 2011, le Gouvernement a commencé à corriger certains des déséquilibres visibles entre zones urbaines et rurales en matière de développement des infrastructures, en modernisant les infrastructures existantes et en en construisant de nouvelles dans les zones rurales.

Les formes de l'exclusion humaine à l'échelon infranational sont tout à fait révélatrices par leur composition et leurs caractéristiques particulières. Les résultats montrent que différentes provinces de Zambie souffrent de divers degrés d'exclusion humaine (figure 4.7.5). La pauvreté se singularise en tant que plus grande contributrice à l'exclusion dans les Western Province, Northern Province, Eastern Province et Muchinga Province (près de 75 %), alors qu'elle n'était que de seulement respectivement 24 % et 34 % à Lusaka et dans le Copperbelt. Le chômage des jeunes a aussi baissé de 29 % à 9 % à Lusaka entre 2008 et 2013, ce qui reflète la forte concentration des activités productives dans la province de la capitale.

24 http://www.zgf.org.zm/downloads/SNDP%20draft14Aug2013.pdf.
25 https://www.jstor.org/stable/43623181?seq=1#page_scan_tab_contents (Effets de la migration rurale vers les zones urbaines sur le logement urbain en Zambie, 1994).

La réduction globale de l'exclusion humaine dans la Northern-Western Province (la « nouvelle Copperbelt »), de 29 % entre 2006 et 2010, pourrait avoir résulté de la récente découverte de gisements miniers qui peuvent avoir entraîné une réorientation de l'allocation des ressources nationales afin de répondre aux exigences des entreprises qui investissent. En effet, l'accroissement des activités économiques impulsées par les mines de cuivre dans la North-Western Province pourrait aussi avoir favorisé la création d'emplois – avec un chômage de jeunes baissant de 10 % à 5 % entre 2008 et 2013.

Comme souligné plus haut, l'exclusion humaine en Zambie est causée de façon prédominante par la pauvreté, dont la contribution à l'exclusion globale a augmenté de 30 % à 38 % entre 2006 et 2013 (figure 4.7.6). La pauvreté reste un problème structurel en Zambie, du fait d'importantes

Figure 4.7.5: Changement dans l'IADS au niveau infranational (en pourcentage)

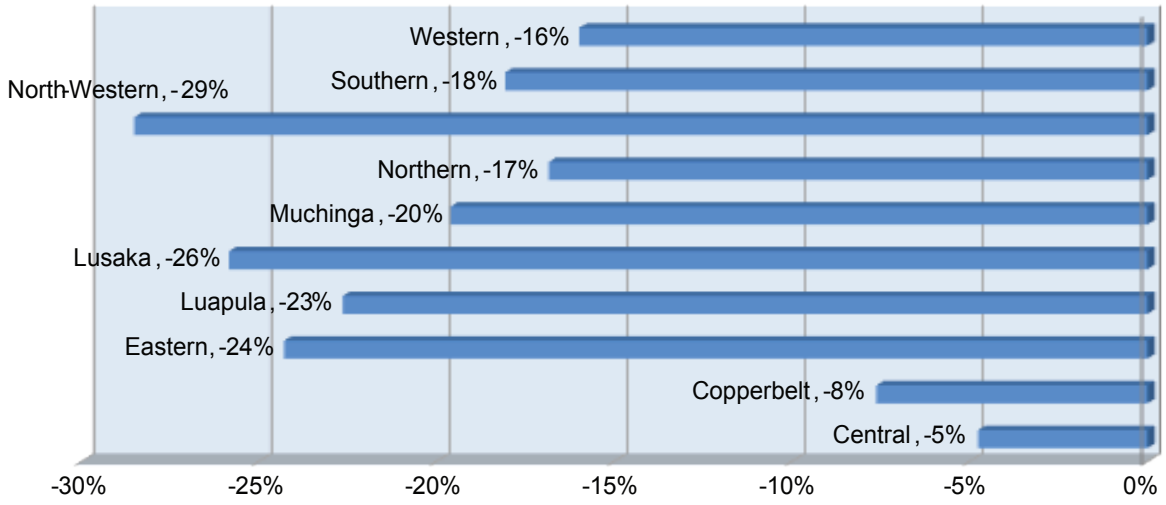

Source: Central Statistical Office (Bureau central de statistique) (CSO).

inégalités spatiale et entre les sexes ainsi que de la prévalence élevée du VIH/sida (14,3 % de la population adulte), ce qui requiert la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté multisectorielle.

Toutefois, la Zambie a accompli des progrès appréciables dans les taux d'alphabétisation, grâce à la politique de gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires, ce qui se reflète dans la baisse de la contribution de l'analphabétisme de 12,8 % à 4,8 % durant la période considérée. Néanmoins, l'accès à l'éducation reste encore fortement déséquilibré en faveur des groupes urbains à revenus élevés.

Considérations relatives aux politiques

Du fait que le principal facteur déterminant l'exclusion humaine en Zambie est la pauvreté, le Gouvernement, à travers son sixième plan national de développement couvrant la période 2013-

Figure 4.7.6: Facteurs déterminant l'exclusion humaine

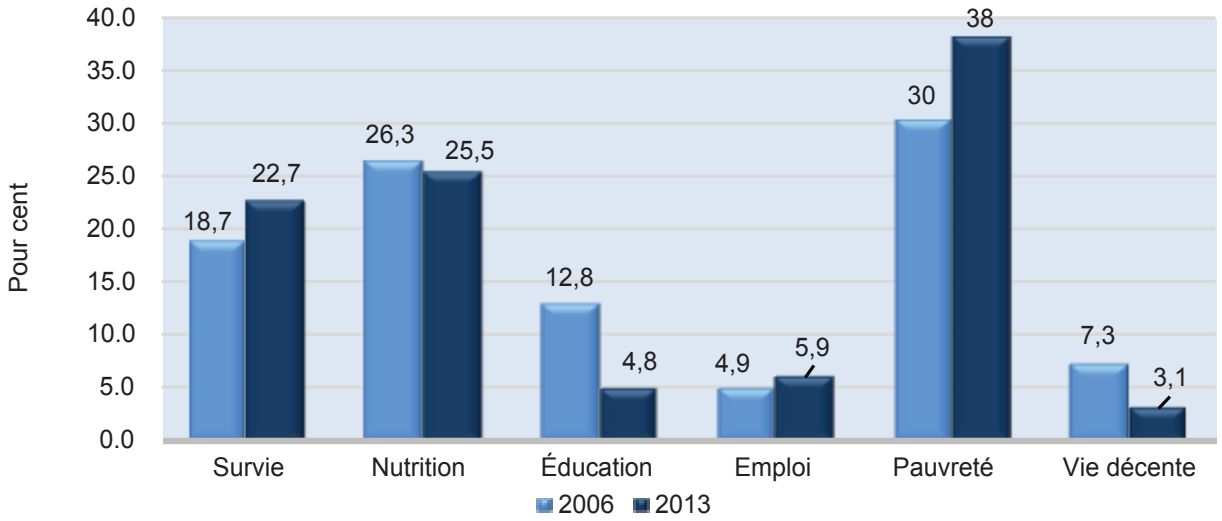

Source: Central Statistical Office (Bureau central de statistique) (CSO).

2016, s'est engagé à accélérer la croissance et à faire en sorte que celle-ci permette d'améliorer les moyens de subsistance de la population, en particulier dans les zones rurales. À cet effet, la fourniture de services dans l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement bénéficiera de ressources substantielles. Le Gouvernement a aussi défini des mesures spécifiques visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion humaine en général. Il s'agit notamment de promouvoir la création d'emplois et le développement rural, le développement des infrastructures et les investissements stratégiques dans des secteurs tels que la science et la technologie, l'agriculture, l'énergie et le développement du capital humain (Gouvernement zambien, 2013).

Le Gouvernement est aussi en train de mettre au point un solide programme de vaccination des enfants afin de réduire la mortalité néonatale et infantile. Il a en outre supprimé les frais sur les services de santé essentiels, en particulier dans les zones rurales, pour améliorer l'accès à ces services. Cela aidera à réduire l'étendue de l'exclusion dans les premières phases de la vie, qui peut avoir des conséquences irréversibles sur le développement futur dans la vie.

La Politique nationale de la jeunesse et le Plan d'action pour l'autonomisation et l'emploi que le Gouvernement a adoptés en 2015, qui visent à promouvoir l'apprentissage et les stages, peut aider à réduire le chômage des jeunes en offrant des facilités de crédit à faible intérêt à des entreprises nouvelles et anciennes dirigées par des jeunes. En outre, l'autonomisation des groupes économiquement défavorisés, en particulier des femmes et des jeunes, avec un accès au financement à coût abordable pourrait concourir grandement à la réduction des niveaux d'exclusion dans l'ensemble du pays.

4.8 Zimbabwe

Conditions socioéconomiques

La période 2009-2012 a été marquée au Zimbabwe par une reprise économique, l'économie ayant connu, après l'introduction du système de monnaies multiples, une croissance à un taux moyen de 11 % par an. Toutefois, en termes de durabilité, la croissance du PIB a montré des signes d'essoufflement avec la forte baisse des performances économiques de 10,6 % en 2012 à 4,5 % en 2013, et une baisse qui s'est poursuivie pour aboutir à un taux de 3,3 % en 2016 (tableau 4.8.1).

La reprise économique après le ralentissement de l'activité en 2007-2008 a reposé sur les secteurs minier et agricole, qui ont représenté 93,5 % des recettes d'exportation entre 2009 et 2013. L'exploitation minière, qui a fourni jusqu'à 65,2 % des recettes d'exportation pendant la même période, constitue un secteur enclavé type, avec peu de liens avec le reste de l'économie. C'est aussi un secteur à forte intensité de capital, offrant des possibilités limitées de création d'emplois. Le secteur manufacturier a connu une baisse d'activité entre 2011 et 2014, ce qui a eu une incidence négative sur sa part dans le PIB et a entraîné la perte de nombreux emplois dans le secteur privé formel. De ce fait, le secteur informel est devenu le principal pourvoyeur d'emplois et absorbe présentement plus de 80 % de la main-d'œuvre totale (BAD et al., 2015).

L'agriculture aussi est en expansion, avec une croissance estimée à 23,4 % en 2014. Ceci a aidé à juguler les effets négatifs de la baisse des cours des produits miniers, en particulier du platine et de

Figure 4.8.1: Taux de croissance du PIB

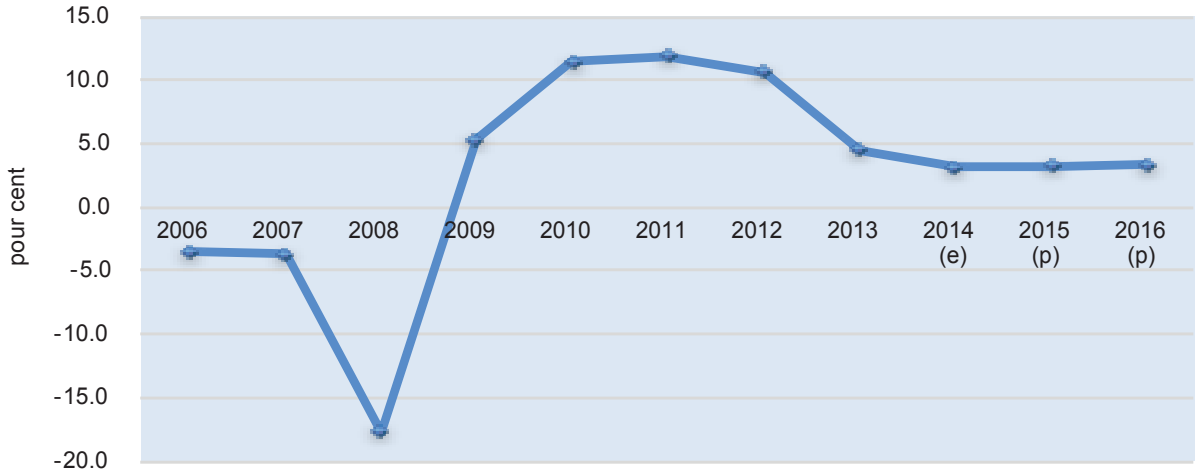

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2015.

Note: *(e) estimations, *(p) projection

l'or, qui a eu un effet défavorable sur le secteur minier estimé à 2,1 %. Selon la Chambre des mines, le secteur minier continue d'opérer en dessous de sa capacité, étant confronté à de nombreuses difficultés, dont des prix déprimés des métaux, de faibles flux de capitaux et d'investissement direct étranger (IDE), des structures de coûts élevés, une insuffisance des redevances et des coupures d'électricité. Toutefois, malgré la baisse du cours des matières premières, on s'attend à une relance du secteur à moyen terme. Cela, après l'achèvement prévu du travail de fusion et de consolidation dans le secteur du diamant, l'adoption future de modifications à la loi relative aux mines et aux minéraux, et la mise en œuvre du nouveau régime fiscal dans le secteur extractif.

En dépit de cette réaction positive du Gouvernement, l'économie reste fragile. Les niveaux de l'investissement restent faibles, avec l'IDE représentant 3 % du PIB et les sources intérieures en

représentant 19 %, ce qui reste en dessous du seuil de 30 % et de 40 % du PIB requis pour que le Zimbabwe puisse atteindre ses objectifs de développement. Cette situation est aggravée par la dette extérieure du pays, qui s'élève à près de 10,7 milliards de dollars et représente 114 % du PIB. Du côté des choses positives, on peut citer l'approbation par le Gouvernement de la Stratégie accélérée du Zimbabwe en matière d'arriérés, de dette et de développement, afin de s'attaquer à la question de la dette et d'avoir accès à un nouveau financement en vue d'un développement économique à base élargie. Une plus grande consolidation de l'environnement macroéconomique est en cours pour améliorer la gestion budgétaire, faire face aux vulnérabilités dans le secteur financier et veiller à la cohérence des politiques, dans le but d'instaurer la confiance dans l'économie.

Développement social

Les tendances du développement social au Zimbabwe présentent des résultats mitigés. Par exemple, la réduction notable de la prévalence du VIH/sida à 9 % en 2015, alors qu'elle était de 14 % en 2009, a été le résultat de programmes efficaces de prévention du VIH/sida. Néanmoins, l'instabilité politique, qui est en partie à la base de la faible croissance de l'économie du pays, a entraîné la baisse de l'emploi pendant plus d'une décennie, ce qui a eu pour résultat des niveaux persistants de pauvreté. En effet, la pauvreté est restée pratiquement stagnante entre 75 % et 76 %, de 1998 à 2011, selon des sources nationales. Toutefois, la proportion de personnes se trouvant dans l'extrême pauvreté a baissé de 47,2 % en 1995 à 41,5 % en 2001, et a ensuite encore baissé, se situant à 22,5 % en 2011. La baisse a été en partie attribuée aux envois de fonds de la diaspora, aux dons et au transfert de revenus (BAD et al., 2015).

Tableau 4.8.1: Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions	12,7	13,3	15,2
Total du PIB en milliards de dollars du Zimbabwe*	9 288	6 939	13 833
RNB par habitant (en dollars courants, méthode atlas)	460	380	840
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar (pourcentage de la population)	…	…	…
Indice Gini	...	...	...
Chômage, pourcentage de la population active totale	4,8	5,1	5,4
Chômage, nombre total de jeunes (pourcentage des 15-24 ans de la population active totale)	7,8	9,7	9,4
Accroissement de la population (pourcentage annuel)	0,7	1,3	2,3
Espérance de vie totale à la naissance (en années)	40,7	44,2	55,6

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

Note: non-disponibilité de données sur la pauvreté fondées sur le seuil de pauvreté absolue

****Source:*** Statistique 2015 « Base de données des perspectives économiques mondiales » FMI, consultée le 31 mars 2016, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx

La baisse de l'emploi formel, avec de nombreux travailleurs engagés dans des emplois informels médiocrement rémunérés, a une incidence directe sur la pauvreté. Comme dans d'autres pays africains, la variation dans les dimensions sociales penchent en faveur des urbains, entre autres facteurs. Au Zimbabwe, la pauvreté a une forte prévalence dans les zones rurales, avec près de 84 % de ménages ruraux considérés pauvres contre 47 % pour les ménages urbains.

Mesure de l'exclusion humaine au Zimbabwe[26]

Cette situation est reflétée par les niveaux croissants d'exclusion humaine au Zimbabwe, ces niveaux étant passés de 2,20 à 2,41 durant la période 2000 à 2012 (figure 4.8.2). Cette période de l'histoire récente du Zimbabwe a été marquée par de graves difficultés économique, comme en rendent compte les chiffres de la croissance économique, qui n'a repris que seulement dans la dernière partie de la décennie.

La différenciation de l'exclusion humaine par sexe ne montre pas de réduction significative de l'écart entre les sexes, les hommes étant comparativement plus touchés que les femmes[27]. Du fait que la pauvreté contribue largement à l'exclusion globale, ne pas disposer de données sur cet indicateur peut fausser les résultats tels qu'ils sont comparés aux niveaux observés dans la figure 4.8.3.

Figure 4.8.2: L'IADS du Zimbabwe

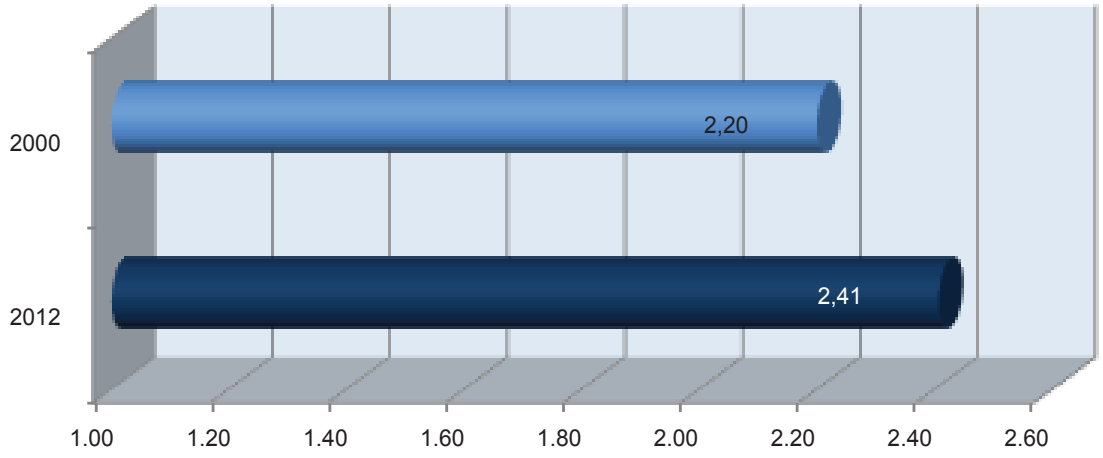

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

Figure 4.8.3: L'exclusion humaine par sexe

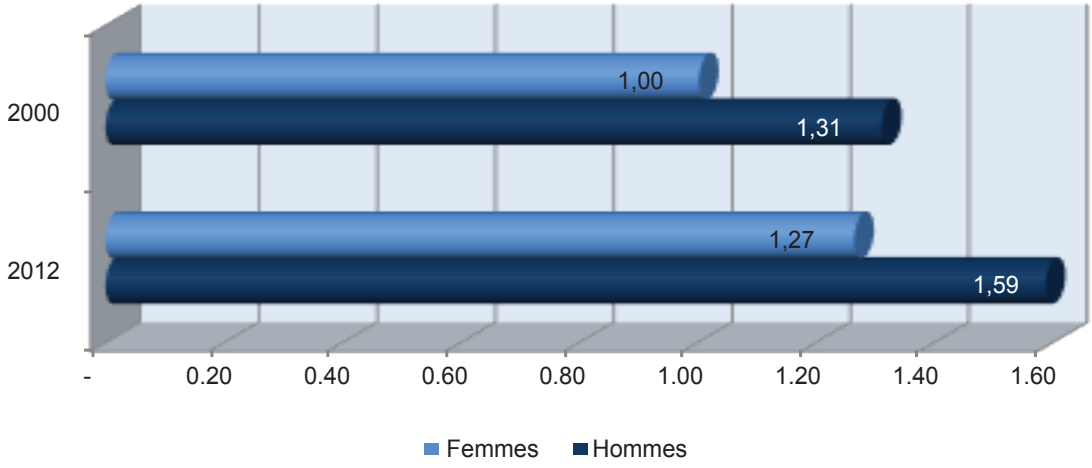

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

26 Les calculs de l'IADS pour les données différenciées par sexe et par lieu sont fondés sur cinq indicateurs. Les données infranationales pour le Zimbabwe comprenaient des données pour seulement quatre indicateurs et n'ont dès lors pas été calculées.

27 L'IADS par sexe est calculé avec cinq indicateurs, en l'absence de données sur la pauvreté.

Il est intéressant de noter que l'exclusion augmente plus vite dans les zones urbaines du Zimbabwe que dans les zones rurales et que la tendance reste constante au fil du temps (figure 4.8.4)[28]. L'effondrement dans l'économie du secteur manufacturier, généralement concentré dans les zones urbaines, peut être une des causes de cet état de choses.

Globalement, le facteur déterminant l'exclusion humaine au Zimbabwe est constitué par les niveaux élevés de pauvreté, qui sont souvent associés à des taux élevés de mortalité néonatale et

Figure 4.8.4 : L'exclusion humaine par lieu de résidence

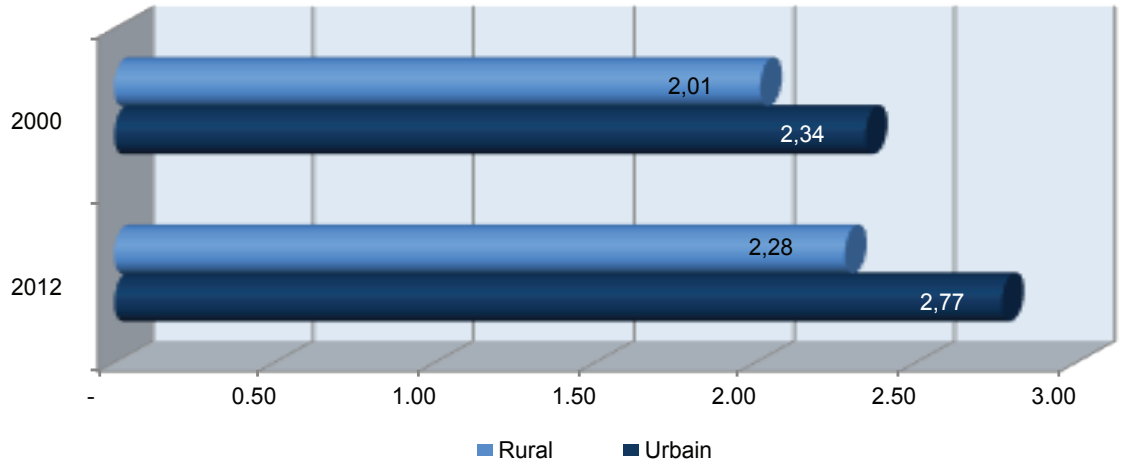

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

de retard de croissance des enfants (figure 4.8.5). Si la contribution de la pauvreté est en baisse, sa part dans l'exclusion globale reste importante. Le ralentissement de l'économie au début des années 2000, avec une reprise en 2010, n'a pas permis de réduction sensible de la pauvreté et d'amélioration des résultats dans le domaine du développement social. L'exclusion dans les

Figure 4.8.5 : Facteurs déterminant l'exclusion humaine

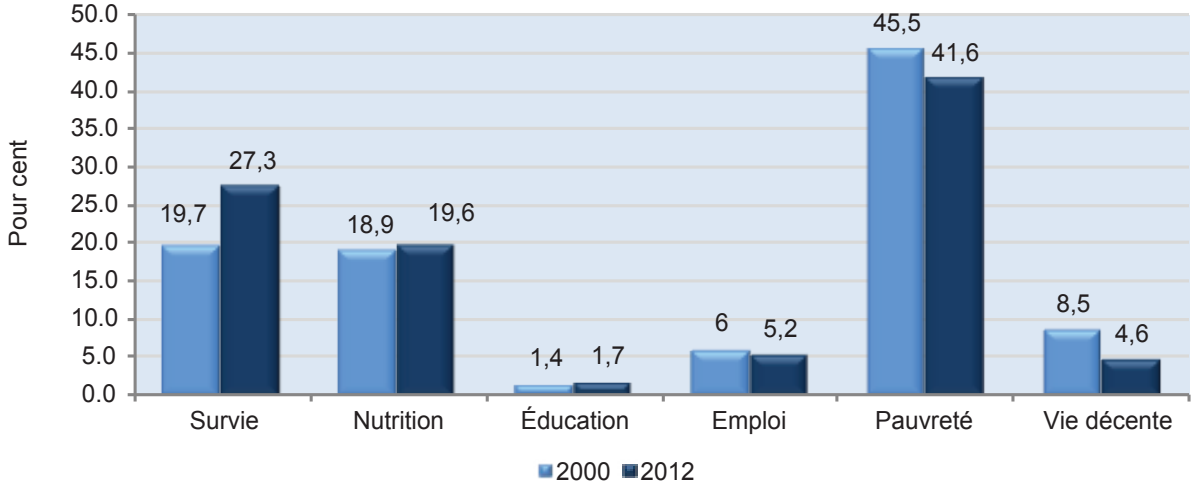

Source: Calculs de la CEA fondés sur les données nationales.

28 L'IADS par lieu est calculé en utilisant cinq indicateurs, aucune donnée n'étant cependant disponible pour l'espérance de vie à 60 ans.

premières étapes de la vie, telle que mesurée par la mortalité néonatale et le retard de croissance des enfants, exige une attention particulière dans les politiques mises en œuvre.

Considérations relatives aux politiques

Le Zimbabwe a adopté un vaste ensemble de mesures de protection sociale pour faire face aux coûts de la nutrition et des frais dans les structures de santé, qui tendent à exclure les groupes à faible revenu de l'accès aux avantages sociaux et économiques. Le Programme d'action pour la réduction de la pauvreté comprend une panoplie de programmes de protection sociale, tels que le Projet d'action communautaire et la Stratégie renforcée de protection sociale, mais est resté de portée limitée. Un Cadre stratégique global de transferts sociaux 2011-2015 a été mis en œuvre avec l'intention d'harmoniser la large gamme d'initiatives de transferts sociaux mises au point dans le cadre de plusieurs mécanismes de financement, pour en faire un système cohérent et consolidé.

En particulier, des fonds spécifiques ont été créés au profit de groupes défavorisés comme les femmes, les jeunes et les handicapés. Le Cadre stratégique global de transferts sociaux comprend aussi d'autres initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire, notamment: i) le soutien en intrants agricoles aux pauvres ruraux non-salariés rencontrant des difficultés (ménages avec des personnes valides aptes à travailler); ii) un programme de travaux publics; enfin, iii) l'octroi d'allocations sociales aux ménages sans personnes valides aptes à travailler (ménages non aptes à travailler).

L'orientation générale de la stratégie est d'identifier les facteurs principaux de la pauvreté et de l'exclusion et de s'y attaquer par des mesures précises. La faible croissance économique suivie d'une stratégie de stabilisation de l'économie a eu l'effet général de mettre en danger les résultats sociaux obtenus par le passé. La faible croissance et la baisse des performances économiques ont laissé de larges proportions de la population sans moyens de s'assurer des services de santé et des services éducatifs. Cette situation est exacerbée par les sanctions économiques internationales, les flux limités de l'aide et les coûts élevés supportés par les citoyens.

Le rétablissement d'une protection sociale plus complète, qui laisse de côté les aspects résiduels pour s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes, devrait être envisagé dans les cadres macroéconomiques actuels et futurs. Outre la nécessité de mobiliser un volume adéquat d'investissements sociaux pour améliorer la situation actuelle, la qualité des dépenses publiques est essentielle. Les disparités de l'exclusion par sexe et par lieu soulignent la nécessité d'adopter des politiques publiques fondées sur l'équité dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'accès au marché du travail.

Conclusions

Les résultats de l'IADS ont fait apparaître la nécessité pour les pays africains de recentrer leur programme de développement pour lutter avec plus d'efficacité contre l'exclusion humaine et s'attaquer à la fois à ses causes sous-jacentes et structurelles. L'exclusion est un phénomène multidimensionnel et la lutte contre ce phénomène est un processus à long terme, en particulier lorsque ses causes sont enracinées dans des normes historiques et culturelles. Toutefois, on peut lutter contre l'exclusion en concevant des politiques qui permettent d'accroître les possibilités et de développer le capital humain, en assurant ainsi l'intégration effective de tous dans le processus du développement. Cela exigera un mélange d'interventions ciblées et globales, pour que soient pris en charge de façon efficace tant les vulnérabilités des groupes que les droits des individus à l'intégration sociale et économique.

Les résultats de l'Afrique australe ont montré que, malgré des niveaux élevés de croissance économique, les pays de la sous-région restent confrontés à la difficulté de rendre la croissance plus inclusive et plus équitable. De nombreuses personnes restent exclues du développement à différentes étapes de la vie. L'accès inégal aux avantages sociaux et économiques limite leur capacité de devenir des agents productifs et efficaces du changement, ne leur permet pas d'exploiter leur potentiel et compromet les progrès sociaux de manière en général. L'analyse des facteurs déterminant l'exclusion humaine fournit des indications importantes sur les causes structurelles dans chaque pays (tableau 5). Ce sont la mortalité néonatale (***survie***) et la pauvreté qui contribuent le plus à l'exclusion humaine dans cinq des huit pays. Le retard de croissance et le chômage sont les autres causes importantes de l'exclusion humaine. D'où la nécessité de mettre la malnutrition infantile, l'emploi des jeunes et les moyens de subsistance durables au centre des stratégies de développement des différents pays, étant donné que cela est susceptible de favoriser l'inclusion des individus dans le processus de développement du pays à différentes étapes de la vie.

Tableau 5: Facteurs déterminant l'exclusion humaine en Afrique australe, 2013

PAYS	DRIVERS*					
	Mortalité néonatale	Retard de croissance	Alphabé-tisation	Chômage	Pauvreté	Espérance de vie après 60 ans
Angola**	X	X				
Botswana	X			X		
Malawi		X			X	
Maurice	X			X		
Namibie	X			X	X	
Swaziland				X	X	
Zambie		X			X	
Zimbabwe***	X				X	

* Ces déterminants contribuent ensemble pour plus de 50 % à l'exclusion humaine dans chacun de ces pays.

** La mortalité néonatale est prise en considération pour l'estimation de la valeur de survie pour l'Angola.

*** Pour le Zimbabwe, il s'agit de 2012.

Source: CEA, sur la base des analyses faites dans le présent rapport.

La différenciation des données de l'IADS par le lieu et l'âge a mis en lumière des écarts importants entre différents groupes de population, ce qui pourrait aider les gouvernements à élaborer des politiques sociales mieux ciblées et plus efficaces.

Qui plus est, l'analyse dynamique de l'IADS joue un rôle crucial dans les efforts que déploie chaque pays pour réduire l'exclusion au fil du temps. L'IADS peut en outre aider à identifier les principaux facteurs déterminant l'exclusion et de mettre au jour les inégalités existant dans chaque pays, à réorienter et placer des politiques inclusives au centre de la planification nationale et infranationale.

Parvenir à un développement inclusif ne consiste pas seulement à développer la taille des économies nationales, mais aussi à accroître les avantages qui tiennent compte des droits des individus. Les cadres mondiaux et régionaux, tels que le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda africain de 2063, offrent une importante occasion d'aller au-delà de la croissance économique et de placer les dimensions humaines et sociales au centre du processus de développement.

Références

Alkire, S. et al. (2011), « *Multidimensional Poverty Index 2011: Brief Methodological Note* », Oxford Poverty and Human Development Intiatives (OPHI), Oxford (Royaume-Uni).

Atkinson A., E. Marlier et B. Nolan (2004), « *Indicators and Targets for Social Inclusion in the European Union* », Journal of Common Market Studies, vol. 42(1), p. 47 à 75.

Banque africaine de développement (BAD) (2012), *Policy Dialogue on Youth Employment in Southern Africa,* Actes d'un séminaire de haut niveau sur les politiques tenu à Lusaka, 9 juillet 2012.

Banque africaine de développement (BAD) (2013), *Africa's recent MDG performance,* Banque africaine de développement, Abidjan.

_____ et al., (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014*, BAD en collaboration avec l'OCDE et le PNUD, Abidjan.

_____ (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015: Développement territorial et inclusion spatiale*, BAD en collaboration avec l'OCDE et le PNUD, Abidjan.

Banque mondiale (2013) *World Business Report 2013: Smarter Regulations for Small and Medium Enterprises,* International Bank for Reconstruction and Development, Groupe de la Banque mondiale, Washington, _____ (2015), *Malawi Economic Monitor*, Banque mondiale, Washington.

Boelhouwer, J. et I. Stoop (1999), « *Measuring well-being in the Netherlands: The SCP index from 1974 to 1997* », Social Indicators Research, 48 1), 51 à 75.

Carter, K. (2013), « *Is Youth Bulge a Crucial Determinant of Stability?* », Fund for Peace, Washington.

Chinsinga, B. (2007), « *The social protection policy in Malawi: Processes, politics and challenges* », Working Paper Series, Future Agricultures Consortium, Lilongwe.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2008), « *Renforcement de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et de la promotion de la santé dans les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique* », Document de travail provisoire ECA/ACGS/EGM/ 2008/2, CEA, Addis-Abeba.

_____ (2012), *Indice africain de développement social, Rapport régional,* CEA, Addis-Abeba.

_____ et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (2012), *Human Development for Southern Africa: Enhancing Human Development through Regional Integration in SADC*, Lusaka.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2013a), *Étude sur le coût de la faim en Afrique,* CEA, en collaboration avec le PAM et la CUA, Addis-Abeba.

_____ (2013b), *Situation économique et sociale de l'Afrique de l'Ouest en 2011-2012 et perspectives pour 2013*, CEA, Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, Niamey.

_____ et al. (2014), *Rapport OMD 2014: Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique,* CEA en collaboration avec la BAD, le PNUD et la CUA, Addis-Abeba.

_____ (2015), *Rapport OMD 2015: Enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*, CEA en collaboration avec la CUA, la BAD et le PNUD, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2016), *Économie informelle et inégalité en Afrique: Le cas de la Namibie,* Document de travail, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Addis-Abeba (à paraître).

Commission économique pour l'Europe (CEE) et Institut de la Banque mondiale (2010), *Établissement de statistiques différenciées par sexe: un outil pratique*, Nations Unies, Genève.

Commission de l'Union africaine (CUA) et Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2013), *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015,* Addis-Abeba.

Commission de l'Union africaine (CUA) et al. (2013), *Étude sur le coût de la faim au Swaziland,* CUA, en collaboration avec la CEA, le NEPAD et le PAM, Addis-Abeba.

_____ (2015), *Le coût de la faim au Malawi: Conséquences sur le développement national et la Vision 2020,* CUA, en collaboration avec la CEA, le PAM et le NEPAD, Addis-Abeba.

Desai, M. (1991), « *Human Development Concepts and Measurement* », European Economic Review, vol. 35, p. 350 à 357.

Devereux, S. (2010), « *Building social protection systems in Southern Africa* », dans *Rapport européen sur le développement*, Commission européenne et Institut universitaire européen, Bruxelles.

Economic Intelligence Unit (EIU) (2005), *The World in 2005*, EIU, Londres.

Fonds monétaire international (FMI) (2015), *Perspectives économiques régionales 2015*, FMI, Washington.

Fondation Mo Ibrahim (2012), Indice Ibrahim de la gouvernance africaine, Rapport sur les données, Fondation Mo Ibrahim, Londres.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2013), Rapport annuel de l'Angola, UNICEF, Luanda.

Gouvernement angolais (2014), Ministère des finances et des prévisions budgétaires 2014, Angola, Luanda.

Gouvernement du Botswana (2015), *Discours de présentation du budget 2015*, Gaborone.

Gouvernement mauricien (2015), *Supplément au Discours de présentation du budget,* Gouvernement mauricien, Port-Louis.

_____ (2013), *Rapport OMD 2013*, Gouvernement mauricien, en collaboration avec le PNUD, Port-Louis.

Gouvernement du Swaziland (2013), *Swaziland: A Framework for a National Development Strategy (NDS) Review*, Swaziland.

Gouvernement zambien (2010), *Living Conditions Monitoring Survey 2010*, Gouvernement zambien, Lusaka.

_____ (2013), *Revised Sixth National Development Plan 2013-2016*, Ministère des finances, Lusaka.

Hedman, B, F. Perucci et P. Sundstroem (1996), *Engendering Statistics. A Tool for Change*, Statistics Suède.

Macculi, I. et C. Acosta (2014), *Measuring Human Exclusion for Structural Transformation: The African Social Development Index*, Development Journal Vol. 57(3), OPHI (2011), Country Briefing: Angola, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Oxford (Royaume-Uni).

Mc Gillivray, M. (1991), *« The Human Development Index: Yet Another Redundant and Composite Development Indicator? »,* World Development, Vol. 19(10), p. 1461.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2011), *« Interpreting OECD Social Indicators »* dans *Panorama de la société 2011*, OCDE, Paris.

Organisation internationale du Travail (OIT) (2012), *Indicateurs du travail décent – Concepts et définitions*, Manuel de l'OIT, Genève.

_____ (2014), *Decent Work Country Programme for Swaziland 2010-2014,* OIT, Genève.

Organisation des Nations Unies (2010), *Analyzing and Measuring Social Inclusion in a Global Context*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.

_____ (2012), *Rapport OMD 2012: Le programme de développement postérieur à 2015 envisagé selon la perspective africaine naissante*, en collaboration avec la CUA, la BAD et le PNUD, New York.

_____ (2014), *Rapport OMD 2014: Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique,* CEA, en collaboration avec le PNUD, la BAD, et la CUA.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2014), *Éducation pour tous,* UNESCO, Paris.

Pieters, J. (2013), *« Youth Employment in Developing Countries »*, IZA Research Paper n° 58, IZA Research Report Series.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1990), *Rapport sur le développement humain*, PNUD, New York.

_____ (2011), *Zambia Human Development Report 2011: Service Delivery for Sustainable Development,* Lusaka UNDP (2012), MDG progress - National report, Harare.

_____ (2013), *Rapport sur le développement humain 2013*, PNUD, New York.

_____ (2014), *Rapport sur le développement humain 2014: Pérenniser le progrès humain,* PNUD, New York.

Ravallion, M., S. Chen et P. Sangraula (2007), *« New Evidence on the Urbanization of Global Poverty »,* Background paper for the World Development Report 2008, WPS4199, Banque mondiale, Washington.

Sen, A. (1985), *Commodities and Capabilities,* North Holland.

Sen, A. K. (1993), *« Capability and Well-being »* dans A. Sen, & M. Nussbaum (éds), The Quality of Life. Oxford: Clarendon Press.

Smith, C. L, et L. Haddad (2000), *« Explaining malnutrition in developing countries: A cross-country analysis »*, International Food Policy Research Institute, Washington.

Townsend, P. (1979), *Poverty in the United Kingdom*, Penguin Books, Harmondsworth, Angleterre.

Annexe 1 Fondements méthodologiques de l'Indice africain de développement social

Sur le plan théorique, l'indice cherche à mesurer la distance entre les personnes qui peuvent participer au développement et celles qui sont exclues des processus de développement. D'où la possibilité de mesurer la « distance » entre les groupes inclus et les groupes exclus comme suit:

$$[dExv] = \frac{\alpha P_x^{\,v}}{1 - \alpha P_x^{\,v}}$$

où ***(P^v)*** mesure le degré d'exclusion d'un individu pour une dimension particulière du développement ou la vulnérabilité (v), comme la prévalence d'enfants souffrant de malnutrition ou la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, dans un groupe de population en particulier (x).

Si $P_x^{\,v}$>0.5, la formule établira une valeur maximum de 1, étant donné que plus de 50 % de la population exclue représenterait une situation disproportionnée (normalisation).

Dans le cas où l'indicateur mesure le degré d'inclusion (ou de « non-exclusion »), par exemple la proportion de personnes NON affectées par une vulnérabilité particulière ($\alpha P_x^{\,v}$), comme c'est le cas pour le taux d'alphabétisation, l'indicateur est transformé en appliquant:

$$\alpha P_x^{\,v} = 1 - (\alpha P_x^{\,v})$$

D'où la possibilité de calculer la « distance » dans le niveau d'exclusion en appliquant l'équation inverse:

$$[dExv] = \frac{1 - \alpha P_x^{\,v}}{\alpha P_x^{\,v}}$$

De même, si Px_v<0.5, la formule établira une valeur maximum de 1.

Après la normalisation, le niveau de l'exclusion humaine donnera un score se situant entre (0 >dEx^v≤ 1), indiquant la distance proportionnelle entre les personnes participant à des dimensions particulières du développement et celles qui sont exclues de ces processus. Dans le cas d'indicateurs pour lesquels il n'existe pas de valeur comparative nationale, comme le cas des taux de mortalité et de l'espérance de vie, une référence comparable est appliquée pour une estimation de la distance jusqu'à une situation désirée ou attendue, comme suit:

$$[dEx^v] = \frac{P_x^{\,v} - P_x^{\,r}}{P_x^{\,v}}$$

Où $^{(r)}$ est une valeur de référence établie en tant que paramètre de comparaison pour une population ***(P)*** et un groupe d'âge $_{(x)}$ donnés.

Dans le cas où l'indicateur présente une situation d'« inclusion », comme l'espérance de vie après 60 ans, l'équation inverse suivante doit être appliquée:

$$[dEx^v] = \frac{P_x^{\,r} - P_x^{\,v}}{P_x^{\,v}}$$

Tableau A.1 : Mortalité néonatale

Indicateur	Mortalité néonatale
Dimension de l'exclusion:	**SURVIE** Le nombre de nourrissons qui ne survivent pas à la période néonatale, soit 28 jours de vie, peut être utilisé pour mesurer la survie ou l'accès à la vie. On estime qu'environ 45 % de décès parmi les enfants de moins de cinq ans surviennent durant cette période*. Cette situation est souvent le reflet de l'exclusion des structures de santé et de la qualité de celles-ci (OMS, 2002). La mesure de l'exclusion dans ce domaine est faite en utilisant les taux nationaux de mortalité néonatale aux niveaux nationaux, tels que comparés à la moyenne du taux de mortalité néonatale dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
Définition:	Le nombre d'enfants qui décèdent entre 0 et 27 jours, exprimé pour 1 000 naissances vivantes *(OMS)*
Formule:	$[dEx^{Nm}] = \frac{Nm^{n}_{0-28} - Nm^{r}_{0-28}}{Nm^{n}_{0-28}}$ $[dEx^{Im}]$: Degré d'exclusion des services de santé de base $Nm^{r}_{0-28:}$ Valeur de référence pour la mortalité néonatale, définie par la valeur moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure Im^{n}_{0-1} : Estimations nationales de la mortalité néonatale
Calcul:	**National, zones rurales /urbaines, hommes/femmes** Appliquant la formule; $[dEx^{Nm}] = \frac{Nm^{n}_{0-28} - Nm^{r}_{0-28}}{Nm^{n}_{0-28}}$ (*) Dans Excel, utiliser la condition suivante SI: SI $Nm^{n}_{0-28} < Nm^{r}_{0-28,}$ donner la valeur 0 SINON, appliquer la formule (*) **Niveau infranational** La procédure est la suivante: Nous déterminons la *valeur minimum* de la mortalité au niveau infranational, à savoir celle relevée entre toutes les sous-régions du pays en une année donnée. Cela devient notre <u>nouvelle valeur de référence</u>, visée en tant que $min(Nm^{Sub}_{0-28})$ OU $min(Nm^{Sub}_{0-28}) = Nm^{SubRef}_{0-28}$ La nouvelle formule devient donc: $[dEx^{Nm}] = \frac{Nm^{n}_{0-28} - Nm^{r}_{0-28}}{Nm^{n}_{0-28}}$ (**) Où $Min\ (Nm^{Sub}_{0-28})$ est la valeur de référence minimum pour la mortalité infantile au niveau infranational. Et Nm^{Subi}_{0-28} représente les estimations infranationales de la mortalité infantile [0 – 1] an pour chaque sous-région i. Dans Excel, utiliser la condition suivante SI: SI $Nm^{Sub}_{0-28} < Nm^{SubRef}_{0-28}$, donne la valeur 0 SINON, appliquer la formule (*)

* http://www.who.int/gho/child_health/mortality/neonatal_text/en/.

Tableau A.2: Retard de croissance des enfants

Indicateur	Retard de croissance des enfants
Dimension de l'exclusion:	**NUTRITION** La deuxième dimension de l'exclusion est la capacité réduite des enfants de satisfaire leurs besoins nutritionnels de base. Les conséquences tout au long de la vie de la malnutrition dans la petite enfance ont fait l'objet de nombreuses études et la prévalence de cette malnutrition donne une indication, entre autres, de l'exclusion de la fourniture adéquate de services de santé (CEA, 2013a).
Définition:	Le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance, à savoir ceux dont la taille par rapport à l'âge présente plus de deux fois l'écart type en dessous de la moyenne pour la population internationale de référence âgée de 0 à 59 mois (OMS).
Formule:	$[dEx^{ChM}] = \frac{ChM^{n}_{28d\text{-}59m}}{1-ChM^{n}_{28d\text{-}59m}}$ $[dEx^{ChM}]$: Degré d'exclusion de la santé/nutrition $ChM^{n}_{28d-59m}$: Proportion d'enfants âgés de 28 jours à 59 mois souffrant de malnutrition chronique au niveau national
Calcul:	National/infranational, zones rurales/urbaines, femmes/hommes: Dans Excel, utiliser la condition suivante SI: SI $ChM^{n}_{28d-59m} \succ 50$, donner la valeur 1 SINON, appliquer la formule (*): $[dEx^{ChM}] = \frac{ChM^{n}_{28d-59m}}{1-ChM^{n}_{28d-59m}}$ (*)

Tableau A.3: Taux d'alphabétisation (15-24 ans)

Indicateur	Taux d'alphabétisation (15-24 ans)
Dimension de l'exclusion:	**ÉDUCATION** Une troisième manifestation de l'exclusion durant le cycle de vie peut être associée à l'accès à une éducation de qualité, qui donne les moyens d'accéder à de plus larges avantages par la suite dans la vie. Les taux d'alphabétisation observés après les années de scolarisation (15-24 ans) fournissent un bon indicateur indirect de l'efficacité, en termes d'effets, des efforts déployés dans le domaine de l'éducation.
Définition:	Le pourcentage de la population entre 15 et 24 ans sachant lire et écrire (UNESCO).
Formule:	$[dEx^{Lr}] = \frac{1 - Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}{Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}$ $[dEx^{Lr}]$: Degré d'exclusion de l'accès à une éducation de qualité $Lr_{15-24}^{\tilde{v}}$: Taux d'alphabétisation parmi les 15-24 ans
Calcul:	**National et infranational:** Dans Excel, utiliser la condition suivante SI: SI $\propto Lr_{15-24}^{\tilde{v}} \prec 50$, donner la valeur 1 SINON, appliquer la formule (*): $[dEx^{Lr}] = \frac{1 - Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}{Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}$ (*)

Tableau A.4: Chômage des jeunes (15-24 ans)

Indicateur	Chômage des jeunes (15-24 ans):
Dimension de l'exclusion:	**ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL** Une autre forme d'exclusion à laquelle se trouvent confrontés les individus lorsqu'ils achèvent leurs cycles éducatifs est reflétée par leur capacité à accéder à des possibilités d'emplois décents. La transition entre l'école et l'emploi est souvent déterminée par la capacité d'une économie à créer des possibilités d'emploi pour ce groupe d'âge essentiel.
Définition:	La part de la population active jeune qui est sans emploi mais qui est disponible pour un emploi et est à la recherche d'un emploi (définition de l'OIT)**.
Formule:	$[dEx^{Yu}] = \frac{Yu^{n}_{15-24}}{1 - Yu^{n}_{15-24}}$ $[dEx^{Yu}]$: Degré d'exclusion de l'accès au marché du travail Yu^{n}_{15-24} : Proportion d'individus de 15-24 ans employés, mesurée au niveau national
Calcul:	**National et infranational** Dans Excel, utiliser la condition suivante SI: SI $Yu^{n}_{15-24} \succ 50$, donner la valeur 1 SINON, appliquer la formule (*): $[dEx^{Yu}] = \frac{Yu^{n}_{15-24}}{1 - Yu^{n}_{15-24}}$ (*)

** Les définitions du chômage et du groupe d'âge des jeunes diffèrent d'un pays à l'autre.

Tableau A.5: Pauvreté sur le plan national

Indicateur	Pauvreté sur le plan national
Dimension:	**MOYENS DE SUBSISTANCE** Une forme majeure d'exclusion durant l'âge adulte peut être reflétée dans l'incapacité d'un individu à satisfaire ses besoins essentiels et ceux de sa famille afin de mener une vie décente. Ceci est reflété par le niveau de pauvreté, fondée sur la consommation, l'apport en calories ou le revenu (selon le seuil de pauvreté défini au niveau national).
Définition:	La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté
Formule:	$[dEx^{Np}] = \frac{Np_h^n}{1 - Np_h^n}$ $[dEx^{Np}]$: Degré d'exclusion des moyens de subsistance de base Np_h^n : Proportion de la population vivant sous le seuil national de pauvreté
Calcul:	**National et infranational** Dans Excel, utiliser la condition suivante SI: SI $Np_h^n \succ 50$, donner la valeur 1 SINON, appliquer la formule (*): $[dEx^{Np}] = \frac{Np_h^n}{1 - Np_h^n}$ (*)

Tableau A.6: Espérance de vie à 60 ans

Indicateur	Espérance de vie après 60 ans
Dimension:	Une forme essentielle d'inclusion aux étapes ultérieures de la vie a trait à la capacité des personnes âgées de rester socialement intégrées et de mener une vie décente. À cet égard, l'espérance de vie après 60ans peut être un bon indicateur indirect de leur qualité de vie et un reflet de la protection sociale que l'État leur assure. La mesure de l'exclusion dans ce domaine est faite en utilisant l'espérance de vie après 60 ans au niveau national, telle que comparée à l'espérance de vie après 60 ans des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
Définition:	Le nombre moyen d'années qu'une personne de cet âge peut espérer vivre, en partant de l'hypothèse que les taux de mortalité par âge restent constants (OMS).
Formule:	$dEx^{Le}] = \frac{Le_{60}^{Ref} - Le_{60}^{n}}{Le_{60}^{Nat}}$ $[dEx^{Lr}]$: Degré d'exclusion de la survie pendant la vieillesse Le_{60}^{Ref} : Valeur de référence de l'espérance de vie après 60 ans Le_{60}^{n} : Moyenne nationale de l'espérance de vie après 60 ans
Calcul:	**Niveau national** En appliquant la formule: $dEx^{Le}] = \frac{Le_{60}^{Ref} - Le_{60}^{n}}{Le_{60}^{Nat}}$ (*) Dans Excel, utiliser la condition suivante SI SI $Le_{60}^{Ref} \prec Le_{60}^{n}$, donner la valeur 0 SINON, appliquer la formule (*): **Niveau infranational**

La méthode utilisée ici pour déterminer **non pas** les scores de l'IADS, mais les valeurs de l'espérance de vie après 60 ans au niveau infranational, provient du PNUD (2009)***.
Cette méthode requiert deux ensembles de données:
a) l'espérance vie après 60 ans *au niveau national* et
b) la proportion de la population qui se trouve *au-dessus* de l'espérance de vie nationale après 60 ans.
Par conséquent, le calcul comprend ce qui:

- Déterminer la proportion de la population âgée de 60 ans et plus au cours d'une année donnée et pour chaque sous-région (pour ceci, nous aurons besoin de données démographiques différentiées au niveau infranational). Nous appelons cela $\mathbf{Xy_{dis}}$;
- Déterminer le médian **(m)** de cette proportion, pour une année donnée.

Ensuite, appliquer les critères suivants:

- Si $\mathbf{Xy_{dis} > m}$, alors $\mathbf{Le_i = Le_n*[1 + (Xy_{dis} / 100)]}$
- Si $\mathbf{Xy_{dis} < m}$, alors $\mathbf{Le_i = Le_n*[1 - (Xy_{dis} / 100)]}$
- Si $\mathbf{Xy_{dis} = m}$, alors $\mathbf{Le_i = Le_n}$

Une fois que l'espérance de vie après 60 ans a été déterminée pour chaque sous-région, la formule pour calculer l'IADS de l'indicateur 6 au niveau infranational est la suivante:
Après avoir obtenu les estimations relatives à l'espérance de vie après 60 ans au niveau infranational, le calcul de l'IADS au niveau infranational est fait comme suit:
Nous déterminons la valeur *maximum* de l'espérance de vie au niveau infranational, qui devient notre <u>nouvelle valeur de référence</u>, dans une année donnée. Elle est appelée $Max\left(Le_{60}^{Sub}\right)$ et la nouvelle formule devient:

$$[dEx^{Le}]_i = \frac{Max\left(Le_{60}^{Sub}\right) - Le_{60}^{Sub_i}}{(Le_{60}^{Sub_i})} \quad (*)$$

où $Max\left(Le_{60}^{Sub}\right) = Le_{60}^{SubRef}$ est la valeur de référence maximum de l'espérance de vie après 60 ans au niveau infranational

et $Le_{60}^{Sub_i}$: sont les estimations au niveau infranational relatives à l'espérance de vie après 60 ans pour chaque sous-région I.

Dans Excel, utiliser la condition suivante SI:

SI $Le_{60}^{SubRef} \prec Le_{60}^{Sub_i}$, donner la valeur 0

SINON, appliquer la formule (*).

*** http://www.asia-pacific.undp.org/content/rbap/en/home/library/human_development/sub-national-hdi-bhutan-case.html

Agrégation de l'indice

Pour évaluer le degré global d'exclusion tout au long du cycle de vie, nous regroupons les niveaux d'exclusion dans chacune des six dimensions. En utilisant une somme arithmétique simple, le niveau global d'exclusion peut donc être défini comme suit:

$$HEx^{v}=dEx^{nm}+dEx^{chm}+dEx^{Lr}+dEx^{Yu}+dEx^{np}+dEx^{Le}$$

Chaque indicateur ayant une valeur allant de 0 à 1, le score global aura une valeur entre $0 < HEx^{v} < 6$, reflétant le degré d'exclusion d'un individu tout au long de son cycle de vie. La valeur totale de l'indice représentera par conséquent une valeur absolue d'exclusion, qui reflète la probabilité pour un individu d'être exclu des six dimensions du développement décrits ci-dessus. Dans le cas de valeurs manquantes dans l'une des dimensions, un facteur d'expansion sera appliqué pour faciliter le calcul des résultats. Le manque d'informations pour deux dimensions ou plus empêchera une évaluation appropriée de l'exclusion, rendant nécessaire l'élimination du pays concerné de l'exercice.

Estimations au niveau infranational et dans le temps

Les mêmes cadres conceptuels et méthodologiques peuvent être appliqués pour évaluer les niveaux d'exclusion au niveau infranational et à différentes périodes. Les données peuvent être utilisées à différents échelons de l'administration pour évaluer l'exclusion dans l'ensemble des sous-régions. L'approche peut aussi être adoptée avec des ensembles longitudinaux de données pour identifier les facteurs déterminant l'exclusion dans le temps pour chaque sous-région. Ces résultats fourniront des informations très utiles sur le type de politiques qui ont contribué à réduire ou à accroître l'exclusion au fil du temps et à travers les sous-régions.

L'exclusion entre sous-groupes de population

De même, l'indice peut être appliqué pour les deux sexes et dans des contextes urbains ou ruraux. En maintenant la même décomposition en six dimensions, cette méthode permet une analyse transversale de l'exclusion entre les groupes, ce qui aidera à identifier les facteurs déterminant l'exclusion pour chaque sous-groupe de population, comme illustré dans le rapport.

Annexe 2: Aperçu des indices du développement social et de l'exclusion

Pendant très longtemps, le PIB par habitant a été utilisé comme seul indicateur de la croissance économique dans la plupart des pays et des régions du monde. En 1990, le PNUD a réalisé une avancée majeure dans la mesure du développement humain avec la publication de son premier Rapport sur le développement humain (PNUD, 1990). L'IDH a été adopté en partant de l'hypothèse selon laquelle la croissance économique, en recourant aux mesures traditionnelles fondées sur le revenu comme le PIB par habitant, ne suffit pas pour rendre compte des progrès réalisés dans le développement humain et social. L'indice est composé de trois principales dimensions du bien-être, à savoir l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le PIB réel par habitant. Le PNUD a depuis lors affiné certaines de ces composantes et a mis au point des mesures supplémentaires, comme l'indicateur du développement par sexe et l'indicateur de la participation des femmes, qui rendent compte du degré d'égalité entre les sexes et de participation des femmes au développement dans les différents pays[29].

Si l'IDH a eu beaucoup d'écho dans la réflexion sur le développement des années durant, certains pensent que les indicateurs de l'IDH restent encore trop vastes et qu'ils ne rendent pas compte d'aspects essentiels du développement, tels que la question des inégalités, celle de la vulnérabilité et celle de l'environnement. D'autres ont mis en question les conséquences du regroupement arithmétique des trois composantes de l'IDH dans un seul indice, une méthode qui est présumée masquer les liens entre les diverses composantes du même indice (Desai, 1991; McGillivray, 1991; Sen., 1993). Toutefois, la simplicité de l'IDH a joué un rôle crucial dans la place qui est la sienne en tant que probablement l'indice de développement le plus populaire dans le monde.

Au Sommet du Millénaire de 2000, les dirigeants du monde ont accompli une autre avancée en adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en tant que cadre mondial majeur devant aider les pays à suivre et à accélérer les progrès vers la réalisation d'objectifs économiques et sociaux au plus tard en fin 2015. Chacun des huit objectifs adoptés au niveau international comprend une liste de cibles quantifiables et assorties de délais et des indicateurs pour le suivi des progrès dans les domaines de la pauvreté (objectif 1), de l'éducation primaire pour tous (objectif 2), de l'égalité des sexes (objectif 3), de la mortalité infantile et maternelle, de la santé et des principales maladies (objectifs 4, 5 et 6), de la préservation de l'environnement (objectif 7) et du partenariat mondial pour le développement (objectif 8). Depuis leur adoption, les OMD sont probablement devenus le plus important cadre pour la coopération au développement dans le monde entier, en catalysant les efforts entre toutes les régions et tous les pays, et en ouvrant la voie au programme de développement pour l'après-2015.

Un certain nombre d'institutions et de pays ont mis au point et utilisé une panoplie d'outils et d'indicateurs pour le suivi de résultats spécifiques de développement social:

- **The Economist Intelligence Unit (EIU)** a mis au point un indicateur de la « qualité de vie » en 2005, en recourant à une méthode qui lie les résultats des enquêtes sur la satisfaction subjective de la vie menée aux déterminants objectifs de la qualité de vie à

29 Les deux indicateurs ont été introduits par le PNUD en 1995; ils sont considérés comme des « extensions de l'IDH soucieuses de l'égalité des sexes ». Si l'indicateur de développement par sexe tient compte des écarts existant entre les sexes dans l'IDH, l'indicateur de la participation des femmes est fondé sur les estimations du revenu économique des femmes, le nombre de celles-ci dans les postes bien rémunérés et leur accès aux postes professionnels et parlementaires (Klansmen, 2006).

travers 111 pays. Le modèle comprend neuf facteurs: santé, bien-être matériel, stabilité et sécurité politiques, relations familiales, vie communautaire, changements climatiques, sécurité de l'emploi, liberté politique et égalité des sexes – les trois premiers étant les plus importants selon leurs poids (EIU, 2005).

- **Les indicateurs du travail décent de l'OIT (OIT, 2012a)** sont fondés sur 10 éléments matériels du travail décent, notamment les possibilités égales d'emploi, un emploi rémunérateur, un emploi productif, la sécurité sociale et le dialogue social. Les éléments de l'inclusion sociale existent, mais renvoient au cadre juridique sur lequel reposent les conditions et les possibilités d'emploi.

- **Les indicateurs sociaux de l'OCDE (OCDE, 2011)** ont récemment été mis au point pour évaluer les progrès sociaux à travers les pays de l'OCE dans quatre domaines principaux d'intervention, à savoir l'autonomie, l'équité, l'état de santé et la cohésion sociale. Ce dernier domaine revêt une importance particulière en matière d'exclusion, puisque s'y trouvent mesurés le degré de participation des personnes à leurs communautés et le degré de confiance qu'elles placent dans les autres. L'équité inclut la capacité d'accéder aux services sociaux et aux avantages économiques, tandis que l'autonomie comprend des indicateurs tels que l'emploi et les résultats scolaires.

- **Les indicateurs d'inclusion sociale de l'Union européenne (CE, 2006)** sont constitués d'une série de mesures, regroupées en cinq dimensions principales, qui mesurent les résultats dans les domaines de la pauvreté, des inégalités, de l'emploi, de l'éducation et de la santé parmi les pays de l'UE.

- **L'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM, 2011)**[30] a été élaboré par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative et le PNUD. C'est un indice composite qui combine des mesures fondées sur les revenus et d'autres non liées au revenu, suivant une approche lancée par Townsend (1979) et plus tard reprise par Sen (1985). Appliqué jusqu'à présent à 91 pays du monde, il est considéré comme la principale mesure de la mise en œuvre et du suivi des nouveaux objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

Deux indices supplémentaires sont particulièrement importants, du fait qu'ils ont été conçus de manière précise pour l'Afrique:

- **L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine** mesure la gouvernance nationale au regard de 88 critères, divisés en quatre grandes catégories: a) Sécurité et état de droit; b) Participation et droits de l'homme; c) Développement économique durable; et d) Développement humain. L'indice vise à mesurer la qualité des services que les gouvernements africains fournissent aux citoyens.

- **L'Indicateur africain de développement et des inégalités entre les sexes (IDISA)** a été élaboré par la CEA en tant qu'outil multidimensionnel adapté à la région, pour évaluer la situation et les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en Afrique (Commission économique pour l'Afrique, 2012a). La deuxième phase de l'indicateur – dont la phase pilote s'est déroulée dans 12 pays en 2009 – a été mise en œuvre dans 14 pays en 2012. L'indicateur repose sur une évaluation quantitative des écarts entre les sexes dans les domaines social, économique et politique – au moyen de l'indice sur la condition de la femme. La deuxième composante de l'IDISA est le tableau

30 http://hdr.undp.org/en/content/multidimensional-poverty-index-mpi.

de bord de la promotion de la femme en Afrique, qui fournit une évaluation qualitative des efforts des gouvernements tendant à mettre en œuvre les engagements souscrits aux niveaux mondial et régional au sujet des femmes et des droits de la femme.

En dépit de la large panoplie d'indicateurs disponibles, l'approche adoptée dans l'indice est novatrice, en ce qu'elle cherche à mesurer les effets de l'exclusion tout au long du cycle de vie, en évaluant ces effets de la prime enfance à la vieillesse dans les dimensions importantes du développement. Son calcul dans le temps et pour différents sous-groupes, aux niveaux tant national qu'infranational, permet de rendre compte des inégalités à l'intérieur des pays et des groupes de population comme entre les pays et entre ces groupes.

Printed in Addis Ababa, Ethiopia by the ECA Printing and Publishing Unit.
ISO 14001:2004 certified.
Printed on CF (Chlorine Free Paper).